

220

DB17

Projet d'aménagement de la promenade Samuel-De
Champlain entre le pont Pierre-Laporte et la côte de
l'Église à Québec

Québec

6211-23-005

VILLE DE QUÉBEC

PLAN DIRECTEUR DES ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET CULTURELS

Rapport final



Groupe Sodem
Pluram

VILLE DE QUÉBEC
Service des loisirs, des sports et
de la vie communautaire

PLAN DIRECTEUR DES ÉQUIPEMENTS
RÉCRÉATIFS ET CULTURELS

Rapport final

Septembre 2004

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	I
1 INTRODUCTION	1
1.1 L'objectif principal du mandat	1
1.2 L'étendue du mandat	1
1.3 La démarche utilisée.....	2
1.4 L'application informatique du plan directeur des équipements récréatifs et culturels	2
1.5 Le contenu et les limites du plan directeur	5
2 L'ÉTAT DE SITUATION	7
2.1 Le territoire	7
2.1.1 Caractéristiques physiques d'ensemble	7
2.1.2 Urbanisation du territoire.....	8
2.2 L'offre d'équipements récréatifs et culturels sur le territoire de la Ville de Québec	8
2.2.1 Constat 1 : Un riche réseau d'équipements récréatifs et culturels mais répartis de façon non uniforme sur le territoire	8
2.2.2 Constat 2 : Des investissements importants à prévoir dans un proche avenir pour maintenir en état le réseau d'équipements récréatifs et culturels sur le territoire de la Ville de Québec.....	41
2.2.3 Constat 3 : Un réseau d'équipements sportifs intérieurs et extérieurs qui s'adapte difficilement aux besoins des athlètes de haut niveau ainsi qu'à la tenue d'événements sportifs de grande envergure	44
2.2.4 Constat 4 : Un potentiel d'espaces verts et bleus non entièrement exploité.....	44
2.2.5 Constat 5 : Un réseau d'équipements culturels à compléter pour soutenir adéquatement la production amateur et professionnelle.....	45
2.2.6 Constat 6 : Un réseau patrimonial à mettre en valeur	45
2.2.7 Constat 7 : Des équipements à caractère communautaire saturés en termes d'utilisation	48

2.3	Demande future pour des équipements récréatifs et culturels sur le territoire de la Ville de Québec	49
2.3.1	Constat 8 : Une demande totale qui devrait croître légèrement, compte tenu de la croissance prévisible de la population au cours des 10 prochaines années.....	49
2.3.2	Constat 9 : Une demande qui devrait fluctuer et se moduler différemment dans chaque arrondissement, compte tenu de l'évolution des caractéristiques démographiques	49
2.3.3	Constat 10 : Un développement domiciliaire à venir qui affectera différentes zones dans différents arrondissements en matière de demande pour des équipements récréatifs et culturels de base	50
2.3.4	Constat 11 : Des tendances en matière de pratiques récréatives et culturelles qui affecteront la demande en matière d'équipements	51
2.3.5	Synthèse de l'offre et de la demande.....	57
3	LES ORIENTATIONS.....	62
3.1	Orientations 1 à 8	62
3.1.1	Orientation 1 : Assurer l'accessibilité la plus équitable possible de la population de chacun des arrondissements à un réseau d'équipements récréatifs et culturels de qualité.....	62
3.1.2	Orientation 2 : Adapter le réseau des équipements récréatifs et culturels en fonction des nouveaux besoins manifestés et des tendances	63
3.1.3	Orientation 3 : Mettre en valeur le potentiel d'espaces verts et bleus du territoire de la Ville de Québec à des fins récréatives et touristiques..	64
3.1.4	Orientation 4 : Poursuivre l'aménagement des corridors récréatifs (parcs linéaires et réseaux cyclables et pédestres).....	65
3.1.5	Orientation 5 : Aménager des équipements sportifs répondant aux besoins du sport de haut niveau, tant en matière d'entraînement et de compétition qu'en matière de tenue d'événements d'envergure	65
3.1.6	Orientation 6 : Mettre en valeur le potentiel patrimonial à des fins récréatives et touristiques.....	66
3.1.7	Orientation 7 : Compléter le réseau d'équipements culturels afin de soutenir adéquatement la production et la diffusion culturelles, tant de niveau amateur que de niveau professionnel.....	67
3.1.8	Orientation 8 : Adapter et compléter le réseau d'équipements communautaires afin de répondre plus adéquatement à l'augmentation des besoins pour les organismes communautaires d'aide à la personne ou de développement social et économique.	68

3.2	Orientations spécifiques pour chacun des arrondissements	69
3.2.1	Arrondissement de La Cité	69
3.2.2	Arrondissement des Rivières	71
3.2.3	Arrondissement de Sainte-Foy - Sillery.....	73
3.2.4	Arrondissement de Charlesbourg	75
3.2.5	Arrondissement de Beauport	77
3.2.6	Arrondissement de Limoilou	79
3.2.7	Arrondissement de La Haute-Saint-Charles.....	81
3.2.8	Arrondissement Laurentien	83
4	LE PROGRAMME D'INTERVENTION	85
4.1	Les programmes d'intervention au sein de chacun des arrondissements	87
4.1.1	Arrondissement de La Cité	91
4.1.2	Arrondissement des Rivières	92
4.1.3	Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery.....	94
4.1.4	Arrondissement de Charlesbourg	95
4.1.5	Arrondissement de Beauport	97
4.1.6	Arrondissement de Limoilou	98
4.1.7	Arrondissement de La Haute-Saint-Charles.....	99
4.1.8	Arrondissement Laurentien	100
4.2	Les programmes d'intervention en matière d'équipements récréatifs et culturels municipaux	101
4.2.1	Les interventions en matière de parcs, d'espaces verts et bleus et de corridors récréatifs	102
4.2.2	Les interventions en matière d'équipements sportifs à caractère supralocal.....	105
4.2.3	Les interventions en matière d'équipements culturels supralocaux.....	107
5	L'AXE PRINCIPAL D'INTERVENTION	108
5.1	Axes de développement.....	109
5.1.1	Axe principal de développement : améliorer et consolider l'accessibilité aux installations récréatives et culturelles actuelles.....	109
5.1.2	Axes secondaires de développement : miser sur un développement progressif de l'offre et des clientèles	110

5.2	Les stratégies d'intervention	111
5.3	Les stratégies visant la maximisation de l'utilisation des équipements récréatifs et culturels existants.....	111
5.4	Les stratégies visant la gestion la plus efficace et la plus performante possible des équipements récréatifs et culturels existants ou à venir	112
5.5	Les stratégies de financement de la rénovation des équipements récréatifs et culturels ou de la construction de nouveaux équipements.....	113
5.6	Les mécanismes de suivi du plan directeur des équipements récréatifs et culturels de la Ville de Québec.....	115
6	CONCLUSION.....	117

ANNEXES -

- A – Inventaire des équipements récréatifs**
- B – Analyse des besoins**
- C – Priorisation des projets en matière d'équipements récréatifs**
- D – Guide de l'utilisateur – Outil de support informatique**

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	Parcs et espaces verts.....	12
TABLEAU 2	Terrains de balle.....	16
TABLEAU 3	Terrains de soccer	17
TABLEAU 4	Terrains de football	19
TABLEAU 5	Courts de tennis.....	20
TABLEAU 6	Terrains de ballon-panier	21
TABLEAU 7	Terrains de volley-ball	22
TABLEAU 8	Patinoires extérieures.....	23
TABLEAU 9	Surfaces glacées	24
TABLEAU 10	Piscines extérieures.....	25

TABLEAU 11	Aires de jeux avec modules	27
TABLEAU 12	Parcs de planche à roulettes (rouli-roulant), de patin à roues alignées, pistes de BMX.....	28
TABLEAU 13	Réseau cyclable existant (km)	29
TABLEAU 14	Bâtiments	32
TABLEAU 15	Patinoires intérieures.....	33
TABLEAU 16	Piscines intérieures.....	34
TABLEAU 17	Gymnases	35
TABLEAU 18	Salles ou locaux polyvalents.....	36
TABLEAU 19	Salles ou locaux spécialisés	37
TABLEAU 20	Salles de spectacles.....	38
TABLEAU 21	Sites d'interprétation et centres d'exposition.....	39
TABLEAU 22	Les ateliers d'arts	40
TABLEAU 23	Investissements à consentir sur le territoire de la Ville de Québec pour maintenir en état les bâtiments récréatifs, 2003-2010.....	43
TABLEAU 24	Synthèse de l'offre en matière d'équipements récréatifs pour chaque arrondissement	59
TABLEAU 25	Niveau de la demande pour certains équipements récréatifs sur une perspective de 10 ans.....	60
TABLEAU 26	Arrondissement de La Cité – Synthèse de l'offre et de la demande en matière d'équipements récréatifs et culturels.....	70
TABLEAU 27	Arrondissement des Rivières – Synthèse de l'offre et de la demande en matière d'équipements récréatifs et culturels.....	72
TABLEAU 28	Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Synthèse de l'offre et de la demande en matière d'équipements récréatifs et culturels	74
TABLEAU 29	Arrondissement de Charlesbourg – Synthèse de l'offre et de la demande en matière d'équipements récréatifs et culturels.....	76
TABLEAU 30	Arrondissement de Beauport – Synthèse de l'offre et de la demande en matière d'équipements récréatifs et culturels.....	78
TABLEAU 31	Arrondissement de Limoilou – Synthèse de l'offre et de la demande en matière d'équipements récréatifs et culturels.....	80
TABLEAU 32	Arrondissement de La Haute-Saint-Charles – Synthèse de l'offre et de la demande en matière d'équipements récréatifs et culturels	82
TABLEAU 33	Arrondissement Laurentien – Synthèse de l'offre et de la demande en matière d'équipements récréatifs et culturels.....	84

TABLEAU 34	Priorisation des projets en matière d'équipements récréatifs et culturels – Arrondissement de La Cité	91
TABLEAU 35	Priorisation des projets en matière d'équipements récréatifs et culturels – Arrondissement des Rivières	92
TABLEAU 36	Priorisation des projets en matière d'équipements récréatifs et culturels – Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery	94
TABLEAU 37	Priorisation des projets en matière d'équipements récréatifs et culturels – Arrondissement de Charlesbourg.....	95
TABLEAU 38	Priorisation des projets en matière d'équipements récréatifs et culturels – Arrondissement de Beauport.....	97
TABLEAU 39	Priorisation des projets en matière d'équipements récréatifs et culturels – Arrondissement de Limoilou	98
TABLEAU 40	Priorisation des projets en matière d'équipements récréatifs et culturels – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles	99
TABLEAU 41	Priorisation des projets en matière d'équipements récréatifs et culturels – Arrondissement Laurentien.....	100
TABLEAU 42	Priorisation des projets municipaux	102
TABLEAU 43	Priorisation des projets municipaux	105
TABLEAU 44	Priorisation des projets municipaux	107

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1	Grille de classification des projets en matière d'équipements récréatifs et culturels	85
FIGURE 2	Grille de priorisation des projets en matière d'équipements récréatifs.....	86
FIGURE 3	Processus de sélection des projets.....	89

REMERCIEMENTS

Nous tenons particulièrement à remercier les personnes qui ont collaboré à la préparation du plan directeur des équipements récréatifs et culturels de la Ville de Québec, notamment M. Camille Deschênes, chargé de projet, qui nous a accompagnés dans l'ensemble de la démarche, ainsi que M. Gilles Matte et M. Paul-André Lavigne. Nous tenons aussi à souligner la collaboration très appréciée des directeurs de la Division de la culture, des loisirs et de la vie communautaire de tous les arrondissements, ainsi que des membres du comité élargi :

Agathe Goulet	Conseillère, Service du développement économique
Alain Armstrong	Directeur de la Section sports et plein air, Division de la culture, des loisirs et de la vie communautaire/Arrondissement Laurentien
André Plante	Architecte paysagiste, Division design, architecture et patrimoine, Service de l'aménagement du territoire
Anne Boulanger	Directrice de la Division de la culture, des loisirs et de la vie communautaire/Arrondissement des Rivières
Camille Deschênes	Directeur de la Division des opérations et responsable du dossier, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire
Claude Castonguay	Directeur de la Division de la culture, des loisirs et de la vie communautaire/Arrondissement de Beauport
Claude Charrette	Ingénieur-coordonnateur, Service de l'ingénierie
Denis Servais	Directeur de la Division de la culture, des loisirs et de la vie communautaire/Arrondissement de Charlesbourg
Gilles Matte	Conseiller, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire
Guy Bélanger	Directeur de la Division de la culture, des loisirs et de la vie communautaire/Arrondissement de Limoilou
Hélène Falardeau	Directrice de la Section sports et plein air, Division de la culture, des loisirs et de la vie communautaire /Arrondissement de Charlesbourg
J.-Michel Choquette	Directeur, Service de la culture
Jacques Dompierre	Directeur de la Division de l'urbanisme, Service de l'aménagement du territoire
Jacques Grantham	Directeur de la Division de foresterie urbaine et horticulture, Service de l'environnement
Jean Cloutier	Directeur de la Section des équipements, Division de la culture, des loisirs et de la vie communautaire/Arrondissement de Limoilou

Jean-Claude Lalonde	Directeur adjoint, Analyse et administration, Service de la culture
Jean-Denis Dionne	Directeur de la Division de l'entretien, Service de la gestion des immeubles
Jean-Guy Pagé	Responsable sports et équipements, Division de la culture, des loisirs et de la vie communautaire/Arrondissement de Beauport
Jean-Marc Roberge	Directeur de la Division de la culture, des loisirs et de la vie communautaire/Arrondissement Laurentien
Jean-Yves Godère	Commissaire à l'habitation, Division du développement de l'habitation et intervention immobilière, Service du développement économique
Louis Lafond	Directeur de la Section culture et vie communautaire, Division de la culture, des loisirs et de la vie communautaire/Arrondissement de La Haute-Saint-Charles
Marcel Chiasson	Directeur de la Division de la culture, des loisirs et de la vie communautaire/Arrondissement de La Cité
Michel Rosa	Responsable de projets, Division des bâtiments et structures, Service de l'ingénierie
Paul-André Lavigne	Directeur, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire
Pierre Lafleur	Directeur de la Division de la culture, des loisirs et de la vie communautaire/Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery
Pierre Watters	Conseiller, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire
Rémi Beaupré	Directeur de la Division de la culture, des loisirs et de la vie communautaire/Arrondissement de La Haute-Saint-Charles
René Pronovost	Agronome, Division de foresterie urbaine et horticulture, Service de l'environnement
Richard Lizotte	Directeur de la section des équipements, Division de la culture, des loisirs et de la vie communautaire/Arrondissement des Rivières
Richard Marchand	Directeur de la Section des équipements, Division de la culture, des loisirs et de la vie communautaire/Arrondissement de La Cité

1 INTRODUCTION

La réorganisation municipale qui s'est réalisée dans la région de Québec a mené, en janvier 2002, à la création d'une nouvelle entité politique et administrative qui doit désormais répondre aux besoins de plus d'un demi-million de citoyennes et de citoyens répartis en huit arrondissements. Dans ce contexte, la Ville de Québec a mandaté, en février 2003, le consortium formé des firmes Pluram et Sodem Recherche et Développement, toutes deux membres du groupe Daniel Arbour et associés, afin de réaliser le plan directeur des équipements récréatifs et culturels de la nouvelle Ville, et ce, sous la supervision d'un comité aviseur interne formé à cette fin. L'objectif principal et l'étendue de ce mandat de même que la démarche utilisée pour sa réalisation sont décrits ci-après :

1.1 L'OBJECTIF PRINCIPAL DU MANDAT

L'objectif visé par le plan directeur des équipements récréatifs et culturels de la Ville de Québec est de fournir un outil de référence aux intervenants afin de leur permettre de planifier, sur un horizon de 10 ans, les interventions prioritaires à réaliser en matière de consolidation, de rénovation, de rationalisation ou de développement de nouveaux équipements récréatifs et culturels, et ce, pour chacun des huit arrondissements ainsi que pour l'ensemble du territoire de la ville. Dans ce dernier cas, une attention particulière est portée aux équipements à caractère « Ville », soit d'échelle municipale.

1.2 L'ÉTENDUE DU MANDAT

Par équipements récréatifs et culturels, nous entendons, tel que défini initialement, « l'ensemble des lieux, terrains sportifs, piscines, équipements culturels et muséologiques, salles de spectacles, places publiques, parcs et espaces verts aménagés avec mobilier urbain, immeubles, centres communautaires, arénas, scènes extérieures, pistes cyclables, centres de plein air et autres aménagements dont la fonction est reliée au loisir, à la culture et à la vie communautaire, tant dans le secteur public que dans le secteur privé ».

L'étendue du présent mandat comprend donc l'analyse de l'ensemble des éléments cités précédemment. Ces équipements récréatifs et culturels sont la propriété de la Ville ou sont utilisés ou susceptibles d'être utilisés en vertu d'un protocole d'entente (fédéral, provincial, scolaire, privé). Le présent mandat exclut cependant l'analyse du réseau de bibliothèques et du réseau des milieux naturels et de la forêt urbaine.

1.3 LA DÉMARCHE UTILISÉE

La réalisation du plan directeur des équipements récréatifs et culturels de la Ville de Québec s'est effectuée en trois phases principales :

- L'inventaire et la caractérisation des équipements récréatifs et culturels existant sur le territoire.
- L'identification des besoins en matière d'équipements récréatifs et culturels sur le territoire.
- La programmation des interventions à effectuer, tant au niveau de chacun des arrondissements qu'à l'échelle de la Ville.

L'ensemble des intervenants de l'appareil municipal, tant au niveau des services communs qu'au niveau de chacun des arrondissements, ainsi que les partenaires de ces derniers (publics et privés) ont été consultés et appelés à discuter et valider les informations recueillies et les analyses effectuées tout au long de cette démarche. Les analyses effectuées ont également fait l'objet de présentations et d'échanges avec les membres du comité aviseur du plan directeur, lesquels ont été rencontrés à plusieurs occasions en groupe, puis de façon individuelle, pour recueillir leurs commentaires.

1.4 L'APPLICATION INFORMATIQUE DU PLAN DIRECTEUR DES ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET CULTURELS

L'ensemble des données d'inventaire des équipements récréatifs et culturels a fait l'objet d'un traitement informatique de manière à créer une banque de données interactives reliées à un outil de visualisation.

Notre groupe a développé, par ses travaux dans le domaine des plans directeurs, le logiciel « PI » (programme immobilier), lequel a été appliqué et spécifiquement adapté à une dimension « loisirs-culture » pour la Ville de Québec. Cet outil de gestion de l'inventaire des équipements récréatifs et culturels a aussi été intégré à la carte interactive de la Ville de Québec de façon à créer un outil de gestion.

Cet outil de gestion permet de maintenir à jour les données, de les traiter efficacement, de les intégrer à d'autres utilisations d'analyse et de produire des rapports ou des requêtes sous multiples formats. Les données peuvent être transmises à d'autres applications telles le logiciel Maximo utilisé par le service de la gestion des immeubles ou Microstation Immobilier ou le futur logiciel des activités récréatives.

Enfin, la base de données a été intégrée à la carte interactive de la Ville de Québec, permettant ainsi une visualisation des parcs ou de la localisation de l'équipement. Cette application vise aussi une production cartographique à partir de la carte interactive.

Cet outil de gestion permet plusieurs applications selon trois principaux critères; c'est un :

- **Instrument de mise à jour de la banque de données**

Le modèle permet d'effectuer des modifications à la banque de données et de rendre cette modification disponible immédiatement à l'ensemble du réseau.

Ainsi, dans chaque arrondissement, une personne sera responsable de mettre à jour la banque de données pour tout ajout, retrait d'un équipement ou toute modification concernant les critères techniques ou fonctionnels d'un équipement. L'ensemble du logiciel et son application seront gérés par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire dont un responsable veillera à l'uniformisation des données pour le réseau des arrondissements.

- **Instrument de consultation et de visualisation cartographique**

Le logiciel permet d'effectuer des recherches et de visualiser la localisation des équipements récréatifs et culturels. Des recherches peuvent être entreprises à partir de plusieurs critères.

À la suite d'une requête spécifique, les résultats s'affichent en nombre de sites répondant aux critères sélectionnés avec la liste des sites identifiés à leur arrondissement. De cette liste, l'utilisateur peut éditer les caractéristiques complètes du site ou de l'équipement ou encore demander de visualiser sa localisation sur la carte interactive de la Ville de Québec.

- **Un instrument de suivi et d'entretien**

Le logiciel permet de créer très facilement une variété de nouveaux champs d'application. À titre d'exemple, des champs voués au suivi de l'entretien ou de la vérification technique d'équipements ont été créés. Ainsi, après avoir vérifié la condition d'un équipement sur le terrain, une personne peut procéder à la mise à jour en précisant la date de la visite et le nom du vérificateur, puis en y insérant des photos numériques. Périodiquement, un responsable peut consulter l'état d'avancement d'un suivi d'entretien directement à partir de son poste informatique, consulter les notes et photos et imprimer des rapports de suivi selon différents types de requêtes.

L'objectif étant de rendre l'informatique disponible efficacement et rapidement à l'ensemble du personnel de la Ville de Québec, l'accès à la banque de données s'effectue par le réseau intranet de la Ville de Québec.

À moyen ou long terme, après analyse, la Ville de Québec pourrait rendre disponibles au **grand public** certaines données du logiciel, toujours à partir de la carte interactive. Ainsi, par exemple, si un résident désirait se rendre à un terrain de tennis éclairé, le plus près de chez lui, il pourrait alors effectuer une requête dans son arrondissement ou les arrondissements limitrophes pour voir apparaître à l'écran l'ensemble des sites disponibles. Après avoir repéré le site le plus proche, il pourra agrandir l'information pour visualiser le parc et les rues attenantes. Le logiciel permet d'ajouter des données à l'infini. Ainsi, le citoyen pourrait alors consulter leurs heures d'ouverture, les caractéristiques du terrain, etc. Le logiciel pourrait aussi faciliter la tâche d'organiseurs d'événements. Par exemple, les organisateurs d'un tournoi de soccer senior pourraient visualiser facilement la localisation de tous les terrains de soccer seniors éclairés, disponibles sur le territoire municipal, et vérifier d'autres informations pertinentes dans ces parcs telles l'accessibilité, le nombre de stationnements, la présence de toilettes ou autres services.

1.5 LE CONTENU ET LES LIMITES DU PLAN DIRECTEUR

Le présent plan directeur des équipements récréatifs et culturels de la Ville de Québec comprend quatre parties :

- Une première partie, qui décrit sous forme de constats l'état de situation sur le territoire de la Ville de Québec en matière d'offre actuelle et de demande future d'équipements récréatifs et culturels.
- Une deuxième partie, qui énonce les grandes orientations qui devraient guider, dans le futur, les interventions à effectuer en matière d'équipements récréatifs et culturels afin de répondre le plus adéquatement possible aux besoins des citoyennes et des citoyens.
- Une troisième partie, qui décrit le programme d'intervention à effectuer au cours des prochaines années, tant au sein de chacun des arrondissements qu'à l'échelle de la Ville, afin de concrétiser les grandes orientations retenues.
- Une quatrième partie, qui énonce certaines stratégies afin de permettre de concrétiser le suivi du contenu du présent plan directeur et l'actualiser.

Précisons ici qu'il n'existe pas présentement de systèmes de « normes » généralement reconnus en matière d'équipements récréatifs et culturels pour une collectivité de quelque taille que ce soit permettant de se comparer adéquatement. De ce fait, l'analyse sur l'état de situation des équipements récréatifs et culturels de la Ville de Québec a privilégié une autre approche, soit celle de la comparaison des « niveaux » pour chaque type de plateaux existants entre les divers arrondissements et l'établissement de « moyennes » municipales. Cette approche nous permet de juger de la distribution des équipements récréatifs et culturels sur le territoire de la Ville de Québec et d'identifier les arrondissements les mieux ou les moins bien pourvus en cette matière. Toutefois, cette approche ne donne pas une image parfaite de l'état de la situation en matière d'équipements récréatifs et culturels. Pour obtenir une mesure plus juste, il faudrait réaliser des études additionnelles qui permettraient alors de mieux distinguer les arrondissements les mieux ou les moins bien pourvus. À cette occasion, il faudrait utiliser des indicateurs plus précis tels que : le nombre de mètres carrés des parcs et terrains de jeux entretenus sur le nombre total d'habitants, le nombre d'heures d'activités sportives et physiques utilisées sur le nombre d'heures d'activités sportives et physiques disponibles, etc. Cette dernière mesure est particulièrement importante dans le cas de l'utilisation d'équipements récréatifs et culturels appartenant à un tiers. Pour pouvoir entreprendre ces études, il faudrait compter aussi sur une

information disponible de la part de l'ensemble des intervenants. Malheureusement, cette information n'est pas souvent accessible. Le choix de doter le plan directeur des équipements récréatifs et culturels d'un logiciel (banque de données) dans le cadre de la présente étude permettra, dans une étape ultérieure, de bonifier l'information actuelle en y intégrant des données additionnelles plus précises. On pourra alors tenir compte d'un ensemble d'indicateurs plus significatifs permettant de présenter un état plus complet de la situation en matière d'équipements récréatifs et culturels sur le territoire de la Ville de Québec. À cet égard, nous suggérons fortement de retenir l'ensemble des indicateurs de performance développés dans le domaine des activités récréatives et culturelles pour l'ensemble des organismes municipaux regroupant les municipalités de 10 000 habitants et plus. Ce groupe de travail a favorisé un ensemble d'indicateurs significatifs pour qu'ils soient implantés obligatoirement et graduellement d'ici l'exercice 2006. Le point de départ serait 2004 en fonction du rapport 2003, et ce, pour l'ensemble des organismes municipaux du Québec.¹

Outre le présent document, le plan directeur des équipements récréatifs et culturels de la Ville de Québec est constitué de quatre autres documents annexes, qui font l'objet de tirés à part :

- Ville de Québec, *Inventaire des équipements récréatifs et culturels*.
- Ville de Québec, *Analyse des besoins en matière d'équipements récréatifs et culturels*.
- Ville de Québec, *Priorisation de projets en matière d'équipements récréatifs et culturels*.
- Ville de Québec, *Guide de l'utilisateur – Outil de support informatique*

Le lecteur est prié de s'y référer pour de plus amples informations, analyses et détails méthodologiques. L'inventaire des équipements récréatifs et culturels de la Ville de Québec a également été produit sous forme de banque de données informatisée et sous forme cartographique informatisée.

¹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, *Rapport final sur l'analyse des indicateurs de performance et l'expérimentation par banc d'essai (phase II)*, Septembre 2002

2 L'ÉTAT DE SITUATION

Le présent chapitre vise à dresser un portrait de l'état de situation sur le territoire de la Ville de Québec en matière d'équipements récréatifs et culturels, tant au niveau de l'offre actuelle qu'au niveau de la demande future. Il s'appuie sur les inventaires et les analyses effectués et dont il a été question précédemment. Trois sections constituent ce premier chapitre :

- Une brève description du territoire à l'étude.
- Les principaux constats en matière d'offre actuelle d'équipements récréatifs et culturels sur le territoire de la Ville de Québec.
- Les principaux constats en matière de demande future d'équipements récréatifs et culturels sur le territoire de la Ville de Québec.

2.1 LE TERRITOIRE

2.1.1 CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES D'ENSEMBLE

D'une superficie de 562 kilomètres carrés, le territoire de la Ville de Québec est limité au sud par le fleuve Saint-Laurent, à l'ouest par la MRC de Portneuf, au nord par la MRC La Jacques-Cartier et à l'est par la MRC La Côte de Beauport et la rivière Montmorency. Son réseau bleu est constitué du fleuve Saint-Laurent au sud des rivières Beauport et Montmorency dans l'est, des rivières Saint-Charles et Duberger dans le centre et des rivières Lorette et du Cap-Rouge dans l'ouest. Les lacs Saint-Charles et Saint-Augustin ainsi que les lacs Laberge constituent des étendues d'eau intérieures situées sur son territoire.

Bordé de falaises sur sa limite centre-sud, le territoire de la Ville de Québec est une vaste plaine s'étagant en coteaux vers le nord-est où il rejoint les premiers contreforts des Laurentides (voir la carte 1).

2.1.2 URBANISATION DU TERRITOIRE

Environ le tiers du territoire actuel de la Ville de Québec est fortement urbanisé. C'est le cas des arrondissements de La Cité, de Limoilou et de Sainte-Foy – Sillery, des parties sud des arrondissements de Beauport, de Charlesbourg, des Rivières et de La Haute Saint-Charles ainsi que de la partie sud-est de l'arrondissement Laurentien. Le reste du territoire se compose d'espaces naturels boisés et d'une plaine d'ambiance agricole située sur le territoire de l'arrondissement Laurentien (voir la carte 1).

Les autoroutes Félix-Leclerc, Charest et Dufferin-Montmorency ainsi que le boulevard Champlain et Laurier sont les principaux axes routiers qui traversent le territoire d'ouest en est. Dans l'axe nord-sud, on retrouve les autoroutes Duplessis, Henri IV, du Vallon et Laurentienne (voir la carte 1).

2.2 L'OFFRE D'ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET CULTURELS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE QUÉBEC

2.2.1 CONSTAT 1 : UN RICHE RÉSEAU D'ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET CULTURELS MAIS RÉPARTIS DE FAÇON NON UNIFORME SUR LE TERRITOIRE

Le tissu des équipements récréatifs et culturels de l'actuelle Ville de Québec s'est constitué au fil des ans sous l'égide des anciennes municipalités qui la composent. Cherchant à répondre aux besoins exprimés par leurs collectivités, chaque municipalité, selon un rationnel qui lui était propre, s'est dotée d'équipements culturels et récréatifs semblables les uns aux autres de par leur fonctionnalité ou différents selon la dynamique propre au milieu.

Bien qu'il n'existe pas de liste proprement dite d'équipements récréatifs et culturels jugés essentiels pour une collectivité, chacune se dotant librement des équipements répondant aux besoins de sa collectivité et à sa capacité de payer, il est généralement reconnu qu'une collectivité se dote des équipements récréatifs et culturels de base suivants, au fur et à mesure que sa taille augmente :

- Un réseau de parcs de voisinage, de parcs de quartier et de parcs municipaux permettant des activités de détente et de récréation variées en toute saison.

Espace pour carte 1

- Un réseau de plateaux sportifs et récréatifs extérieurs répondant au niveau de pratique observé dans la collectivité.
- Un réseau de plateaux récréatifs, sportifs et culturels intérieurs répondant encore ici au niveau de pratique observé dans la collectivité. Ces plateaux intérieurs peuvent prendre la forme de complexes plus ou moins importants tels piscines intérieures, bibliothèques, centres culturels, centres communautaires ou de loisirs, centres sportifs, etc.
- Plus récemment sont apparus les réseaux cyclables et/ou de parcs linéaires.

Voyons maintenant comment se caractérise le réseau des équipements récréatifs et culturels de la Ville de Québec.

2.2.1.1 Le réseau des parcs et espaces verts

2.2.1.1.1 Les parcs et espaces verts municipaux

Les grands espaces verts et bleus

Le réseau des grands espaces bleus à caractère municipal exploités actuellement à des fins récréatives se compose du fleuve Saint-Laurent (Corridor du littoral, Baie de Beauport, parc de la Plage Jacques-Cartier, parc nautique de Cap-Rouge) et de la rivière St-Charles (parc des berges de la rivière St-Charles, parc de la chute Kabir-Kouba et du Marais du Nord). Ces sites présentent un potentiel de développement en matière d'activités récréatives aquatiques ou riveraines à exploiter, tout comme les sites des lacs St-Charles et St-Augustin, des lacs Laberge et du Parc de la Chute Montmorency situé à la limite est de la ville (voir la carte 2).

Le réseau des grands espaces verts à caractère municipal exploités actuellement à des fins récréatives se compose de la Base de plein air de Sainte-Foy et du camping municipal de Beauport. Il se complète par le Domaine Maizerets et l'arboretum (C.C.N.Q.) du parc des Champs de bataille nationaux (fédéral). Les parcs Chauveau et de l'Escarpement (arrondissement des Rivières) et le Mont-Bélair présentent également le potentiel de développement de parcs à caractère municipal (voir la carte 2).

Les parcs linéaires

Le réseau des parcs linéaires à caractère municipal se compose actuellement des Corridors des Cheminots et du Littoral. Ces corridors ne sont pas entièrement parachevés et sont utilisés principalement à des fins cyclables. Ces parcs linéaires, tout comme d'autres présentant un potentiel certain, soit ceux de la rivière Montmorency (rive ouest), du parc de l'Escarpement et du Côteau Ste-Geneviève, pourraient davantage être développés afin de répondre à des pratiques plus variées (détente, pique-nique, interprétation, marche, etc.) (voir la carte 3).

2.2.1.1.2 Les parcs et espaces verts d'arrondissement²

On dénombre un peu plus de 450 parcs et espaces verts à caractère récréatif sur le territoire de la Ville de Québec, pour un ratio de 1 parc ou espace vert pour 1 119 habitants (2001); 54 % de ces parcs sont des parcs de voisinage, contre 31 % qui sont des parcs de quartier et 15 %, des parcs de plus grande envergure (parcs d'arrondissements ou parcs municipaux). La majorité de ces parcs sont de propriété municipale (80 %), contre 20 % qui sont la propriété de tiers (fédéral, provincial, scolaire, privé). Enfin, 82 % de ces parcs sont polyvalents, contre 10 % qui peuvent être classifiés de parcs de détente et 8 %, de parcs utilitaires, aquatiques ou de plein air.

² Soulignons que le Service de l'environnement de la Ville de Québec finalise présentement un plan directeur d'un réseau des milieux naturels et de la forêt urbaine.

TABLEAU 1
Ville de Québec
Inventaire des équipements récréatifs
Parcs et espaces verts

Arrondissement	Propriété (1)							Type de parc (2)				Catégorie de parc					Total		Population totale			Ratio Population par équipement		
	F	P	V	A	S	SBL	BL	V	Q	A	M	P	D	U	PA	A	Nombre	Superficie	2001(4)	2006(5)	2011(5)	2001	2006	2011
1. de La Cité	10	3	7	32	6	7	1	32	21	1	12	57	5	4	0	0	66		62 110	64 989	66 220	941	985	1 003
2. des Rivières	0	0	3	34	17	0	0	38	13	0	3	44	10	0	0	0	54		59 195	60 869	61 469	1 096	1 127	1 138
3. de Sainte-Foy - Sillery	0	0	2	51	4	0	0	28	20	6	3	51	1	3	0	2	57		68 410	69 224	69 505	1 200	1 214	1 219
4. de Charlesbourg	0	2	0	23	0	4	1	7	15	6	2	20	6	1	3	0	30		70 310	71 552	71 562	2 344	2 385	2 385
5. de Beauport	0	0	3	51	4	2	0	35	14	8	3	49	9	0	1	1	60		72 810	74 661	75 010	1 214	1 244	1 250
6. de Limoilou	0	0	3	16	5	2	0	4	17	1	4	19	1	6	0	0	26		44 980	45 561	45 403	1 730	1 752	1 746
7. de La Haute-Saint-Charles	0	0	2	34	7	0	0	18	17	6	2	35	4	0	4	0	43		47 215	50 483	51 937	1 098	1 174	1 208
8. Laurentien *	0	0	6	98	8	4	2	84	23	5	6	95	14	0	7	2	118		82 965	86 658	87 874	703	734	745
Total - Ville de Québec	10	5	26	339	51	19	4	246	140	33	35	370	50	14	15	5	454		507 995	523 997	528 980	1 119	1 154	1 165
(1) Propriété : F = fédérale P = provinciale V = ville A = arrondissement S = scolaire SBL = privée sans but lucratif BL = privée à but lucratif																								
(2) Type de parc : V = voisinage Q = quartier A = arrondissement M = municipal																								
(3) Catégorie de parc : P = polyvalent D = détente U = utilitaire PA = plein air A = aquatique																								
(4) Statistique Canada, 2001																								
(5) Institut de la statistique du Québec																								
* Parmi les parcs comptabilisés comme étant de propriété "Arrondissement" (A), 4 ont également été comptés dans les parcs de propriété "Scolaire" (S) puisqu'ils appartiennent à la fois à l'un et à l'autre.																								

Espace pour insérer carte 2

Espace pour insérer carte 3

Les arrondissements les mieux dotés en parcs et espaces verts sont Laurentien (1/703), de La Cité (1/941), des Rivières (1/1 096) et de La Haute-Saint-Charles (1/1 098). Comparativement à la moyenne municipale de 1 parc ou espace vert pour 1 119 habitants, les arrondissements les moins bien dotés sont de Charlesbourg (1/2 344), de Limoilou (1/1 730), de Sainte-Foy – Sillery (1/1 200) et de Beauport (1/1 214). Tous les arrondissements, à l'exception de La Cité, de Limoilou et de Sainte-Foy – Sillery dont le territoire est presque entièrement développé, ont la possibilité de développer leur réseau de parcs et espaces verts.

2.2.1.2 Le réseau des plateaux sportifs et récréatifs extérieurs

Le réseau des principaux plateaux sportifs et récréatifs extérieurs localisés sur les parcs appartenant à la Ville de Québec et ses arrondissements ou sur des parcs appartenant à des tiers et sous protocole d'entente avec la Ville présente les caractéristiques suivantes :

2.2.1.2.1 Terrains de balle

On dénombre 88 terrains de balle sur le territoire de la Ville de Québec, soit un ratio de 1 terrain pour 5 773 habitants; 86 % de ces terrains sont éclairés. Enfin, 81 % de ces terrains sont de calibre senior, contre 19 % qui sont de calibre junior.

TABLEAU 2
Ville de Québec
Inventaire des équipements récréatifs
Terrains de balle

Arrondissement	Terrain		Calibre		Total	Population totale			Ratio population par équipement		
	éclairé	non-éclairé	Junior	Senior		2001(1)	2006(2)	2011(2)	2001	2006	2011
1. de La Cité	5	0	0	5	5	62 110	64 989	66 220	12 422	12 998	13 244
2. des Rivières	12	0	1	11	12	59 195	60 869	61 469	4 933	5 072	5 122
3. de Sainte-Foy - Sillery	10	0	1	9	10	68 410	69 224	69 505	6 841	6 922	6 951
4. de Charlesbourg	13	2	4	11	15	70 310	71 552	71 562	4 687	4 770	4 771
5. de Beauport	9	0	5	4	9	72 810	74 661	75 010	8 090	8 296	8 334
6. de Limoilou	3	0	0	3	3	44 980	45 561	45 403	14 993	15 187	15 134
7. de La Haute-Saint-Charles	10	0	0	10	10	47 215	50 483	51 937	4 722	5 048	5 194
8. Laurentien	14	10	6	18	24	82 965	86 658	87 874	3 457	3 611	3 661
Total - Ville de Québec	76	12	17	71	88	507 995	523 997	528 980	5 773	5 955	6 011
(1) Statistique Canada, 2001											
(2) Institut de la statistique du Québec											

Les arrondissements les mieux dotés en terrains de balle sont Laurentien (1/3 457), de Charlesbourg (1/ 4 687), de La Haute-Saint-Charles (1/4 722) et des Rivières (1/4 933). Les arrondissements les moins bien dotés comparativement au ratio municipal de 1 terrain pour 5 773 habitants (2001) sont Limoilou (1/14 993), de la Cité (1/12 422), de Beauport (1/8 090) et de Sainte-Foy – Sillery (1/6 841).

2.2.1.2.2 Terrains de soccer

On dénombre 161 terrains de soccer sur le territoire de la Ville de Québec en 2003, dont 71 terrains seniors (à 11 joueurs) et 90 terrains juniors (59 terrains à 7 joueurs et 31 terrains à 4 joueurs). Toutes les surfaces de ces terrains sont de type naturel (surface gazonnée); 22 terrains de soccer sont éclairés, dont 21 de type senior.

TABLEAU 3
Ville de Québec
Inventaire des équipements récréatifs
Terrains de soccer

Arrondissement	11 joueurs		7 joueurs		4 joueurs		Calibre		Total	Population totale 5-19 ans (1)			Ratio population par équipement		
	□	■	□	■	□	■	Jr	Sr		2001(1)	2006(2)	2011(2)	2001	2006	2011
1. de La Cité	1	2	0	4	0	0	4	3	7	5375	5653	5886	768	808	841
2. des Rivières	3	6	1	11	0	0	12	9	21	9 840	9451	8522	469	450	406
3. de Sainte-Foy - Sillery	4	9	0	1	0	0	1	13	14	8 895	8581	8424	635	613	602
4. de Charlesbourg	1	6	0	6	0	3	9	7	16	11530	10624	10096	721	664	631
5. de Beauport	2	3	0	9	0	3	12	5	17	13960	12957	11524	821	762	678
6. de Limoilou	1	3	0	0	0	1	1	4	5	5430	5340	5124	1 086	1 068	1 025
7. de La Haute-Saint-Charles	4	4	0	8	0	1	9	8	17	9955	9893	9666	586	582	569
8. Laurentien	5	17	0	19	0	23	42	22	64	19130	18617	15876	299	291	248
Total - Ville de Québec	21	50	1	58	0	31	90	71	161	84115	81116	75118	522	504	467
□ : éclairé ■ : non-éclairé															
(1) Statistique Canada, 2001															
(2) Institut de la statistique du Québec															

Les arrondissements les mieux dotés en terrains de soccer sont Laurentien (1/299), des Rivières (1/469) et de La Haute-Saint-Charles (1/586). Les arrondissements les moins bien dotés, comparativement au ratio municipal d'un terrain équivalent pour 522 habitants âgés de 5 à 19 ans, sont de Limoilou (1/1 086), de Beauport (1/821), de La Cité (1/768) et de Charlesbourg (1/721).

Sur la base d'une étude plus poussée,³ nous avons estimé à plus de 63 000 heures de disponibilité annuelle les besoins actuels sur le territoire de la Ville de Québec. Le manque actuel s'établit à plus de 30 000 heures de disponibilité annuelle pour répondre aux besoins estimés. C'est donc environ 17 terrains de soccer à 11 joueurs et 95 terrains à 7 joueurs de même que 38 terrains à 4 joueurs qu'il faudrait implanter sur le territoire de la Ville de Québec. Nous parlons ici de terrains à surface naturelle (gazonnée). Par ordre d'importance, les arrondissements où les besoins sont les plus criants sont : des Rivières, de Beauport, de Sainte-Foy – Sillery, Laurentien, de Charlesbourg, de la Haute-Saint-Charles, de la Cité/de Limoilou. Comme vous pouvez le constater, cet ordre est différent de celui du constat exprimé au tableau 3. Cette situation est attribuable au fait que l'analyse est maintenant basée sur des paramètres plus spécifiques reliés aux normes de la pratique sportive.

Compte tenu de l'analyse de l'inventaire des terrains de soccer existant sur le territoire de la Ville de Québec, de l'analyse des tendances en matière de pratique du soccer, des projets soumis par les arrondissements en matière de nouveaux terrains de soccer pour satisfaire la demande actuelle et compte tenu des conclusions de l'analyse comparative des coûts d'utilisation des divers types de surfaces sportives utilisées pour la pratique du soccer, l'étude recommande globalement les investissements nécessaires pour l'implantation de terrains synthétiques sur le territoire de la Ville de Québec.

³ VILLE DE QUÉBEC, Plan directeur des équipements récréatifs et culturels, étude sur les besoins en terrains de soccer, Rapport final, Mai 2004, 29 pages
VILLE DE QUÉBEC, Étude comparative des coûts d'utilisation des divers types de surfaces sportives utilisées pour la pratique du soccer, Mars 2004, 45 pages

2.2.1.3 Terrains de football

On dénombre 7 terrains de football sur le territoire de la Ville de Québec en 2003. Ces terrains ne sont pas éclairés et se répartissent dans les arrondissements de La Cité, des Rivières, de Charlesbourg et de Beauport.

TABLEAU 4
Ville de Québec
Inventaire des équipements récréatifs
Terrains de football

Arrondissement	Terrain		Total	Population hommes 10-24 ans			Ratio population par équipement		
	éclairé	non- éclairé		2001(1)	2006(2)	2011(2)	2001	2006	2011
1. de La Cité	1	1	2	4 665	3 969	3 976	2 333	1 985	1 988
2. des Rivières	0	1	1	5 430	5 341	5 088	5 430	5 341	5 088
3. de Sainte-Foy - Sillery	0	0	0	6 950	5 714	5 495	0	0	0
4. de Charlesbourg	0	2	2	6 545	6 113	5 694	3 273	3 057	2 847
5. de Beauport	0	3	3	6 990	6 941	6 360	2 330	2 314	2 120
6. de Limoilou	0	0	0	3 710	3 364	3 204	0	0	0
7. de La Haute-Saint-Charles	0	0	0	4 630	5 156	4 956	0	0	0
8. Laurentien	0	0	0	9 200	9 533	8 815	0	0	0
Total - Ville de Québec	1	7	8	48 120	46 131	43 588	6 015	5 766	5 449
(1) Statistique Canada, 2001									
(2) Institut de la statistique du Québec									

Les arrondissements les mieux dotés par rapport à une moyenne d'un terrain pour 5 766 habitants sont de La Cité (1/2 333) et de Beauport (1/2 330); viennent ensuite les arrondissements de Charlesbourg, puis des Rivières. Les arrondissements de Sainte-Foy – Sillery, de Limoilou, de La Haute-Saint-Charles et Laurentien ne disposent pas de terrains sous ententes municipales.

2.2.1.3.1 Courts de tennis

On dénombre 163 courts de tennis sur le territoire de la Ville de Québec en 2003, soit un ratio d'un court pour 3 117 habitants. Ces courts de tennis sont pratiquement tous éclairés.

TABLEAU 5
Ville de Québec
Inventaire des équipements récréatifs
Courts de tennis

Arrondissement	Terrain		Total	Population totale			Ratio population par équipement		
	éclairé	non-éclairé		2001(1)	2006(2)	2011(2)	2001	2006	2011
1. de La Cité	12	0	12	62 110	64 989	66 220	5 176	5 416	5 518
2. des Rivières	10	0	10	59 195	60 869	61 469	5 920	6 087	6 147
3. de Sainte-Foy - Sillery	49	6	55	68 410	69 224	69 505	1 244	1 259	1 264
4. de Charlesbourg	21	0	21	70 310	71 552	71 562	3 348	3 407	3 408
5. de Beauport	16	0	16	72 810	74 661	75 010	4 551	4 666	4 688
6. de Limoilou	4	0	4	44 980	45 561	45 403	11 245	11 390	11 351
7. de La Haute-Saint-Charles	9	0	9	47 215	50 483	51 937	5 246	5 609	5 771
8. Laurentien	36	0	36	82 965	86 658	87 874	2 305	2 407	2 441
Total - Ville de Québec	157	6	163	507 995	523 997	528 980	3 117	3 215	3 245
(1) Statistique Canada, 2001									
(2) Institut de la statistique du Québec									

Les arrondissements les mieux dotés en courts de tennis sont Laurentien (1/2 305) et de Sainte-Foy – Sillery (1/1 244). Les moins bien dotés sont de Limoilou (1/11 245), des Rivières (1/5 920), de La Haute-Saint-Charles (1/5 246), de La Cité (1/5 176) et de Beauport (1/4 551).

Terrains de basket-ball

On dénombre 72 terrains de basket-ball sur le territoire de la Ville de Québec en 2003, dont 12 seulement sont éclairés, pour un ratio de 1 terrain pour 668 habitants âgés de 10 à 24 ans.

TABLEAU 6
Ville de Québec
Inventaire des équipements récréatifs
Terrains de ballon-panier

Arrondissement	Terrain		Total	Population hommes 10-24 ans			Ratio population par équipement		
	éclairé	non-éclairé		2001(1)	2006(2)	2011(2)	2001	2006	2011
1. de La Cité	2	1	3	4 665	3 969	3 976	1 555	1 323	1 325
2. des Rivières	1	2	3	5 430	5 341	5 088	1 810	1 780	1 696
3. de Sainte-Foy - Sillery	1	11	12	6 950	5 714	5 495	579	476	458
4. de Charlesbourg	0	10	10	6 545	6 113	5 694	655	611	569
5. de Beauport	0	6	6	6 990	6 941	6 360	1 165	1 157	1 060
6. de Limoilou	0	5	5	3 710	3 364	3 204	742	673	641
7. de La Haute-Saint-Charles	1	7	8	4 630	5 156	4 956	579	645	620
8. Laurentien	7	18	25	9 200	9 533	8 815	368	381	353
Total - Ville de Québec	12	60	72	48 120	46 131	43 588	668	641	605

(1) Statistique Canada, 2001

(2) Institut de la statistique du Québec

Les arrondissements les mieux dotés en terrains de basket-ball sont Laurentien (1/368), de Sainte-Foy – Sillery (1/579), de La Haute-Saint-Charles (1/579) et de Charlesbourg (1/655). Les moins bien dotés sont des Rivières (1/1 810), de La Cité (1/1 555), de Beauport (1/1 165) et de Limoilou (1/742).

2.2.1.3.2 Terrains de volley-ball

On dénombre 73 terrains de volley-ball sur le territoire de la Ville de Québec en 2003, dont 21 sont éclairés, pour un ratio de 1 terrain pour 6 959 habitants.

TABLEAU 7
Ville de Québec
Inventaire des équipements récréatifs
Terrains de volley-ball

Arrondissement	Terrain		Total	Population totale			Ratio population par équipement		
	éclairé	non-éclairé		2001(1)	2006(2)	2011(2)	2001	2006	2011
1. de La Cité	10	8	18	62 110	64 989	66 220	3 451	3 611	3 679
2. des Rivières	0	5	5	59 195	60 869	61 469	11 839	12 174	12 294
3. de Sainte-Foy - Sillery	0	4	4	68 410	69 224	69 505	17 103	17 306	17 376
4. de Charlesbourg	4	11	15	70 310	71 552	71 562	4 687	4 770	4 771
5. de Beauport	5	11	16	72 810	74 661	75 010	4 551	4 666	4 688
6. de Limoilou	1	1	2	44 980	45 561	45 403	22 490	22 781	22 702
7. de La Haute-Saint-Charles	0	4	4	47 215	50 483	51 937	11 804	12 621	12 984
8. Laurentien	1	8	9	82 965	86 658	87 874	9 218	9 629	9 764
Total - Ville de Québec	21	52	73	507 995	523 997	528 980	6 959	7 178	7 246

(1) Statistique Canada, 2001

(2) Institut de la statistique du Québec

Les arrondissements les mieux dotés sont de La Cité (1/3 451), de Beauport (1/4 551) et de Charlesbourg (1/4 687). Les arrondissements les moins bien dotés sont : de Limoilou (1/22 490), de Sainte-Foy – Sillery (1/17 103), des Rivières (1/11 839) et de La Haute-Saint-Charles (1/11 804).

2.2.1.3.3 Patinoires extérieures

On dénombre 95 patinoires extérieures sur le territoire de la Ville de Québec en 2003, toutes éclairées sauf une, pour un ratio de 1 patinoire extérieure pour 5 347 habitants.

TABLEAU 8
Ville de Québec
Inventaire des équipements récréatifs
Patinoires extérieures

Arrondissement	Terrain		Total	Population totale			Ratio équipement/ population		
	éclairé	non-éclairé		2001(1)	2006(2)	2011(2)	2001	2006	2011
1. de La Cité	10	0	10	62 110	64 989	66 220	6 211	6 499	6 622
2. des Rivières	9	0	9	59 195	60 869	61 469	6 577	6 763	6 830
3. de Sainte-Foy - Sillery	13	0	13	68 410	69 224	69 505	5 262	5 325	5 347
4. de Charlesbourg	14	0	14	70 310	71 552	71 562	5 022	5 111	5 112
5. de Beauport	12	0	12	72 810	74 661	75 010	6 068	6 222	6 251
6. de Limoilou	6	0	6	44 980	45 561	45 403	7 497	7 594	7 567
7. de La Haute-Saint-Charles	9	0	9	47 215	50 483	51 937	5 246	5 609	5 771
8. Laurentien	21	1	22	82 965	86 658	87 874	3 771	3 939	3 994
Total - Ville de Québec	94	1	95	507 995	523 997	528 980	5 347	5 516	5 568

(1) Statistique Canada, 2001

(2) Institut de la statistique du Québec

Les arrondissements les mieux dotés sont Laurentien (1/3 771), de Charlesbourg (1/5 022), de La Haute-Saint-Charles (1/5 246) et de Sainte-Foy – Sillery (1/5 262). Les moins bien dotés sont de Limoilou (1/7 497), des Rivières (1/6 577), de La Cité (1/6 211) et de Beauport (1/6 068).

2.2.1.3.4 *Autres surfaces glacées*

On dénombre 55 autres surfaces glacées (surfaces, sentiers, anneaux de glace) sur le territoire de la Ville de Québec en 2003, pour un ratio de 1 surface pour 9 236 habitants.

TABLEAU 9
Ville de Québec
Inventaire des équipements récréatifs
Surfaces glacées

Arrondissement	Nombre	Population totale			Ratio population par équipement		
		2001(1)	2006(2)	2011(2)	2001	2006	2011
1. de La Cité	3	62 110	64 989	66 220	20 703	21 663	22 073
2. des Rivières	6	59 195	60 869	61 469	9 866	10 145	10 245
3. de Sainte-Foy - Sillery	9	68 410	69 224	69 505	7 601	7 692	7 723
4. de Charlesbourg	11	70 310	71 552	71 562	6 392	6 505	6 506
5. de Beauport	8	72 810	74 661	75 010	9 101	9 333	9 376
6. de Limoilou	3	44 980	45 561	45 403	14 993	15 187	15 134
7. de La Haute-Saint-Charles	5	47 215	50 483	51 937	9 443	10 097	10 387
8. Laurentien	10	82 965	86 658	87 874	8 297	8 666	8 787
Total - Ville de Québec	55	507 995	523 997	528 980	9 236	9 527	9 618
(1) Statistique Canada, 2001							
(2) Institut de la statistique du Québec							

Les arrondissements les mieux dotés sont de Charlesbourg (1/6 392), de Sainte-Foy – Sillery (1/7 601), Laurentien (1/ 8 297) et de Beauport (1/9 101). Les moins bien dotés sont de La Cité (1/20 703) et de Limoilou (1/14 993).

2.2.1.3.5 Piscines extérieures

On dénombre 38 piscines extérieures sur le territoire de la Ville de Québec en 2003, soit un ratio de 1 piscine pour 13 368 habitants.

TABLEAU 10
Ville de Québec
Inventaire des équipements récréatifs
Piscines extérieures

Arrondissement	Nombre	Population totale			Ratio population par équipement		
		2001(1)	2006(2)	2011(2)	2001	2006	2011
1. de La Cité	4	62 110	64 989	66 220	15 528	16 247	16 555
2. des Rivières	2	59 195	60 869	61 469	29 598	30 435	30 735
3. de Sainte-Foy - Sillery	9	68 410	69 224	69 505	7 601	7 692	7 723
4. de Charlesbourg	8	70 310	71 552	71 562	8 789	8 944	8 945
5. de Beauport *	4	72 810	74 661	75 010	18 203	18 665	18 753
6. de Limoilou	4	44 980	45 561	45 403	11 245	11 390	11 351
7. de La Haute-Saint-Charles	3	47 215	50 483	51 937	15 738	16 828	17 312
8. Laurentien	4	82 965	86 658	87 874	20 741	21 665	21 969
Total - Ville de Québec	38	507 995	523 997	528 980	13 368	13 789	13 921
(1) Statistique Canada, 2001							
(2) Institut de la statistique du Québec							
* 2 piscines sont de faible profondeur							

Les arrondissements les mieux dotés sont de Sainte-Foy – Sillery (1/7 601), de Charlesbourg (1/8 789) et de Limoilou (1/11 245). Les moins bien dotés sont des Rivières (1/29 598), Laurentien (1/20 741), de Beauport (18 203), de La Haute Saint-Charles (1/15 738) et de La Cité (1/15 528).

À cause de l'importance du vieillissement de certains de ces équipements, le réseau de piscines extérieures et intérieures devrait faire l'objet d'une analyse plus poussée. Il est reconnu que ce type d'équipements est susceptible de répondre de plus en plus à toutes les couches de la

population et accompagne très bien les nouvelles tendances au niveau de la pratique de loisirs. De plus, de nouveaux équipements deviendront peut-être nécessaires et ils devront être mieux adaptés aux réalités nouvelles. Ils pourront inclure, par exemple, des équipements de jeux d'eau, des rampes d'accès pour personnes âgées, etc. De plus, une autre étude devra également inclure l'analyse du réseau actuel de pataugeoires. Souvent, ce réseau n'est plus nécessairement en adéquation avec la population. En d'autres termes, le vieillissement ou la baisse importante de jeunes enfants enregistrés dans certains quartiers entraînent parfois un besoin de fermer ou de relocaliser certains de ces équipements.

2.2.1.3.6 Aires de jeux avec modules

On dénombre 251 aires de jeux pour enfants avec modules sur le territoire de la Ville de Québec en 2003, soit un ratio d'un module pour 2 024 habitants.

TABLEAU 11
Ville de Québec
Inventaire des équipements récréatifs
Aires de jeux avec modules

Arrondissement	Nombre	Population totale			Ratio population par équipement		
		2001(1)	2006(2)	2011(2)	2001	2006	2011
1. de La Cité	25	62 110	64 989	66 220	2 484	2 600	2 649
2. des Rivières	32	59 195	60 869	61 469	1 850	1 902	1 921
3. de Sainte-Foy - Sillery	26	68 410	69 224	69 505	2 631	2 662	2 673
4. de Charlesbourg	17	70 310	71 552	71 562	4 136	4 209	4 210
5. de Beauport	36	72 810	74 661	75 010	2 023	2 074	2 084
6. de Limoilou	16	44 980	45 561	45 403	2 811	2 848	2 838
7. de La Haute-Saint-Charles	22	47 215	50 483	51 937	2 146	2 295	2 361
8. Laurentien	77	82 965	86 658	87 874	1 077	1 125	1 141
Total - Ville de Québec	251	507 995	523 997	528 980	2 024	2 088	2 107
(1) Statistique Canada, 2001							
(2) Institut de la statistique du Québec							

Les arrondissements les mieux dotés sont Laurentien (1/1 077), des Rivières (1/1 850), de Beauport (1/2 023) et de La Haute-Saint-Charles (1/2 146). Les moins bien dotés, par ordre décroissant, sont de Charlesbourg (1/4 136), de Limoilou (1/2 811), de La Cité (1/2 484) et de Sainte-Foy – Sillery (1/2 631).

2.2.1.3.7 Parcs de planche à roulettes

On dénombre 28 parcs de planche à roulettes sur le territoire de la Ville de Québec en 2003. Les arrondissements les mieux dotés sont Laurentien (7 parcs), de La Cité (6 parcs) et de Charlesbourg (5 parcs). Les moins bien dotés sont de La Haute-Saint-Charles (3 parcs) de Limoilou (2 parcs), de Sainte-Foy – Sillery (2 parcs) ainsi que Beauport (2 parcs).

TABLEAU 12
Ville de Québec
Inventaire des équipements récréatifs
Parcs de planche à roulettes (rouli-roulant), de patin à roues alignées, pistes de BMX

Arrondissement	Parc de planche à roulettes	Parc de patin à roues alignées	Piste de BMX	Total
1. de La Cité	6	0	0	6
2. des Rivières	3	0	0	3
3. de Sainte-Foy - Sillery*	1	1	0	2
4. de Charlesbourg	5	0	0	5
5. de Beauport	2	0	0	2
6. de Limoilou	2	0	0	2
7. de La Haute-Saint-Charles	3	0	0	3
8. Laurentien	6	0	1	7
Total - Ville de Québec	28	1	1	30

2.2.1.3.8 Réseaux cyclables

On dénombre 267 kilomètres de voies cyclables sur le territoire de la Ville de Québec, soit un ratio d'un kilomètre de pistes pour 1 899 habitants.

TABLEAU 13
Ville de Québec
Inventaire du réseau récréatif
Réseau cyclable existant (km)

Arrondissement	Piste cyclable	Bande cyclable	Chaussée désignée	Total	Ratio population par équipement
1. de La Cité	10,81	0,58	8,35	19,74	1:3 146
2. des Rivières	19,83	11,13	2,90	33,86	1:1 748
3. de Sainte-Foy - Sillery	15,38	14,87	7,99	38,24	1:1 789
4. de Charlesbourg	5,40	12,00	8,44	25,84	1:2 721
5. de Beauport	22,26	1,71	1,00	24,97	1:2 916
6. de Limoilou	9,32	4,13	6,35	19,80	1:2 272
7. de La Haute-Saint-Charles	5,49	10,00	1,10	16,59	1:2 846
8. Laurentien	19,59	53,08	15,75	88,42	1:938
Total - Ville de Québec	108,08	107,50	51,88	267,46	1:1 899
Source : Division du transport Service de l'aménagement du territoire 9 juin 2003					

- (1) **Piste cyclable** : voie réservée exclusivement à la circulation non motorisée, indépendante de toute voie de circulation ou séparée de celle-ci par une barrière physique. Le revêtement de la piste cyclable est l'asphalte ou la poussière de pierre.
- (2) **Bande cyclable** : Voie généralement aménagée en bordure de chaussée, réservée habituellement à l'usage des cyclistes et délimitée par un marquage au sol ou une barrière physique continue.
- (3) **Chaussée désignée** : itinéraire aménagée sur des rues ou des routes à faible débit, où la circulation est lente et reconnue comme voie cyclable.
- (4) **Réseau récréatif** : Ensemble de voies cyclables à caractère local, régional et provincial reliées entre elles.

Les arrondissements les mieux dotés en pistes cyclables sont Laurentien (1/938), des Rivières (1/1 748) et de Sainte-Foy – Sillery (1/1 789). Les moins bien dotés, par ordre décroissant, sont de La Cité (1/3 146), de Beauport (1/2 916), de La Haute-Saint-Charles (1/2 846), de Charlesbourg (1/2 721) et de Limoilou (1/2 272).

Le Service de l'aménagement du territoire procède actuellement à l'élaboration d'un plan directeur concernant le maintien et le déploiement du réseau cyclable sur le territoire de la Ville de Québec. À cet effet, il serait pertinent que le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire y soit associé pleinement.

2.2.1.3.9 *Autres plateaux sportifs et récréatifs extérieurs*

Des données sont également disponibles sur d'autres plateaux sportifs et récréatifs extérieurs : pataugeoires, jeux d'eau, murs de pratique de tennis, paniers de pratique de ballon-panier, pentes de ski alpin, pistes d'athlétisme, vélodrome, tir-à-l'arc, pétanque, glissades sur neige, jeux de palets, rampes de mise à l'eau, sites de pêche, aires de pique-nique, jardins communautaires, agora, sentiers de ski de fond, sentiers pédestres. Compte tenu de leur faible fréquence, les caractéristiques de ces plateaux n'ont pas été décrites ici. Le lecteur est prié de référer au document annexe 1 : « Inventaire des équipements récréatifs et culturels » pour de plus amples informations.

2.2.1.4 Le réseau des équipements récréatifs d'intérieur

2.2.1.4.1 *Les bâtiments récréatifs et culturels*

On dénombre 541 bâtiments pouvant accueillir des activités récréatives et/ou culturelles sur le territoire de la Ville de Québec. De ce nombre, 285 sont de propriété municipale (52,7 %), 182 de propriété scolaire (33,6 %) et 74 d'autres propriétés (13,7 %) (fédérale, provinciale, privée), tous sous protocole d'entente d'utilisation avec la Ville.

Les arrondissements les mieux dotés en bâtiments récréatifs et culturels sont de Charlesbourg (89), Laurentien (81), de La Cité (80) et de Sainte-Foy – Silexy (73). Les moins bien dotés sont de La Haute Saint-Charles (47), de Limoilou (54), des Rivières (58) et de Beauport (59).

Pour obtenir une mesure plus juste, il faudrait ici aussi utiliser d'autres indicateurs tels que : la superficie des bâtiments ou encore le taux d'utilisation de ces équipements sur le nombre d'heures disponibles à des fins communautaires. Cette dernière mesure est particulièrement importante dans le cas de l'usage des gymnases généralement de propriété scolaire à des fins

communautaires. Nous avons cependant tenu compte de ne pas inclure les équipements qui présentaient un taux d'utilisation inférieur à 10 %.

TABLEAU 14
Ville de Québec
Inventaire des équipements récréatifs
Bâtiments

Arrondissement	Propriétés (1)							Total	Catégories de bâtiments (2)													
	F	P	V	A	S	SBL	BL		PI	EP	ES	EC	U	B	CO	CL	CC	PS	BP	CS	M	NC
1. de La Cité	5	2	10	17	25	17	4	80	0	11	8	3	0	4	5	12	11	13	5	5	3	0
2. des Rivières	0	1	5	24	21	5	2	58	3	16	4	0	0	4	10	8	3	9	0	1	0	0
3. de Sainte-Foy - Sillery	0	0	4	32	30	6	1	73	2	14	11	1	1	2	5	17	4	9	4	3	0	0
4. de Charlesbourg	0	0	1	43	34	11	0	89	1	21	11	1	0	2	8	21	4	14	3	2	0	0
5. de Beauport	0	0	3	35	20	1	0	59	3	14	6	0	0	2	6	8	5	14	4	2	0	0
6. de Limoilou	1	3	10	16	16	7	1	54	1	10	7	1	0	3	0	14	4	11	1	1	0	0
7. de La Haute-Saint-Charles	0	0	3	31	9	4	0	47	1	14	3	0	0	2	2	3	1	19	0	1	1	0
8. Laurentien	0	0	14	37	27	1	2	81	3	18	8	1	0	6	10	3	2	29	2	2	0	0
Total - Ville de Québec	6	6	50	235	182	52	10	541	14	118	58	7	1	25	46	86	34	118	19	17	4	0
(1) Propriété : F = fédérale P = provinciale V = ville A = arrondissement S = scolaire SBL = privée sans but lucratif BL = privée à but lucratif																						
(2) Catégorie de bâtiment : P1 = patinoire intérieure EP = école primaire ES = école secondaire EC = collège U = université B = bibliothèque																						
CO = centre communautaire CL = centre de loisirs PS = pavillon de service BP = bâtiment patrimonial CS = Centre sportif																						
CC = centre culturel M = musée NC = non classifié																						

2.2.1.4.2 Patinoires intérieures

On dénombre 22 patinoires intérieures (nombre de glaces et non nombre d'aré纳斯) sur le territoire de la Ville de Québec en 2003, soit un ratio d'une glace intérieure pour 23 091 habitants.

TABLEAU 15
Ville de Québec
Inventaire des équipements récréatifs
Patinoires intérieures

Arrondissement	Nombre	Population totale			Ratio population par équipement		
		2001(1)	2006(2)	2011(2)	2001	2006	2011
1. de la Cité	0	62 110	64 989	66 220	0	0	0
2. des Rivières	4	59 195	60 869	61 469	14 799	15 217	15 367
3. de Sainte-Foy-Sillery*	4	68 410	69 224	69 505	17 103	17 306	17 376
4. de Charlesbourg	3	70 310	71 552	71 562	23 437	23 851	23 854
5. de Beauport	3	72 810	74 661	75 010	24 270	24 887	25 003
6. de Limoilou	1	44 980	45 561	45 403	44 980	45 561	45 403
7. de La Haute-Saint-Charles	1	47 215	50 483	51 937	47 215	50 483	51 937
8. Laurentien**	5	82 965	86 658	87 874	16 593	17 332	17 575
Total - Ville de Québec	22	507 995	523 997	528 980	24 170	24 952	25 190
(1) Statistique Canada, 2001							
(2) Institut de la statistique du Québec							
* 3 glaces de propriété municipale et 1 de propriété scolaire							
** 4 glaces de propriété privée							

Les arrondissements les mieux dotés en glaces intérieures sont des Rivières (1/14 799), Laurentien (1/16 593) et de Sainte-Foy - Sillery (1/17 103). Les moins bien dotés sont de La Cité (0/62 110) avec une absence d'équipement, de La Haute-Saint-Charles (1/47 215), de Limoilou (1/44 980), de Beauport (1/24 270) et de Charlesbourg (1/23 437).

2.2.1.4.3 Piscines intérieures

On dénombre 22 piscines intérieures sur le territoire de la Ville de Québec en 2003, soit un ratio d'une piscine intérieure pour 23 091 habitants. 15 de ces piscines sont équipées d'aires de plongeon. L'inventaire ne tient pas compte des piscines privées dont la Ville ne détient pas de protocole d'entente d'utilisation.

TABLEAU 16
Ville de Québec
Inventaire des équipements récréatifs
Piscines intérieures

Arrondissement	Couloirs			Piscine plage	Aire de plongeon	Total	Population totale			Ratio population par équipement		
	4	6	8				2001(1)	2006(2)	2011(2)	2001	2006	2011
1. de La Cité	0	5	0		5	5	62 110	64 989	66 220	12 422	12 998	13 244
2. des Rivières	1	3	0		0	4	59 195	60 869	61 469	14 799	15 217	15 367
3. de Sainte-Foy - Sillery	0	2	1		3	3	68 410	69 224	69 505	22 803	23 075	23 168
4. de Charlesbourg	1	1	0		1	2	70 310	71 552	71 562	35 155	35 776	35 781
5. de Beauport	0	1	0	1	1	2	72 810	74 661	75 010	36 405	37 331	37 505
6. de Limoilou	1	1	0		2	2	44 980	45 561	45 403	22 490	22 781	22 702
7. de La Haute-Saint-Charles	2	0	0		2	2	47 215	50 483	51 937	23 608	25 242	25 969
8. Laurentien	1	1	0		1	2	82 965	86 658	87 874	41 483	43 329	43 937
Total - Ville de Québec	6	14	1	1	15	22	507 995	523 997	528 980	23 091	23 818	24 045
(1) Statistique Canada, 2001												
(2) Institut de la statistique du Québec												

Les arrondissements les mieux dotés sont de La Cité (1/12 422), des Rivières (1/14 799), de Limoilou (1/22 490), de Sainte-Foy – Sillery (1/22 803) et de La Haute-Saint-Charles (1/23 608). Les moins bien dotés sont Laurentien (1/41 483), de Beauport (1/36 405) et de Charlesbourg (1/35 155).

2.2.1.4.4 Gymnases et palestres

On dénombre un total de 173 gymnases équivalent simple sur le territoire de la Ville de Québec en 2003, soit un ratio de 1 gymnase simple pour 2 936 habitants. 95 % de ces gymnases sont de propriété scolaire.

TABLEAU 17
Ville de Québec
Inventaire des équipements récréatifs
Gymnases

Arrondissement	Simple	Double	Triple	Quadruple	Total	Total Équivalent gymnase simple	Population totale			Ratio équipement/ population		
							2001(1)	2006(2)	2011(2)	2001	2006	2011
1. de La Cité	14	2	0	0	16	18	62 110	64 989	66 220	3 451	3 611	3 679
2. des Rivières	12	1	0	0	13	14	59 195	60 869	61 469	4 228	4 348	4 391
3. de Sainte-Foy - Sillery	16	1	1	0	18	21	68 410	69 224	69 505	3 258	3 296	3 310
4. de Charlesbourg	18	4	1	0	23	29	70 310	71 552	71 562	2 424	2 467	2 468
5. de Beauport	14	5	1	0	20	27	72 810	74 661	75 010	2 697	2 765	2 778
6. de Limoilou	8	3	1	0	12	17	44 980	45 561	45 403	2 646	2 680	2 671
7. de La Haute-Saint-Charles	6	0	2	1	9	16	47 215	50 483	51 937	2 951	3 155	3 246
8. Laurentien	17	7	0	0	24	31	82 965	86 658	87 874	2 676	2 795	2 835
Total - Ville de Québec	105	23	6	1	135	173	507 995	523 997	528 980	2 936	3 029	3 058
(1) Statistique Canada, 2001												
(2) Institut de la statistique du Québec												

Les arrondissements les mieux dotés en gymnases sont de Charlesbourg (1/2 424), de Limoilou (1/2 646), Laurentien (1/2 676) et de Beauport (1/2 697). Les moins bien dotés sont des Rivières (1/4 228), de La Cité (1/3 451), de Sainte-Foy – Sillery (1/3258) et de La Haute-Saint-Charles (1/2 951).

2.2.1.4.5 Salles ou locaux polyvalents

On dénombre 712 salles ou locaux polyvalents sur le territoire de la Ville de Québec en 2003, soit un ratio d'une salle ou local tout usage pour 713 habitants.

TABLEAU 18
Ville de Québec
Inventaire des équipements récréatifs
Salles ou locaux polyvalents

Arrondissement	Nombre	Population totale			Ratio population par équipement		
		2001(1)	2006(2)	2011(2)	2001	2006	2011
1. de La Cité	132	62 110	64 989	66 220	471	492	502
2. des Rivières	85	59 195	60 869	61 469	696	716	723
3. de Sainte-Foy - Sillery	105	68 410	69 224	69 505	652	659	662
4. de Charlesbourg	84	70 310	71 552	71 562	837	852	852
5. de Beauport	50	72 810	74 661	75 010	1 456	1 493	1 500
6. de Limoilou	91	44 980	45 561	45 403	494	501	499
7. de La Haute-Saint-Charles	45	47 215	50 483	51 937	1 049	1 122	1 154
8. Laurentien	120	82 965	86 658	87 874	691	722	732
Total - Ville de Québec	712	507 995	523 997	528 980	713	736	743
(1) Statistique Canada, 2001							
(2) Institut de la statistique du Québec							

Les arrondissements les mieux dotés sont de La Cité (1/471), de Limoilou (1/494), de Sainte-Foy – Sillery (1/652) et Laurentien (1/691), puis des Rivières (1/696). Les moins bien dotés sont de Beauport (1/1 456), de La Haute-Saint-Charles (1/1 049) et de Charlesbourg (1/837).

2.2.1.4.6 Salles ou locaux spécialisés

On dénombre 351 salles ou locaux spécialisés (salles d'exposition, ateliers artistiques, salles de photographie, locaux pour activités exclusives d'organismes, etc.) sur le territoire de la Ville de Québec en 2003, soit un ratio d'une salle ou local spécialisé pour 1 447 habitants.

TABLEAU 19
Ville de Québec
Inventaire des équipements récréatifs
Salles ou locaux spécialisés

Arrondissement	Usages							Total	Population totale			Ratio population par équipement		
	A	B	C	D	E	F	G		2001(1)	2006(2)	2011(2)	2001	2006	2011
1. de La Cité	0	43	1	2	1	4	5	56	62 110	64 989	66 220	1 109	1 161	1 183
2. des Rivières	0	15	0	7	0	5	1	28	59 195	60 869	61 469	2 114	2 174	2 195
3. de Sainte-Foy - Sillery	15	28	1	29	0	6	3	82	68 410	69 224	69 505	834	844	848
4. de Charlesbourg	8	3	0	21	1	2	3	38	70 310	71 552	71 562	1 850	1 883	1 883
5. de Beauport	3	2	0	36	3	1	26	71	72 810	74 661	75 010	1 025	1 052	1 056
6. de Limoilou	7	1	1	4	0	4	2	19	44 980	45 561	45 403	2 367	2 398	2 390
7. de La Haute-Saint-Charles	4	7	0	15	2	1	1	30	47 215	50 483	51 937	1 574	1 683	1 731
8. Laurentien	5	10	0	11	0	0	1	27	82 965	86 658	87 874	3 073	3 210	3 255
Total - Ville de Québec	42	109	3	125	7	23	42	351	507 995	523 997	528 980	1 447	1 493	1 507
(1) Statistique Canada, 2001														
(2) Institut de la statistique du Québec														
Usages : A = Salle d'exposition B = Atelier d'arts C = Atelier de photographie D = Local d'organismes														
E = Salle d'ordinateurs F = Salle de jeux G = Autre salle spécialisée														

Les arrondissements les mieux dotés sont de Sainte-Foy - Sillery (1/834), de Beauport (1/1 025) et de La Cité (1/1 109). Les moins bien dotés sont Laurentien (1/3 073), de Limoilou (1/2 367), des Rivières (1/2 114), de Charlesbourg (1/1 850) et de La Haute-Saint-Charles (1/1 574).

2.2.1.5 Le réseau des équipements culturels

Le réseau des principaux équipements culturels appartenant à la Ville de Québec et ses arrondissements ou appartenant à des tiers et sous protocole d'entente avec la Ville présentent les caractéristiques suivantes :

2.2.1.5.1 Les salles de spectacles et auditoriums

On dénombre 61 salles de spectacles sur le territoire de la ville de Québec en 2003, soit 4 salles de grandes dimensions (1 000 sièges et plus), 10 salles de moyennes dimensions (500 à 999 sièges) et 47 salles de petites dimensions (moins de 500 sièges).

TABLEAU 20
Ville de Québec
Salles de spectacles

Arrondissement	Grandes salles (1)	Moyennes salles (2)	Petites salles (3)	TOTAL
1. de La Cité	3	4	27	34
2. des Rivières	0	1	4	5
3. de Sainte-Foy - Sillery	1	2	5	8
4. de Charlesbourg	0	1	3	4
5. de Beauport	0	0	2	2
6. de Limoilou	0	1	4	5
7. de La Haute-Saint-Charles	0	0	0	0
8. Laurentien	0	1	2	3
Total - Ville de Québec	4	10	47	61
(1) 1 000 sièges et plus				
(2) 500 à 999 sièges				
(3) moins de 500 sièges				

* En réalité, Beauport ne dispose d'aucune petite salle puisque les deux indiquées ici lui sont prêtées seulement (10% d'utilisation)

Les arrondissements les mieux dotés en cette matière sont de La Cité (34 salles) et de Sainte-Foy – Sillery (8 salles). Les moins bien dotés sont les arrondissements de La Haute-Saint-Charles (0 salle), de Beauport (2 salles), de Charlebourg (4 salles), des Rivières (5 salles) et de Limoilou (5 salles).

2.2.1.5.2 Les sites d'interprétation et centres d'exposition

On dénombre 37 sites d'interprétation et/ou centres d'exposition, excluant les institutions muséales, sur le territoire de la ville de Québec en 2003. Ces sites et/ou centres sont principalement sous la responsabilité des arrondissements (23) ou de la Ville (9).

TABLEAU 21
Ville de Québec
Inventaire des équipements récréatifs et culturels
Sites d'interprétation et centres d'exposition

Arrondissement	Propriétés (1)					TOTAL
	F	P	V	A	SBL	
1. de La Cité	1	2	4	1		8
2. des Rivières				1		1
3. de Sainte-Foy - Sillery			1	5		6
4. de Charlesbourg			1	4		5
5. de Beauport				3		3
6. de Limoilou	1	1	1	1		4
7. de La Haute-Saint-Charles			1	2		3
8. Laurentien			1	6		7
Total - Ville de Québec	2	3	9	23	0	37

(1) Propriété : F = fédérale P = provinciale V = ville A = arrondissement SBL = sans but lucratif

Les arrondissements les mieux dotés en cette matière sont de La Cité (8), Laurentien (7), de Sainte-Foy – Sillery (6) et de Charlesbourg (5). Les moins bien dotés sont les arrondissements des Rivières (1), de La Haute-Saint-Charles (3), de Beauport (3) et de Limoilou (4).

2.2.1.5.3 Les ateliers d'arts

On dénombre 109 ateliers d'arts sur le territoire de la Ville de Québec en 2003, soit des salles aménagées de façon permanente pour une pratique artistique ou culturelle de type amateur.

TABLEAU 22
Ville de Québec
Inventaire des équipements récréatifs et culturels
Les ateliers d'arts

Arrondissement	Nombre	Population totale			Ratio population par équipement		
		2001(1)	2006(2)	2011(2)	2001	2006	2011
1. de La Cité	43	62 110	64 989	66 220	0	0	0
2. des Rivières	15	59 195	60 869	61 469	3 946	4 058	4 098
3. de Sainte-Foy – Sillery	28	68 410	69 224	69 505	2 443	2 472	2 482
4. de Charlesbourg	3	70 310	71 552	71 562	23 437	23 851	23 854
5. de Beauport	2	72 810	74 661	75 010	36 405	37 331	37 505
6. de Limoilou	1	44 980	45 561	45 403	44 980	45 561	45 403
7. de La Haute-Saint-Charles	7	47 215	50 483	51 937	6 745	7 212	7 420
8. Laurentien	10	82 965	86 658	87 874	8 297	8 666	8 787
Total - Ville de Québec	109	507 995	523 997	528 980	4 661	4 807	4 853
(1) Statistique Canada, 2001							
(2) Institut de la statistique du Québec							

Les arrondissements les mieux dotés à cet égard sont : de La Cité (43), de Sainte-Foy – Sillery (28) et des Rivières (15). Les moins bien dotés sont de Limoilou (1), de Beauport (2) de Charlesbourg (3), de La Haute Saint-Charles (7) et Laurentien (10).

2.2.2 CONSTAT 2 : DES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS À PRÉVOIR DANS UN PROCHE AVENIR POUR MAINTENIR EN ÉTAT LE RÉSEAU D'ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET CULTURELS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE QUÉBEC

Le réseau des équipements récréatifs et culturels de la Ville de Québec est vieillissant et des efforts financiers importants devront être consentis au cours des prochaines années afin de le maintenir en état.

On estime à un peu plus de 110 M \$ le montant à consacrer d'ici 2010 au maintien des bâtiments récréatifs et culturels sur le territoire de la Ville de Québec, soit une moyenne d'environ 16 M \$ par année. Ces montants excluent ceux nécessaires à la réfection des parcs et espaces verts et également des bibliothèques, lesquels n'ont pas encore été estimés. De plus, ce montant ne tient pas compte des besoins nouveaux en matière d'équipements récréatifs et culturels sur le territoire de la Ville de Québec. La projection de l'état des bâtiments en 2010, bien que théorique, se base sur des données concrètes relatives à l'âge de ces bâtiments. La conservation des équipements existants, des activités qui s'y déroulent (ront) et du niveau de service souhaité sera proportionnelle aux efforts consentis en ce sens.

À titre de comparaison, les sommes consenties en moyenne ces trois (3) dernières années à la pérennité des bâtiments existants de loisir et culture sont en moyenne d'environ 4 M \$ par année sur un budget d'immobilisation annuel moyen de 12 M \$ consenti pour l'ensemble des Bâtiments – Structures – Éclairage, ce qui est nettement en deçà des 16 M \$ qui seront requis pour le maintien des actifs Loisirs – Culture. Le déficit d'entretien de ces équipements s'accroît à chaque année et pourrait devenir difficile à contenir éventuellement. D'autant plus, qu'avec ce déficit d'entretien grandissant, et le manque de budget persistant, les sommes consenties devront inévitablement être attirées à des services essentiels, tels que l'alimentation en eau, réservoirs, eaux usées, ponts viaducs, barrages. Cette situation pourrait mener à la limitation de l'usage de certains locaux ou plateaux ou même à la fermeture de certains de ces équipements. Toutefois, ce n'est pas seulement avec l'augmentation des budgets que la Ville de Québec parviendra à contrer cette situation et à atteindre des objectifs de maintien de l'état et de la fonctionnalité du parc immobilier. Des outils et des actions tels que les plans directeurs d'équipements, la rationalisation de ces équipements, la gestion concertée, une connaissance et un suivi de l'état des équipements, des mesures efficaces d'entretien et d'opération, l'économie d'énergie, la prolongation de la vie durable des composantes, une politique de financement responsable, etc.

sont autant de nouveaux éléments qui permettront d'atteindre ou de se rapprocher des objectifs de conservation de ces actifs. Une collaboration concertée avec les Services de l'Ingénierie, de la Gestion des Immeubles et des Finances sera donc primordiale dans les années à venir.

Les efforts les plus importants devront être consacrés aux arrondissements de Sainte-Foy – Sillery (moyenne de 3,3 M \$ par année d'ici 2010), de La Cité (3,1 M \$), des Rivières (2,9 M \$) et de Charlesbourg (2,2 M \$). Suivent les arrondissements de Beauport (1,8 M \$), de Limoilou (1,1 M \$), Laurentien (0,8 M \$) et de La Haute Saint-Charles (0,4 M \$) (voir le tableau 1-2).

TABLEAU 23
Investissements à consentir sur le territoire de la Ville de Québec
pour maintenir en état les bâtiments récréatifs, 2003-2010

N° d'arr.	Arrondissement	Valeur équipement (120 % rôle)	Age équipement	% déficience d'âge	Déficiences d'âge (\$) (Note 1)	% Désuétude (2004 à 2010) (Note 2)	Projection désuétude additionnelle (2004 à 2010) (Note 3)	Total des désuétudes 2003 + (2004-2010) (Note 4)	Total des désuétudes 2003 + (2004-2010) (en %)	Investissement moyen par année requis	Moyenne en % (2003-2010)
1	de La Cité	49 547 599 \$	1976*	24 %	11 659 952 \$	21 %	10 270 669 \$	21 930 621 \$	44 %	3 132 946 \$	6 %
2	des Rivières	43 055 922 \$	1976*	24 %	10 268 935 \$	24 %	10 278 421 \$	20 556 843 \$	48 %	2 936 692 \$	7 %
3	de Sainte-Foy - Sillery	38 277 160 \$	1974*	38 %	14 656 157 \$	23 %	8 764 855 \$	23 421 012 \$	61 %	3 345 859 \$	9 %
4	de Charlesbourg	34 176 520 \$	1976*	24 %	8 122 660 \$	22 %	7 674 458 \$	15 348 917 \$	45 %	2 256 731 \$	7 %
5	de Beauport	32 764 337 \$	1977*	20 %	6 401 772 \$	20 %	6 499 359 \$	12 901 131 \$	39 %	1 843 019 \$	6 %
6	de Limoilou	16 168 481 \$	1977*	23 %	3 684 146 \$	28 %	4 522 376 \$	9 044 752 \$	56 %	1 172 360 \$	7 %
7	de La Haute Saint-Charles	7 866 240 \$	1976*	24 %	1 866 181 \$	14 %	1 067 921 \$	2 135 842 \$	27 %	419 157 \$	5 %
8	Laurentien	23 295 440 \$	1978*	16 %	3 801 363 \$	9 %	2 049 622 \$	5 850 984 \$	25 %	835 855 \$	4 %
	Total	245 151 699 \$	1976*	25 %	60 481 185 \$	21 %	51 127 681 \$	111 190 102 \$	45 %	15 942 819 \$	7 %

Note 1 : Déficience théorique, selon l'âge de l'équipement (tableau 4)

Note 2 : État (0 à 2 % = très bon) (3 à 5 % = bon) (6 à 10 % = moyen) (10 à 20 % = passable) (21 à 30 % = pauvre) (31 à 40 % = sérieux) (41 % et + = critique ou dangereux)

Note 3 : Selon l'état et les courbes des déficiences repérées (tableau 7)

Note 4 : Montants nécessaires (2003-2010) pour le maintien du bien

* Âge relatif des équipements

Source : Service de l'ingénierie
 Division planification et développement, Ville de Québec

2.2.3 CONSTAT 3 : UN RÉSEAU D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS QUI S'ADAPTE DIFFICILEMENT AUX BESOINS DES ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU AINSI QU'À LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS SPORTIFS DE GRANDE ENVERGURE

Le sport de haut niveau de la région de Québec utilise, pour l'entraînement des athlètes et la tenue d'événements sportifs d'envergure, le réseau actuel des plateaux sportifs d'intérieur et d'extérieur situés sur le territoire de la Ville. Cette utilisation n'est pas exclusive mais plutôt partagée avec les autres types de clientèle, récréative ou scolaire.

Parmi les équipements existants répondant le plus à leurs besoins, notons principalement le Colisée, le stade municipale de Québec, l'anneau de glace Gaétan Boucher, les installations du Pavillon d'éducation physique et des sports de l'Université Laval et celles des cégeps de la région (Limoilou, Garneau et Ste-Foy). Le réseau des arénas, des gymnases et des piscines, tant publiques que scolaires, est également généralement utilisé par cette clientèle.

Ces équipements sont cependant tous sur-utilisés. Ils présentent également certains manques, à des niveaux différents, que ce soit en matière de plages de temps d'utilisation ou en matière d'aménagements adéquats liés à l'entraînement ou à la tenue d'événements d'envergure. De par son rôle, la Ville de Québec, par le biais de Sports internationaux de Québec et de la Division des événements spéciaux, exerce un rôle de leadership pour encourager l'accueil d'événements sportifs d'envergure sur son territoire. Ce soutien à l'organisation d'événements sportifs nationaux et internationaux vise principalement à générer une plus grande activité économique, touristique et sportive de même que de mettre à niveau et d'améliorer ses infrastructures d'accueil et ses équipements.

2.2.4 CONSTAT 4 : UN POTENTIEL D'ESPACES VERTS ET BLEUS NON ENTIÈREMENT EXPLOITÉ

Le réseau des grands espaces verts et bleus ainsi que le réseau des parcs linéaires et des pistes cyclables de la Ville de Québec ont été décrits précédemment (voir la partie 1.2.1.1.1, les parcs et espaces verts municipaux). Dans son ensemble, ce réseau offre un environnement urbain unique par l'importance de ces nombreux espaces verts, par son couvert végétal et forestier imposant de même que par un réseau hydrographique bien développé (rivières Saint-Charles, Montmorency, du Cap Rouge, le fleuve, etc.). Ainsi, les résidents sont particulièrement choyés,

d'autant plus que ces espaces naturels se situent à proximité des secteurs urbanisés, voire même au cœur de leur milieu de vie.

Ces espaces sont dotés d'aménagements permettant la pratique de nombreuses activités récréatives et de détente mais n'ont pas encore atteint leur plein potentiel de développement. Certains de ces espaces et de ces réseaux (pistes cyclables) et le réseau des parcs linéaires comprenant la mise en valeur des milieux naturels font l'objet actuellement d'études d'aménagement ou de réaménagement. Le raffermissement de ces réseaux verts, bleus et linéaires, dans une vision d'ensemble et de complémentarité, représente un défi d'importance pour la nouvelle Ville de Québec et ses partenaires publics et privés au cours des prochaines années afin de doter la population de la Ville de Québec et ses visiteurs de lieux récréatifs et de détente reconnus pour leur excellence.

2.2.5 CONSTAT 5 : UN RÉSEAU D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS À COMPLÉTER POUR SOUTENIR ADÉQUATEMENT LA PRODUCTION AMATEURE ET PROFESSIONNELLE

La Ville de Québec est dotée d'un réseau important d'équipements culturels afin de soutenir la production professionnelle, notamment en matière de diffusion (salles de spectacles). Il n'en est pas de même, cependant, pour soutenir adéquatement la formation et le support technique à la production professionnelle (studios d'enregistrement) ainsi que pour soutenir les divers métiers d'arts.

La pratique artistique amateur dispose de lieux spécialisés (auditoriums, ateliers d'arts) permettant de répondre aux besoins de certaines disciplines. Le réseau des locaux de type polyvalent existant sur le territoire permet également de répondre en partie à ces besoins. Force cependant est de constater que certains arrondissements sont nettement dépourvus en cette matière afin de soutenir adéquatement ces formes de pratique dans leur milieu (voir la partie 1.2.1.4, les équipements culturels).

2.2.6 CONSTAT 6 : UN RÉSEAU PATRIMONIAL À METTRE EN VALEUR

La Ville de Québec compte quatre arrondissements historiques sur son territoire, soit ceux du Vieux-Québec, du Trait-Carré à Charlesbourg, de Beauport et de Sillery. Le Vieux Cap-Rouge (incluant le parc Cartier-Roberval), le vieux village de Sainte-Foy ainsi que les parcs Cartier-

Bréboeuf et de la Chute Kabir-Kouba présentent également des sites patrimoniaux d'importance (voir la carte 4).

On connaît l'attrait exceptionnel qu'exerce le Vieux-Québec, tant pour les citoyens que pour les touristes de passage. Les autres sites mériteraient d'être davantage mis en valeur afin d'en faire des sites d'attraction pour les citoyens et les touristes de passage. Le développement de centres d'interprétation et un aménagement urbain permettant la détente, la déambulation et la tenue d'événements permettraient certes d'en améliorer le potentiel d'attraction.

Espace pour carte 4 : Le réseau patrimonial

2.2.7 CONSTAT 7 : DES ÉQUIPEMENTS À CARACTÈRE COMMUNAUTAIRE SATURÉS EN TERMES D'UTILISATION

Les arrondissements de la Ville de Québec disposent d'un réseau de salles ou de locaux polyvalents, de toutes dimensions, leur appartenant en propre ou appartenant à des tiers afin de répondre aux besoins de leur programmation propre d'activités récréatives et culturelles ou encore de celles des organismes du milieu qui agissent en partenariat avec eux. Ils doivent de plus répondre aux besoins des organismes communautaires d'aide à la personne ou de développement social et économique. On observe, depuis quelques années, une augmentation des organismes offrant des services sociocommunautaires à un ou des segments de population, notamment dans le secteur de l'aide à la personne et à la famille. C'est généralement au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire aux divisions de la culture, des loisirs et de la vie communautaire qu'a échu la tâche d'encadrer et de supporter, sous quelque forme que ce soit, le milieu associatif oeuvrant dans ce secteur au niveau de leur territoire. Cette réalité nouvelle devrait s'exprimer encore plus fortement au cours des prochaines années, si l'on prend en compte des phénomènes comme le vieillissement de la population et les mutations observées au sein de la famille. Déjà, on observe une augmentation de la demande pour des locaux multi-usages sur le territoire de la Ville, surtout le jour, afin de répondre aux besoins grandissants des clientèles et des organismes du milieu.

2.3 DEMANDE FUTURE POUR DES ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET CULTURELS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE QUÉBEC

2.3.1 CONSTAT 8 : UNE DEMANDE TOTALE QUI DEVRAIT CROÎTRE LÉGÈREMENT, COMPTE TENU DE LA CROISSANCE PRÉVISIBLE DE LA POPULATION AU COURS DES 10 PROCHAINES ANNÉES

La population de la Ville de Québec est demeurée relativement stable entre 1996 et 2001, passant de 504 235 habitants à 507 985 habitants, soit une hausse de 0,74 % sur la période. Les projections démographiques prévoient une augmentation de la population totale de 3,18 % entre 2001 et 2006 et de 1,10 % entre 2006 et 2011. La population totale de la Ville de Québec devrait se situer autour des 530 000 habitants en 2011.

Bien que la population de tous les arrondissements de la Ville de Québec soit appelée à croître au cours des 10 prochaines années, cette croissance sera inégale d'un arrondissement à l'autre. Ce sont les arrondissements de La Haute Saint-Charles (+ 10,00 %), de La Cité (+ 6,44 %) et Laurentien (+ 5,91 %) qui subiront les croissances les plus fortes de population d'ici 2011. Les arrondissements des Rivières (+ 3,84 %) et de Beauport (+ 3,02 %) subiront quant à eux une croissance modérée. Les arrondissements de Charlesbourg (+ 1,78 %), de Sainte-Foy – Sillery (+ 1,60 %) et de Limoilou (+ 0,94 %) sont ceux qui subiront les plus légères croissances de population d'ici 2011.

2.3.2 CONSTAT 9 : UNE DEMANDE QUI DEVRAIT FLUCTUER ET SE MODULER DIFFÉREMMENT DANS CHAQUE ARRONDISSEMENT, COMPTE TENU DE L'ÉVOLUTION DES CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES

Les jeunes de 0-14 ans représentaient 16,29 % de la population totale de la Ville de Québec en 1996, soit 82 170 habitants. Ils ne représenteront que 12,34 % de la population totale en 2011, soit 65 428 habitants.

Les aînés, quant à eux (60 ans et plus), représentaient 17,05 % de la population totale de la Ville de Québec en 1996, soit 86 000 habitants. Ils représenteront 25,19 % de la population totale en 2011, soit 133 537 habitants.

Le poids relatif des adultes, quant à lui, fléchira légèrement dans la population totale de la Ville de Québec, passant de 336 055 individus en 1996 à 330 981 individus en 2011.

Ce sont dans les arrondissements Laurentien, des Rivières et de Beauport que ces phénomènes se font le plus sentir et dans les arrondissements de La Cité et de Limoilou qu'ils se font le moins sentir⁴.

Tout porte à croire que l'on ne devrait pas assister à des hausses spectaculaires du nombre d'habitants d'ici les dix (10) prochaines années (baisse de la natalité, légère croissance de l'immigration). La croissance en matière de services récréatifs et culturels de la part des citoyens devrait plutôt être due à un phénomène de déplacement de la demande. Cette fluctuation de la demande, tant sur l'ensemble du territoire de la Ville que dans chaque arrondissement, devrait être exprimée plus fortement par les personnes âgées de 55 ans et plus, un peu moins par les jeunes âgés de 19 ans et moins et de façon stable par les adultes (20-54 ans).

2.3.3 CONSTAT 10 : UN DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE À VENIR QUI AFFECTERA DIFFÉRENTES ZONES DANS DIFFÉRENTS ARRONDISSEMENTS EN MATIÈRE DE DEMANDE POUR DES ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET CULTURELS DE BASE

On estime à environ 60 000 logements le potentiel résidentiel du territoire de la Ville de Québec, compte tenu de l'occupation actuelle du territoire et des contraintes liées aux parties du territoire non présentement occupées.

Cependant, on estime à environ 30 000 nouveaux logements la demande totale d'ici 2021, et plus précisément à 18 500 nouveaux logements la demande totale sur le territoire de la Ville de Québec d'ici 2011. L'offre potentielle sera beaucoup plus grande que la demande. D'où la nécessité de rationaliser au mieux dans un service de saine gestion le développement résidentiel sur le territoire.

Le développement domiciliaire devrait s'effectuer principalement dans les arrondissements des Rivières et Laurentien et moindrement dans les arrondissements de Beauport et de Charlesbourg. Ce développement domiciliaire affectera à la hausse la demande pour de nouveaux équipements

récréatifs de proximité dans certains cas (parcs de voisinage, pavillons de service, locaux communautaires) ou encore amènera une sur-utilisation de certains équipements récréatifs existants (parcs de quartier, centres récréatifs, etc.). Cependant, la tendance grandissante des jeunes ménages à acheter de vieilles propriétés et à valoriser la rénovation fait que les équipements de loisirs et de culture qui se trouvent dans les centres urbains seront aussi sollicités et devront parfois être adaptés afin de mieux répondre aux nouveaux besoins.

2.3.4 CONSTAT 11 : DES TENDANCES EN MATIÈRE DE PRATIQUES RÉCRÉATIVES ET CULTURELLES QUI AFFECTERONT LA DEMANDE EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENTS

2.3.4.1 Les principaux facteurs d'influence

2.3.4.1.1 L'évolution sociodémographique

Les courants démographiques auront une incidence sur les temps libres ainsi que sur le type d'activités de sports et de loisirs qui seront pratiquées dans l'avenir, l'âge étant une variable déterminante à cet effet. Le pourcentage de temps libre n'a pas progressé au cours des années 90, mais cette situation risque d'évoluer avec les baby boomers qui arrivent bientôt à la retraite. En fait, depuis 1970, l'âge médian⁵ a augmenté de façon constante, pour atteindre 38 ans en 1991. Selon diverses projections, l'âge médian atteindra probablement 50 ans d'ici 2036. L'accroissement du nombre de personnes âgées s'accélérera au cours des dix ou douze prochaines années, alors que les premiers membres de la génération du baby boom atteindront 65 ans. D'autre part, le nombre de jeunes de 15 ans et moins est à la baisse.

La composition diversifiée des familles fait aussi partie des éléments qui influencent la demande en matière d'activités de sports et de loisirs pratiquées. Le nombre limité d'enfants par famille occasionné par à une baisse des taux de fécondité, la croissance du nombre de familles monoparentales et de familles recomposées composent les nouvelles réalités du tissu social.

2.3.4.1.2 Les styles de vie

⁴ Pour de plus amples détails, se référer à l'analyse socio-démographique de la population de la ville de Québec dans l'annexe B « Analyse des besoins ».

⁵ L'âge médian est l'âge qui partage la population totale en deux groupes d'effectifs égaux, c'est-à-dire que la moitié de la population est d'âge inférieur à l'âge médian et la moitié est plus âgée.

La pratique d'activités sportives et de loisirs constitue un indicateur important du développement d'une communauté et de la qualité de vie, tant pour les individus que pour les collectivités. Pour s'adonner à ces activités, les citoyens doivent toutefois bénéficier d'un style de vie où ils disposent de temps libre. Or, selon Statistique Canada⁶, les Canadiens de quinze ans et plus disposaient en moyenne de 6,2 heures de temps libre par jour en 1998, ce qui représente une augmentation de seulement cinq minutes par rapport à 1992. Un peu plus de la moitié (55 %) de ce temps, soit 3,4 heures, est consacré à des activités culturelles, 31 % à des activités sociales avec des membres de la famille ou des amis, 8 % au sport, ce qui correspond à 30 minutes, et 6 %, au bénévolat. Parmi le temps alloué aux activités culturelles, 2,2 heures par jour se passent à regarder la télévision ou des films loués et 30 minutes sont accordées à la pratique d'activités de loisir culturel tels artisanat, musique, théâtre, chant, danse et arts visuels. L'Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie⁷ estime qu'au niveau du sport et de l'activité physique, les deux tiers des Québécois ne sont pas assez actifs physiquement pour se maintenir en bonne santé. À ce chapitre, les femmes sont moins actives que les hommes, qui disposent en l'occurrence chaque jour de près d'une demi-heure de temps libre de plus que les femmes.

Les indicateurs de dépenses colligés par Statistique Canada permettent de cerner, en partie, le style de vie des Canadiens, qui varie en fonction des différents milieux socio-économiques. De façon globale, en 1998, ils ont dépensé davantage pour des services de câblodistribution, des ordinateurs, des locations de vidéos et des journaux que six ans auparavant. De plus, moins de Canadiens ont assisté à des spectacles ou visité des musées, des zones de conservation ou des parcs naturels. Le foyer semble être devenu le pôle d'attraction du divertissement depuis la fin des années 90. Entre autres, les consommateurs d'âge moyen, qui disposent de relativement peu de temps libre et doivent s'occuper de leurs enfants, semblent passer de plus en plus de temps à la maison.

2.3.4.2 Les tendances lourdes

2.3.4.2.1 Le poids démographique et les caractéristiques des clientèles se modifient

⁶ Id.

⁷ Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie. [En ligne] 1997 [www.cflri.ca/icrcp/cp/99/9903_3_fr.html#2] (15 septembre 2003)

Le poids démographique des personnes âgées affiche une constante progression. Ces membres de la société ont généralement plus de temps et de moyens financiers pour participer à des activités de sports et de loisir que par le passé. Le taux d'activité physique chez cette tranche de la population connaît un accroissement majeur mais les personnes plus âgées préfèrent les occupations plus douces qu'énergiques. Elles sont toutefois davantage inactives que les jeunes qui sont au début de la vingtaine, dans une proportion des deux tiers.⁸ On assiste parallèlement à une baisse du poids démographique des jeunes. Ces derniers sont de plus en plus sédentaires et les problèmes d'excès de poids sont en progression.⁹

2.3.4.2.2 Croissance des pratiques de sports et loisirs plus individuelles et moins structurées

Aujourd'hui, les activités physiques les plus répandues chez les canadiens de 15 ans et plus sont celles qui se pratiquent en dehors de milieux organisés (56 %) et qui sont peu coûteuses.¹⁰ Les activités libres, non encadrées et non programmées sont ainsi en croissance. On préfère un cadre d'organisation et des horaires souples, ce qui fait appel au caractère spontané de la pratique. À une époque où les gens ont une vie très remplie, où ils sont très sollicités, il est de plus en plus difficile de regrouper au même moment des gens voulant pratiquer des sports collectifs. Ceux-ci cèdent de plus en plus la place aux activités individuelles.

2.3.4.2.3 La diversification des pratiques de loisir

Les données de diverses études tendent à indiquer que les clientèles sont de plus en plus segmentées et que les pratiques d'activités de sports et de loisir se diversifient. Ces tendances sont attribuables à divers facteurs :

- participation accrue des personnes âgées, entraînant de nouveaux besoins;
- hausse du niveau de scolarité et demande croissante pour des loisirs culturels;
- diversité des motifs dans la pratique des activités de sport et loisir : santé, performance, apparence corporelle, expression, évvasion face au stress, etc.;
- émergence de pratiques centrées sur l'utilisation des nouvelles technologies;

⁸ Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie. [En ligne] 1997 [www.cflri.ca/icrcp/cp/99/9903_3_fr.html#2] (15 septembre 2003)

⁹ Gouvernement du Québec 2001 – Sports et loisirs – Plan stratégique 2001 - 2004, Avril 2001, Secrétariat au loisir et au sport . [En ligne] 2001 [www.gnb.ca/0131/d-r/plan00-04f.pdf] (15 septembre 2003)

¹⁰ Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie. [En ligne] 1997 [www.cflri.ca/icrcp/cp/99/9903_3_fr.html#2] (15 septembre 2003)

- une jeunesse à l'affût des nouvelles tendances et de nouveaux défis ;
- le phénomène de l'Internet et des jeux à l'ordinateur.

2.3.4.2.4 La popularité du plein air

Parmi les activités de sports et de loisirs pratiquées hors du foyer, l'accent est mis sur les activités qui mettent l'individu en contact avec les éléments naturels. Les taux de participation pour la pratique de plein air ont augmenté de manière significative au cours des deux dernières décennies et demeurent très importants.

2.3.4.3 Tendances concernant les secteurs d'activités

Selon un sondage effectué en 1999¹¹, les activités physiques les plus répandues chez les Canadiens sont la marche (81%), le jardinage ou d'autres travaux extérieurs (70 %), la natation (54 %), la danse sociale (46 %), les exercices à la maison (45 %) et la bicyclette (45 %). Les indicateurs de 1998 de Statistique Canada nous indiquent qu'au niveau des loisirs, au Québec, une personne sur cinq (15 ans et plus) s'adonne au bricolage et à l'artisanat et 11 % pratiquent un art visuel tels que la peinture ou la sculpture.

En termes de tendances, les résultats d'une étude prévisionnelle ontarienne¹² suggèrent que les sports traditionnels, d'équipe ou physiquement engageants comme le football, le hockey et le tennis présentent des taux escomptés de croissance bien au-dessous de la croissance prévue de la population. Les activités dont la croissance s'accélère sont des activités associées au milieu naturel, non structurées ou non exigeantes, dont le jardinage, le golf, la marche, le vélo et la natation de plaisance. Les sports traditionnels représentent des activités associées aux groupes d'âge les plus jeunes, tandis que ces dernières activités sont l'apanage des individus dans leur quarantaine ou cinquantaine.

2.3.4.4 Tendances par segment de clientèles

2.3.4.4.1 Les jeunes

¹¹ Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie. *Créer un système propice des sports et des loisirs pour accroître l'activité physique* – Sondage indicateur de l'activité physique en 1999. [En ligne] 1999 [www.cflri.ca/pdf/f/siap99.pdf] (15 septembre 2003)

¹² Sports et Loisirs Ontario, Communiqué no 2, . [En ligne] décembre 1992 [http://www.tourism.gov.on.ca/french/sportdiv/communiq/comm02.htm] (15 septembre 2003)

Selon les données présentement disponibles, un jeune sur deux n'est pas suffisamment actif pour en retirer tous les bénéfices pour sa santé, et près des deux tiers des élèves du secondaire ne participent pas aux activités parascolaires.¹³ Selon les parents qui ont répondu à une enquête canadienne en 1999¹⁴, les enfants de 5 à 12 ans dédient environ 16 heures par semaine aux activités physiques. Ils préfèrent la bicyclette, suivie de la natation, de la glissade et d'autres activités hivernales. Quant à eux, les adolescents passent 14 heures par semaine à pratiquer le même type d'activités que les plus jeunes mais favorisent également des activités telles le ski alpin, les poids et haltères, le volley-ball, la danse sociale et le badminton. Au Québec, même si le secteur du sport compétitif est celui où la participation est la plus stable pendant l'adolescence, il ne rejoint qu'environ un jeune sur quatre. Les activités libres et pour la forme sont celles qui attirent le plus les adolescents; le conditionnement physique, la danse et le vélo, figuraient, en 1999, parmi les activités les plus pratiquées par les jeunes de 13 et 16 ans. Au cours des dernières années, on assiste à une demande grandissante pour le soccer. La planche à neige, la danse hip hop, l'escalade, la planche à roulettes et le patin à roues alignées ont aussi gagné en popularité. En vieillissant, les jeunes délaissent les activités encadrées. Au niveau des loisirs, les jeunes sont généralement attirés par des activités qui permettent l'expression de leur identité (les arts, le théâtre, la musique), qui favorisent les relations sociales et qui permettent de vivre de nouvelles expériences.¹⁵

Les filles pratiquent davantage d'activités socioculturelles que les garçons, ces derniers s'adonnant principalement aux activités physiques et sportives. Elles sont en général moins actives que les garçons et la différence est encore plus marquée à la fin du secondaire alors que 46 % des garçons et 27 % des filles participent régulièrement à des activités physiques. L'aspect compétitif de la pratique sportive rebute davantage les filles que les garçons. De façon générale, elles aiment davantage pratiquer des activités physiques pour la forme, le plaisir et le côté social.¹⁶

¹³ Kino-Québec, Secrétariat au loisir et au sport. Ça bouge après l'école - Pour attirer de nouveaux jeunes aux activités physiques et sportives. [En ligne] 2000 [www.santepub-mtl.qc.ca/kino/jeune/pdf/cabouge2003.pdf] (15 septembre 2003)

¹⁴ Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie. *Créer un système propice des sports et des loisirs pour accroître l'activité physique* – Sondage indicateur de l'activité physique en 1999. [En ligne] 1999 [www.cflri.ca/pdf/f/siap99.pdf] (15 septembre 2003)

¹⁵ Kino-Québec, Secrétariat au loisir et au sport. Ça bouge après l'école - Pour attirer de nouveaux jeunes aux activités physiques et sportives. [En ligne] 2000 [www.santepub-mtl.qc.ca/kino/jeune/pdf/cabouge2003.pdf] (15 septembre 2003)

¹⁶ Id.

2.3.4.4.2 La famille

Les taux de pratique où tous les membres d'une famille participent ensemble à une même activité (patinage, baignade, randonnées à bicyclette, fêtes populaires, etc.) sont toujours importants. Ce sont souvent les enfants qui introduisent de nouveaux loisirs dans la famille.

2.3.4.4.3 Les adultes

Chez les adultes, les activités de plein air sont les plus populaires. Les activités pouvant se pratiquer en couple sont également fort appréciées. Celles que l'on pratique de façon individuelle, pour leur part, connaissent un gain de popularité chez les personnes séparées ou ayant de nouveaux conjoints. Les activités de conditionnement physique sont davantage pratiquées à mesure que l'on avance en âge. Au niveau des loisirs, on assiste chez les adultes à l'émergence de pratiques centrées sur l'utilisation des nouvelles technologies : jeux électroniques, informatique, etc. Ils fréquentent également les lieux culturels : dans l'ordre, ils vont au cinéma, fréquentent des bibliothèques publiques, visitent des musées, des lieux historiques et patrimoniaux, vont au théâtre et, dans une plus faible proportion, assistent à des concerts et opéras.

2.3.4.4.4 Les personnes âgées

Les études ont démontré, en toute logique, qu'en général, plus une personne est âgée, moins il est probable qu'elle s'engage dans une activité physique. En outre, celles et ceux qui demeurent actifs s'orientent vers des activités moins exigeantes physiquement, telles la pétanque, les quilles, le palet, etc. Toutefois, l'intérêt dans la participation à une activité physique connaît une croissance chez les personnes plus âgées. Les taux de participation aux activités de plein air sont élevés, les activités de loisir culturel dominant et les activités éducatives sont populaires chez un nombre croissant de personnes âgées.

2.3.4.5 Quelques changements sur le plan des valeurs attribuées au loisir

- Montée significative d'une conscience écologique et d'une plus grande sensibilisation à l'environnement chez tous les groupes d'âge de la population.
- La qualité de l'environnement où se déroule l'activité prend de plus en plus d'importance.
- La sécurité des lieux où se déroule l'activité est une valeur de plus en plus recherchée, particulièrement chez les personnes âgées et les femmes.
- Les adultes recherchent autant le plaisir que les jeunes dans leur pratique de loisirs, leur conscience du temps étant particulièrement vive.
- Les valeurs associées à la compétition n'occupent plus la même place, les notions de santé et de bonne forme étant davantage privilégiées qu'auparavant.

- Les gens veulent avoir accès à des services de qualité. Ils sont de plus en plus exigeants à cet égard. Leur temps est compté et ils veulent le consacrer à des activités qui leur apporteront un plus, une valeur ajoutée. Le consommateur ne choisit plus entre la qualité, le service ou le prix, il veut les trois.

2.3.4.6 Obstacles à la pratique d'activités de sports et loisirs¹⁷

- Manque de temps, d'énergie et de motivation
- Horaires peu pratiques
- Manque de programmes axés sur les besoins actuels des clients
- Manque de promotion des possibilités locales
- Frais excessifs
- Mauvais entretien des installations
- Manque de soutien social et de possibilités axées sur les familles
- Réseau inadéquat des pistes et des sentiers

2.3.4.7 Le rôle des associations et le bénévolat

Le milieu associatif est l'un des lieux importants d'expression des besoins et de l'engagement des citoyens et il constitue, par conséquent, le levier principal de développement et de promotion du loisir et du sport. Au sein de ces associations, le bénévolat représente la pierre angulaire de l'organisation du loisir et du sport. Les bénévoles assument de plus en plus de responsabilités et devant l'ampleur de la tâche, plusieurs s'essouffent. Le recrutement et le renouvellement constituent des difficultés appréciables.¹⁸

2.3.5 SYNTHÈSE DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE

Le tableau suivant exprime l'état de l'offre actuelle en matière d'équipements récréatifs sur une échelle de 1 à 5 (ou de très faible à très forte) et le niveau de l'offre pour certains équipements récréatifs dans chacun des arrondissements, en comparant le niveau à celui observé sur l'ensemble du territoire.

¹⁷ Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie. *Créer un système propice des sports et des loisirs pour accroître l'activité physique* – Sondage indicateur de l'activité physique en 1999. [En ligne] 1999 [www.cflri.ca/pdf/f/siap99.pdf] (15 septembre 2003)

¹⁸ Gouvernement du Québec 2001 – Sports et loisirs – Plan stratégique 2001 - 2004, Avril 2001, Secrétariat au loisir et au sport . [En ligne] 2001 [www.gnb.ca/0131/d-r/plan00-04f.pdf] (15 septembre 2003)

Ce tableau synthèse de l'offre actuelle en matière d'équipements récréatifs combiné avec le tableau exprimant le niveau de la demande pour certains équipements récréatifs sur une perspective de 10 ans permet de porter un premier diagnostic sur la situation actuelle en termes de forces et faiblesses en matière d'équipements récréatifs pour chaque arrondissement.

TABLEAU 24
Ville de Québec
Synthèse de l'offre en matière d'équipements récréatifs
pour chaque arrondissement

Équipements récréatifs	de La Cité	des Rivières	de Sainte-Foy – Sillery	de Charlesbourg	de Beauport	de Limoilou	de La Haute Saint-Charles	Laurentien
Réseau des parcs et espaces verts	forte	moyenne	moyenne	très faible	forte	très faible	forte	très forte
Aménagements sportifs et récréatifs extérieurs								
Terrains de balle	très faible	forte	moyenne	forte	faible	très faible	moyenne	très forte
Courts de tennis	moyenne	moyenne	très forte	forte	moyenne	très faible	faible	très forte
Terrains de basket-ball	très faible	très faible	forte	forte	faible	très faible	faible	très forte
Terrains de volley-ball	très forte	faible	très faible	très forte	très forte	très faible	très faible	moyenne
Terrains de football	forte	moyenne	très faible	forte	très forte	très faible	très faible	très faible
Terrains de soccer	faible	moyenne	moyenne	moyenne	moyenne	très faible	moyenne	très forte
Piscines extérieures	moyenne	très faible	très forte	très forte	moyenne	moyenne	faible	moyenne
Pataugeoires	très forte	très faible	très forte	forte	très forte	faible	moyenne	faible
Jeux d'eau	moyenne	très forte	très faible	très forte	très faible	moyenne	très faible	faible
Patinoires extérieures	moyenne	moyenne	forte	forte	forte	faible	moyenne	très forte
Anneaux de glace, sentiers glacés	moyenne	très forte	faible	très faible	faible	très faible	faible	très faible
Surfaces glacées	très faible	moyenne	forte	très forte	forte	très faible	faible	forte
Aires de jeu avec modules	moyenne	forte	moyenne	faible	forte	très faible	faible	très forte
Réseau cyclable	très faible	moyenne	moyenne	faible	faible	faible	faible	très forte
Plateaux intérieurs								
Gymnases	moyenne	faible	moyenne	très forte	forte	moyenne	faible	très forte
Patinoires intérieures	très faible	très forte	forte	moyenne	moyenne	très faible	très faible	très forte
Piscines intérieures	très forte	forte	moyenne	faible	faible	faible	faible	très faible
Salles ou locaux polyvalents	très forte	moyenne	forte	moyenne	faible	forte	très faible	très forte
Salles ou locaux spécialisés	forte	faible	très forte	moyenne	très forte	très faible	moyenne	faible

À l'aide des indicateurs que sont l'état de l'offre actuelle en matière d'équipements récréatifs, l'évolution prévisible de la population, le développement résidentiel et l'analyse des tendances, le tableau suivant exprime, sur une échelle de 1 à 5 (ou de très faible à très forte), le niveau de la demande pour certains équipements récréatifs dans chacun des arrondissements, sur une perspective de 10 ans.

TABLEAU 25
Niveau de la demande pour certains équipements récréatifs
sur une perspective de 10 ans

Équipement récréatif	de La Cité des Rivières	de Sainte- Foy – Sillery	de Charlesbourg	de Beauport	de Limoulu	de La Haute- Saint- Charles	Laurentien	
<i>Réseau des parcs et espaces verts</i>	Très forte	Forte	Moyenne	Forte	Moyenne	Moyenne	Faible	Moyenne
<i>Aménagements sportifs et récréatifs extérieurs</i>								
Terrains de balle	Moyenne	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Courts de tennis	Moyenne	Moyenne	Faible	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Forte	Faible
Terrains de basketball	Très forte	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Forte	Moyenne	Faible	Faible
Terrains de volley-ball	Forte	Faible	Moyenne	Faible	Moyenne	Moyenne	Faible	Faible
Terrains de football	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne
Terrains de soccer	Moyenne	Forte	Forte	Forte	Très forte	Forte	Moyenne	Moyenne
Piscines extérieures	Forte	Forte	Moyenne	Forte	Moyenne	Moyenne	Forte	Forte
Pataugeoires et/ou jeux d'eau	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Faible	Faible	Faible	Moyenne	Moyenne
Patinoires extérieures, sentiers glacés, surfaces glacées	Moyenne	Moyenne	Faible	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Faible	Faible
Aires de jeux avec modules	Forte	Moyenne	Moyenne	Forte	Moyenne	Forte	Faible	Faible
Réseau cyclable	Forte	Moyenne	Moyenne	Forte	Forte	Moyenne	Forte	Forte
<i>Plateaux intérieurs</i>								
Gymnases	Forte	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Forte	Moyenne
Patinoires intérieures	Faible	Très faible	Très faible	Moyenne	Moyenne	Très faible	Moyenne	Faible
Piscines intérieures	Faible	Faible	Moyenne	Très forte	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Forte
Salles ou locaux polyvalents	Moyenne	Forte	Forte	Très forte	Très forte	Moyenne	Très forte	Très forte
Salles ou locaux spécialisés	Moyenne	Forte	Moyenne	Forte	Très forte	Forte	Très forte	Forte
Salles de spectacles	Faible	Forte	Faible	Moyenne	Très forte	Moyenne	Moyenne	Moyenne

Échelle : 1 = très faible 2 = faible 3 = moyenne 4 = forte 5 = très forte

Ces tableaux synthèse offrent pour plusieurs équipements une image assez réaliste sur l'état de la situation actuelle en matière d'équipements récréatifs et culturels sur le territoire de la Ville de Québec. Toutefois, dans certains cas, il faudra réaliser des études additionnelles pour permettre de mieux distinguer les arrondissements les mieux ou les moins bien pourvus. À cette occasion,

il faudrait utiliser des indicateurs plus précis tels que : le nombre de mètres carrés des parcs et terrains de jeux entretenus sur le nombre total d'habitants, le nombre d'heures d'activités sportives et physiques utilisées sur le nombre d'heures d'activités sportives et physiques disponibles, etc. Cette dernière mesure est particulièrement importante dans le cas de l'utilisation d'équipements récréatifs et culturels appartenant à un tiers.

En conclusion, nous croyons que cet exercice, qui décrit sous forme de constats l'offre actuelle et la demande future, est amplement significatif de l'état de la situation actuelle et permet dans une large mesure d'énoncer les grandes orientations qui devraient guider, dans le futur les interventions à effectuer en matière d'équipements récréatifs et culturels sur le territoire de la Ville de Québec.

3 LES ORIENTATIONS

La Ville de Québec devra relever plusieurs défis afin de répondre adéquatement aux besoins de sa population en matière d'équipements récréatifs et culturels au cours des 10 prochaines années. L'accessibilité de tous les citoyens à des services de base pertinents et diversifiés, quel que soit leur arrondissement d'appartenance, le maintien en état du réseau d'équipements récréatifs et culturels implantés au cours des années, l'adaptation et le développement de ce dernier en fonction des nouveaux besoins manifestés et des tendances en matière de pratique récréative et culturelle en sont quelques exemples.

Compte tenu de l'importance des besoins exprimés et des ressources disponibles pour y répondre, les instances décisionnelles, tant au niveau municipal qu'au niveau des arrondissements, seront appelées à faire des choix.

Le plan directeur des équipements récréatifs et culturels de la Ville de Québec a pour objet de définir les grandes orientations et d'énoncer des pistes d'action qui détermineront la nature et l'étendue du rôle de la Ville en ces domaines.

Les huit orientations retenues dans le cadre du présent plan directeur devraient guider le travail des autorités dans ce processus de choix qui s'amorce, tant au niveau municipal qu'au niveau de chacun des arrondissements. Elles déterminent la nature et l'étendue des interventions à effectuer au cours des prochaines années, visant le meilleur équilibre et la meilleure équité possible.

3.1 ORIENTATIONS 1 À 8

3.1.1 **ORIENTATION 1 : ASSURER L'ACCESSIBILITÉ LA PLUS ÉQUITABLE POSSIBLE DE LA POPULATION DE CHACUN DES ARRONDISSEMENTS À UN RÉSEAU D'ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET CULTURELS DE QUALITÉ**

C'est avant tout au niveau du voisinage, du quartier et de l'arrondissement que les citoyennes et citoyens exercent leurs activités récréatives et culturelles. L'accessibilité à des services de proximité en la matière est une des premières responsabilités reconnues aux municipalités. Les interventions de la Ville de Québec et des autorités d'arrondissements en matière

d'aménagement d'équipements récréatifs et culturels sur le territoire devront assurer en premier lieu l'accomplissement de cette responsabilité.

En ce sens, les axes d'intervention suivants devraient être priorités au cours des 10 prochaines années :

- Assurer la pérennité du réseau des espaces et équipements récréatifs et culturels existant au sein de chacun des arrondissements et répondant déjà à des besoins exprimés et reconnus.
- Améliorer le réseau des espaces et équipements récréatifs et culturels, tant au niveau du voisinage et du quartier qu'au niveau de l'arrondissement, là où les déficiences sont les plus marquantes.
- Aménager dans les secteurs domiciliaires en développement, de nouveaux espaces et équipements récréatifs, sportifs et culturels et ce, en temps opportun afin de répondre aux besoins progressifs.

3.1.2 ORIENTATION 2 : ADAPTER LE RÉSEAU DES ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET CULTURELS EN FONCTION DES NOUVEAUX BESOINS MANIFESTÉS ET DES TENDANCES

Le loisir et la culture sont des objets en mouvance; de nouvelles pratiques émergent ou encore certaines pratiques prennent davantage d'ampleur, demandant d'adapter des équipements récréatifs et culturels existants ou encore d'en ajouter au réseau. Les phénomènes sociodémographiques ainsi que les nouvelles tendances observées au sein de chacun des arrondissements appuient cette nécessité.

En ce sens, les axes d'intervention suivants devraient être priorités au cours des 10 prochaines années :

- Améliorer les réseaux de parcs linéaires (corridors verts, pistes cyclables, pistes et sentiers pédestres) au sein de la Ville.
- Améliorer l'accessibilité à des locaux polyvalents, permettant d'élargir la gamme d'activités récréatives et culturelles offertes aux citoyennes et citoyens et de répondre aux besoins des organismes du milieu, tant à caractère récréatif, sportif et culturel que communautaire.

- Améliorer les plateaux sportifs et récréatifs extérieurs, permettant de répondre aux besoins découlant des changements démographiques et des nouvelles tendances en matière de pratiques. Mentionnons à cet effet les pistes d'action spécifiques suivantes :
 - l'aménagement de nouveaux terrains de soccer ;
 - l'aménagement de jeux d'eau dans les parcs de voisinage et/ou de quartier ;
 - l'aménagement d'aires de jeu pour adolescents (basket-ball, rouli-roulant, piste de BMX et autres aménagements) ;
 - l'aménagement d'aires de détente pour les aînés.

3.1.3 ORIENTATION 3 : METTRE EN VALEUR LE POTENTIEL D'ESPACES VERTS ET BLEUS DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE QUÉBEC À DES FINS RÉCRÉATIVES ET TOURISTIQUES

La Ville de Québec dispose d'un réseau d'espaces verts et bleus déjà existants sur son territoire dont le potentiel à des fins récréatives n'est pas entièrement exploité. Ces espaces relèvent de son autorité ou encore de tiers [fédéral, provincial, Commission de la Capitale Nationale du Québec (CNQ), arrondissements]. Une concertation entre les divers intervenants permettra d'en développer le potentiel.

En ce sens, les axes d'intervention suivants devraient être priorités au cours des 10 prochaines années :

- Effectuer les aménagements nécessaires permettant l'accessibilité la plus large possible des citoyennes et citoyens de la Ville de Québec et de la clientèle touristique à des activités aquatiques et riveraines.
- Effectuer les aménagements nécessaires permettant l'accessibilité la plus large possible des citoyennes et citoyens de la Ville de Québec et de la clientèle touristique à des activités récréatives et de détente en milieu naturel.
- Favoriser le développement d'activités sur quatre saisons en mettant en valeur la saison hivernale puisque Québec est une ville nordique et une destination touristique de neige.

3.1.4 ORIENTATION 4 : POURSUIVRE L'AMÉNAGEMENT DES CORRIDORS RÉCRÉATIFS (PARCS LINÉAIRES ET RÉSEAUX CYCLABLES ET PÉDESTRES)

Des efforts importants ont été consentis sur le territoire de la Ville de Québec au cours des dernières années afin de permettre à ses citoyennes et citoyens et à la clientèle touristique d'avoir accès à un réseau cyclable et à un réseau pédestre de qualité. La demande est toujours très forte en la matière ainsi que pour l'utilisation de parcs linéaires permettant d'autres formes de pratiques récréatives (marche, pique-nique, observation, détente, etc.).

En ce sens, les axes d'intervention suivants devraient être privilégiés au cours des 10 prochaines années :

- Aménager, là où c'est possible, des parcs linéaires permettant la plus grande variété possible d'activités récréatives et de détente.
- Poursuivre l'aménagement du réseau cyclable municipal en priorisant les actions suivantes :
 - compléter l'aménagement des corridors du Littoral et des Cheminots ;
 - créer de nouveaux corridors permettant de relier entre eux les grands espaces verts et bleus existants sur le territoire de la Ville de même que les principaux sites historiques ;
 - aménager, en collaboration avec les arrondissements, des pistes cyclables permettant l'accès au réseau des grands corridors cyclables de la Ville, de façon à diminuer la pression sur les réseaux routiers et à permettre à la population d'avoir accès le plus rapidement possible à des corridors sécuritaires.
- Poursuivre l'aménagement du réseau pédestre municipal en favorisant la mise en place de sentiers réservés à la marche et à la détente.

3.1.5 ORIENTATION 5 : AMÉNAGER DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS RÉPONDANT AUX BESOINS DU SPORT DE HAUT NIVEAU, TANT EN MATIÈRE D'ENTRAÎNEMENT ET DE COMPÉTITION QU'EN MATIÈRE DE TENUE D'ÉVÉNEMENTS D'ENVERGURE

Le sport de haut niveau de la région de Québec pour les disciplines concernées dispose déjà, sur le territoire de la Ville, d'équipements intérieurs et extérieurs permettant de satisfaire en partie ses besoins, que ce soit en matière d'entraînement et de compétition ou en matière de tenue d'événements d'envergure. Malgré tous les efforts consentis par la Ville de Québec et les arrondissements pour garantir l'accessibilité à des installations de qualité aux athlètes d'élite,

mais également pour assurer des installations adaptées aux normes internationales maintenant en vigueur, des investissements additionnels sont nécessaires. Cet effort financier devra se faire obligatoirement en partenariat avec les gouvernements supérieurs. L'aménagement d'équipements sportifs intérieurs et extérieurs de haut niveau, conforme aux normes internationales, pourrait donc lui permettre de mieux satisfaire ses besoins et aussi d'accueillir des événements d'envergure nationale et internationale qui engendreraient des retombées touristiques et économiques intéressantes pour la Ville de Québec.

En ce sens, les axes d'intervention suivants devraient être privilégiés au cours des 10 prochaines années :

- Apporter les améliorations aux équipements existants, en partenariat les institutions desservant actuellement le sport de haut niveau sur le territoire de la Ville de Québec (Université Laval, cégeps, commissions scolaires, arrondissements) et ce, afin de maximiser le plus possible l'utilisation de ces derniers et de permettre de répondre aux besoins.
- Aménager de nouveaux équipements sportifs spécialisés pour le sport de haut niveau, là où l'amélioration du réseau actuel d'équipements s'avérera insuffisant et/ou au meilleur endroit possible.

3.1.6 ORIENTATION 6 : METTRE EN VALEUR LE POTENTIEL PATRIMONIAL À DES FINS RÉCRÉATIVES ET TOURISTIQUES

L'attrait touristique qu'exerce la Ville de Québec grâce à son patrimoine historique et architectural est mondialement reconnu. Cependant, parmi ces arrondissements et autres sites historiques d'importance, seul celui du Vieux-Québec profite actuellement de ces retombées et en est même saturé. La mise en valeur des autres sites pourrait permettre davantage, dans une perspective de développement durable, de créer des retombées tant récréatives que touristiques.

En ce sens, les axes d'intervention suivants devraient être privilégiés au cours des 10 prochaines années :

- Favoriser la création de corridors déambulatoires et cyclables et la création de places publiques au sein des divers arrondissements historiques pour permettre la détente, la visite et la tenue d'événements et pour animer ces lieux et en améliorer l'attrait.
- Créer de nouveaux centres d'exposition et/ou d'interprétation au sein des arrondissements historiques et des autres sites patrimoniaux d'importance.

3.1.7 ORIENTATION 7 : COMPLÉTER LE RÉSEAU D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS AFIN DE SOUTENIR ADÉQUATEMENT LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION CULTURELLES, TANT DE NIVEAU AMATEUR QUE DE NIVEAU PROFESSIONNEL

L'accès et la sensibilisation aux arts et à la culture, la consolidation des acquis et l'élargissement des horizons afin de stimuler le rayonnement de la capitale, bonifier l'offre en matière de tourisme culturel et préparer le 400^e anniversaire de la Ville (2008) sont les orientations dégagées par la Ville de Québec dans son avant-projet de politique culturelle (octobre 2002). Dans la foulée de ces grandes orientations, la complétion du réseau d'équipements culturels afin de soutenir adéquatement la production et la diffusion culturelles, tant de niveau amateur que de niveau professionnel, s'impose d'emblée en continuité.

En ce sens, les axes d'intervention suivants devraient être privilégiés au cours des 10 prochaines années :

- Compléter le réseau d'équipements de diffusion culturelle en le décentralisant le plus possible sur l'ensemble du territoire afin de soutenir les productions tant de niveau amateur que de niveau professionnel.
- Favoriser l'aménagement des lieux (centres ou locaux) permettant la créativité et l'innovation artistiques et culturelles, tant de niveau amateur que de niveau professionnel.

**3.1.8 ORIENTATION 8 : ADAPTER ET COMPLÉTER LE RÉSEAU D'ÉQUIPEMENTS
COMMUNAUTAIRES AFIN DE RÉPONDRE PLUS ADÉQUATEMENT À
L'AUGMENTATION DES BESOINS POUR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES
D'AIDE À LA PERSONNE OU DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE.**

Au cours des dernières années, la réalité communautaire associée aux problématiques sociales a pris une large place dans les préoccupations municipales. Plusieurs organismes dont la vocation est directement dirigée vers l'apport de solutions à des problèmes sociaux sollicitent de plus en plus le soutien des ressources municipales et, par le fait même, interpellent une intervention des arrondissements plus structurée et davantage concertée. La Ville et les arrondissements devront donc définir, baliser et orienter l'action municipale dans ce domaine.

En ce sens l'axe d'intervention suivant devrait être priorisé au cours des 10 prochaines années.

- Améliorer le réseau des équipements communautaires dans le but de soutenir les projets mobilisateurs à l'échelle des quartiers cibles et d'améliorer l'accessibilité à des locaux polyvalents ou multi-usages sur le territoire de la Ville pour répondre aux besoins des organismes du milieu.

Précisons enfin que les orientations décrites précédemment ne représentent pas un ordre de priorité, mais plutôt un ensemble intégré d'orientations et d'axes d'intervention couvrant l'éventail des objectifs visés permettant le développement harmonieux des équipements récréatifs et culturels sur le territoire de la Ville de Québec au cours de la prochaine décennie.

3.2 ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES POUR CHACUN DES ARRONDISSEMENTS

3.2.1 ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ

3.2.1.1 Synthèse de l'offre et de la demande en matière d'équipements récréatifs et culturels

- L'arrondissement de La Cité dispose d'un réseau de parcs et d'espaces verts dont l'offre actuelle dépasse celle que l'on retrouve en moyenne sur l'ensemble du territoire de la Ville de Québec. Certains éléments de ce réseau, citons en exemple le parc national des Champs de bataille (Plaines d'Abraham), exercent un attrait pour l'ensemble de la population du territoire. Compte tenu de l'augmentation importante de la population prévue d'ici les 10 prochaines années dans l'arrondissement, la demande devrait croître en matière de parcs et d'espaces verts, notamment au niveau du voisinage.
- Le réseau des aménagements sportifs et récréatifs extérieurs de l'arrondissement est varié en fonction de la demande actuelle, mais demandera des ajustements au cours des 10 prochaines années pour répondre adéquatement à la demande future, notamment en matière de terrains de basket-ball, de soccer et d'amélioration du réseau cyclable.
- Le réseau des plateaux sportifs, récréatifs et culturels intérieurs de l'arrondissement existants devrait répondre à la demande future, bien qu'en matière de patinoires intérieures (arénas), l'arrondissement devra satisfaire ses besoins par l'apport des arrondissements voisins (de Limoilou, des Rivières). Notons enfin que le réseau des équipements culturels de l'arrondissement (salles de spectacles, musées, centres d'interprétation, etc.) exerce un attrait non seulement pour l'ensemble de la population de la Ville, mais également aux niveaux régional et touristique.

3.2.1.2 Orientations futures en matière d'aménagement

- Maintenir en état le réseau actuel des équipements récréatifs et culturels de l'arrondissement. Rappelons que des investissements moyens de 3,1 M \$ devront être consentis d'ici 2010 à ce chapitre, excluant ceux relatifs aux parcs et espaces verts.
- Améliorer le réseau des équipements sportifs et récréatifs extérieurs, notamment par l'ajout de parcs de voisinage, de terrains de basket-ball et de soccer ainsi que par le développement d'un réseau cyclable inter-arrondissement.

TABLEAU 26
Arrondissement de La Cité
Synthèse de l'offre et de la demande en matière d'équipements récréatifs et culturels

Équipements récréatifs et culturels	Ratios population par équipement						Synthèse de l'offre	Synthèse de la demande
	Arrondissement			Ville				
	2001	2006	2011	2001	2006	2011		
Réseau des parcs et espaces verts	941	985	1 003	1 119	1 154	1 165	Forte	Très forte
Aménagements sportifs et récréatifs extérieurs								
Terrains de balle	12 422	12 988	13 244	5 773	5 955	6 011	Très faible	Moyenne
Courts de tennis	5 176	5 416	5 518	3 117	3 215	3 245	Faible	Moyenne
Terrains de basket-ball	1 555	1 323	1 325	668	641	605	Très faible	Très forte
Terrains de volley-ball	3 451	3 611	3 679	6 959	7 178	7 246	Très forte	Forte
Terrains de football	2 333	1 985	1 988	6 015	5 766	5 449	Forte	Moyenne
Terrains de soccer	768	808	841	522	504	467	Faible	Moyenne
Piscines extérieures	15 528	16 247	16 555	13 368	13 789	13 921	Moyenne	Forte
Pataugeoires et/ou jeux d'eau	5 646	5 908	6 020	7 471	7 706	7 779	Forte	Moyenne
Patinoires extérieures	6 211	6 499	6 622	5 347	5 516	5 568	Moyenne	Moyenne
Aires de jeu avec modules	2 484	2 600	2 649	2 024	2 088	2 107	Moyenne	Moyenne
Réseau cyclable	3 146	3 292	3 355	1 899	1 959	1 978	Très faible	Forte
Plateaux intérieurs								
Gymnases	3 451	3 611	3 679	2 936	3 029	3 058	Faible	Forte
Patinoires intérieures	0	0	0	23 091	23 818	24 045	Très faible	Faible
Piscines intérieures	12 422	12 988	13 244	23 091	23 818	24 045	Très forte	Faible
Salles ou locaux polyvalents	471	492	502	713	736	743	Très forte	Moyenne
Salles ou locaux spécialisés	1 109	1 161	1 183	1 447	1 493	1 507	Forte	Moyenne
Salles de spectacle	1 830	1 911	1 948	8 328	8 590	8 672	Très forte	Faible

3.2.2 ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES

3.2.2.1 Synthèse de l'offre et de la demande en matière d'équipements récréatifs et culturels

- L'arrondissement des Rivières dispose d'un réseau de parcs et d'espaces verts dont l'offre actuelle correspond à ce que l'on retrouve en moyenne sur l'ensemble du territoire de la Ville de Québec. Les parcs appartenant au réseau scolaire contribuent grandement au maintien de cette offre de services à la population de l'arrondissement. Compte tenu de la stabilité relative de la population au cours des prochaines années (croissance faible), peu de pression devrait s'exercer pour l'ajout de nouveaux parcs et espaces verts si ce n'est d'adapter les parcs et espaces verts existants afin de répondre au phénomène important de vieillissement de la population au sein de l'arrondissement.
- Le réseau des aménagements sportifs et récréatifs extérieurs de l'arrondissement est varié en fonction de la demande actuelle, mais demandera des ajustements au cours des 10 prochaines années pour répondre adéquatement à la demande future, notamment en matière de terrains de basket-ball et de soccer et en matière de piscines extérieures. Des aires de jeux et de détente pour les personnes âgées devraient également être envisagées.
- Le réseau des plateaux sportifs, récréatifs et culturels intérieurs de l'arrondissement répond faiblement à la demande actuelle, et tout indique que la demande à ce niveau va croître encore au cours des prochaines années, notamment au niveau des gymnases et des locaux spécialisés. Notons cependant que le niveau d'offre actuel de l'arrondissement des Rivières permet de satisfaire également les populations des arrondissements avoisinants.

3.2.2.2 Orientations futures en matière d'aménagement

- Maintenir en état le réseau actuel des équipements récréatifs et culturels de l'arrondissement. Rappelons que des investissements moyens de 2,9 M \$ annuellement devront être consentis d'ici 2010 à ce chapitre, excluant ceux relatifs aux parcs et espaces verts.
- Améliorer le réseau des équipements sportifs et récréatifs extérieurs en portant une attention particulière aux besoins des clientèles adolescentes et des personnes âgées.
- Améliorer l'offre en matière de plateaux sportifs, récréatifs et culturels intérieurs, notamment au niveau des gymnases, des locaux spécialisés et des salles de spectacles.

TABLEAU 27
Arrondissement des Rivières
Synthèse de l'offre et de la demande en matière d'équipements récréatifs et culturels

Équipements récréatifs et culturels	Ratios population par équipement						Synthèse de l'offre	Synthèse de la demande
	Arrondissement			Ville				
	2001	2006	2011	2001	2006	2011		
Réseau des parcs et espaces verts	1 096	1 127	1 138	1 119	1 154	1 165	Moyenne	Forte
Aménagements sportifs et récréatifs extérieurs								
Terrains de balle	4 933	5 072	5 122	5 773	5 955	6 011	Forte	Faible
Courts de tennis	5 920	6 087	6 147	3 117	3 215	3 245	Faible	Moyenne
Terrains de basket-ball	1 810	1 780	1 696	668	641	605	Très faible	Moyenne
Terrains de volley-ball	11 839	12 174	12 294	6 959	7 178	7 246	Faible	Faible
Terrains de football	5 430	5 341	5 088	6 015	5 766	5 449	Moyenne	Moyenne
Terrains de soccer	469	450	406	522	504	467	Moyenne	Forte
Piscines extérieures	29 598	30 435	30 735	13 368	13 789	13 921	Très faible	Forte
Pataugeoires et/ou jeux d'eau	6 577	6 763	6 830	7 471	7 706	7 779	Moyenne	Moyenne
Patinoires extérieures	6 577	6 763	6 830	5 347	5 516	5 568	Moyenne	Moyenne
Aires de jeu avec modules	1 850	1 902	1 921	2 024	2 088	2 107	Forte	Moyenne
Réseau cyclable	1 748	1 798	1 815	1 899	1 959	9 178	Moyenne	Moyenne
Plateaux intérieurs								
Gymnases	4 228	4 348	4 391	2 936	3 029	3 058	Très faible	Moyenne
Patinoires intérieures	11 839	12 174	12 294	23 091	23 818	24 045	Très forte	Très faible
Piscines intérieures	14 799	15 217	15 367	23 091	23 818	24 045	Très forte	Faible
Salles ou locaux polyvalents	696	716	723	713	736	743	Moyenne	Forte
Salles ou locaux spécialisés	2 114	2 174	2 195	1 447	1 493	1 507	Faible	Forte
Salles de spectacle	11 839	12 174	12 294	8 328	8 590	8 672	Faible	Forte

3.2.3 ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY - SILLERY

3.2.3.1 Synthèse de l'offre et de la demande en matière d'équipements récréatifs et culturels

- L'arrondissement de Sainte-Foy/Sillery dispose d'un réseau de parcs et d'espaces verts dont l'offre actuelle correspond à ce que l'on retrouve en moyenne sur l'ensemble du territoire de la Ville de Québec. Compte tenu de la stabilité relative de la population au cours des prochaines années (croissance très faible), peu de pression devrait s'exercer pour l'ajout de nouveaux parcs et espaces verts, si ce n'est d'adapter les parcs et espaces verts existants afin de répondre au phénomène très important de vieillissement de la population au sein de l'arrondissement.
- Le réseau des aménagements sportifs et récréatifs extérieurs de l'arrondissement est varié en fonction de la demande actuelle et devrait demander peu d'ajustements au cours des prochaines années pour répondre adéquatement à la demande, si ce n'est d'améliorer les aires de jeux et de détente pour les personnes âgées et le réseau cyclable.
- Le réseau existant des plateaux sportifs, récréatifs et culturels intérieurs de l'arrondissement devrait répondre adéquatement aux besoins futurs de la population de l'arrondissement.

3.2.3.2 Orientations futures en matière d'aménagement

- Maintenir en état le réseau actuel des équipements récréatifs et culturels de l'arrondissement. Rappelons que des investissements moyens de 3,3 M \$ annuellement devront être consentis d'ici 2010 à ce chapitre, excluant ceux relatifs aux parcs et espaces verts, soit le taux le plus élevé de tous les arrondissements de la Ville de Québec.
- Répondre plus adéquatement aux besoins des personnes âgées en matière d'équipements récréatifs et culturels tant intérieurs qu'extérieurs.
- Améliorer le réseau cyclable inter-arrondissement.

TABLEAU 28
Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery
Synthèse de l'offre et de la demande en matière d'équipements récréatifs et culturels

Équipements récréatifs et culturels	Ratios population par équipement						Synthèse de l'offre	Synthèse de la demande
	Arrondissement			Ville				
	2001	2006	2011	2001	2006	2011		
Réseau des parcs et espaces verts	1 200	1 214	1 219	1 119	1 154	1 165	Moyenne	Moyenne
Aménagements sportifs et récréatifs extérieurs								
Terrains de balle	6 841	6 922	6 951	5 773	5 955	6 011	Moyenne	Faible
Courts de tennis	1 244	1 259	1 264	3 117	3 215	3 245	Très forte	Faible
Terrains de basket-ball	579	476	458	668	641	605	Moyenne	Moyenne
Terrains de volley-ball	17 103	17 306	17 376	6 959	7 178	7 246	Très faible	Moyenne
Terrains de football	0	0	0	6 015	5 766	5 449	Très faible	Moyenne
Terrains de soccer	635	613	602	522	504	467	Moyenne	Forte
Piscines extérieures	7 601	7 692	7 723	13 368	13 789	13 921	Très forte	Moyenne
Pataugeoires et/ou jeux d'eau	8 551	8 653	8 688	7 471	7 706	7 779	Moyenne	Moyenne
Patinoires extérieures	5 262	5 325	5 347	5 347	5 516	5 568	Moyenne	Faible
Aires de jeu avec modules	2 631	2 662	2 673	2 024	2 088	2 107	Moyenne	Moyenne
Réseau cyclable	1 789	1 810	1 818	1 899	1 959	1 978	Moyenne	Moyenne
Plateaux intérieurs								
Gymnases	3 258	3 296	3 310	2 936	3 029	3 058	Moyenne	Moyenne
Patinoires intérieures	22 803	23 075	23 158	23 091	23 818	24 045	Moyenne	Moyenne
Piscines intérieures	22 803	23 075	23 158	23 091	23 818	24 045	Moyenne	Moyenne
Salles ou locaux polyvalents	652	659	662	713	736	743	Moyenne	Forte
Salles ou locaux spécialisés	834	844	848	1 447	1 493	1 507	Très forte	Moyenne
Salles de spectacle	8 551	8 653	8 688	8 328	8 590	8 672	Moyenne	Faible

3.2.4 ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG

3.2.4.1 Synthèse de l'offre et de la demande en matière d'équipements récréatifs et culturels

- L'arrondissement de Charlesbourg dispose d'un réseau de parcs et d'espaces verts dont l'offre actuelle se situe en dessous du niveau de ce que l'on retrouve en moyenne sur l'ensemble du territoire de la Ville de Québec. La relative stabilité de la population (croissance très faible) accompagnée de nouveaux secteurs d'habitation devraient exercer une pression à la hausse pour de nouveaux parcs et espaces verts, notamment au niveau du voisinage et du quartier.
- Le réseau des aménagements sportifs et récréatifs extérieurs de l'arrondissement est varié en fonction de la demande actuelle et devrait demander peu d'ajustements au cours des prochaines années, si ce n'est d'adapter le réseau actuel en fonction des clientèles adolescentes et des personnes âgées et d'améliorer le réseau cyclable.
- Le réseau des plateaux sportifs, récréatifs et culturels intérieurs de l'arrondissement devra être fortement amélioré pour répondre à la demande actuelle autant que future. L'arrondissement présente des déficits importants en matière de piscine intérieure et de salles ou locaux polyvalents ou spécialisés.

3.2.4.2 Orientations futures en matière d'aménagement

- Maintenir en état le réseau actuel des équipements récréatifs et culturels de l'arrondissement. Rappelons que des investissements moyens de 2,3 M \$ annuellement devront être consentis d'ici 2010 à ce chapitre, excluant ceux relatifs aux parcs et espaces verts.
- Répondre plus adéquatement aux besoins des personnes âgées en matière d'équipements récréatifs et culturels, tant intérieurs qu'extérieurs.
- Poursuivre l'aménagement de plateaux sportifs et récréatifs extérieurs, principalement au niveau des terrains de soccer et du réseau cyclable.
- Améliorer grandement l'offre en matière de plateaux récréatifs et culturels intérieurs, notamment au niveau d'une nouvelle piscine intérieure et de salles ou locaux polyvalents ou spécialisés.
- Mettre en valeur les équipements patrimoniaux à des fins récréatives et touristiques.

TABLEAU 29
Arrondissement de Charlesbourg
Synthèse de l'offre et de la demande en matière d'équipements récréatifs et culturels

Équipements récréatifs et culturels	Ratios population par équipement						Synthèse de l'offre	Synthèse de la demande
	Arrondissement			Ville				
	2001	2006	2011	2001	2006	2011		
Réseau des parcs et espaces verts	2 344	2 385	2 385	1 119	1 154	1 165	Très faible	Forte
Aménagements sportifs et récréatifs extérieurs								
Terrains de balle	4 687	4 770	4 771	5 773	5 955	6 011	Forte	Faible
Courts de tennis	3 348	3 407	3 408	3 117	3 215	3 245	Moyenne	Moyenne
Terrains de basket-ball	655	611	569	668	641	605	Moyenne	Moyenne
Terrains de volley-ball	4 687	4 770	4 771	6 959	7 178	7 246	Forte	Faible
Terrains de football	3 273	3 057	2 847	6 015	5 766	5 449	Forte	Moyenne
Terrains de soccer	721	664	631	522	504	467	Faible	Forte
Piscines extérieures	8 789	8 944	8 945	13 368	13 789	13 921	Très forte	Forte
Pataugeoires et/ou jeux d'eau	5 408	5 504	5 505	7 471	7 706	7 779	Forte	Faible
Patinoires extérieures	5 022	5 111	5 112	5 347	5 516	5 568	Moyenne	Moyenne
Aires de jeu avec modules	4 136	4 209	4 210	2 024	2 088	2 107	Très faible	Forte
Réseau cyclable	2 721	2 769	2 769	1 899	1 959	1 978	Faible	Forte
Plateaux intérieurs								
Gymnases	2 424	2 467	2 468	2 936	3 029	3 058	Très forte	Moyenne
Patinoires intérieures	23 437	23 851	23 854	23 091	23 818	24 045	Moyenne	Moyenne
Piscines intérieures	35 155	35 776	35 781	23 091	23 818	24 045	Faible	Très forte
Salles ou locaux polyvalents	837	852	852	713	736	743	Faible	Très forte
Salles ou locaux spécialisés	1 850	1 883	1 883	1 447	1 493	1 507	Faible	Forte
Salles de spectacle	17 518	17 888	17 890	8 328	8 540	8 672	Faible	Moyenne

3.2.5 ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT

3.2.5.1 Synthèse de l'offre et de la demande en matière d'équipements récréatifs et culturels

- L'arrondissement de Beauport dispose d'un réseau de parcs et d'espaces verts dont l'offre actuelle correspond à ce que l'on retrouve en moyenne sur l'ensemble du territoire de la Ville de Québec. Certains éléments de ce réseau, soit le camping municipal de Beauport et les territoires avoisinants, le long de la rivière Montmorency, pourraient exercer un attrait pour l'ensemble de la population du territoire de la Ville ainsi qu'au niveau touristique. Compte tenu de la stabilité relative de la population au cours des prochaines années (croissance faible) et du potentiel de développement domiciliaire que représente le secteur nord de l'arrondissement, peu de pression devrait s'exercer en matière de développement de nouveaux parcs.
- Le réseau des aménagements sportifs et récréatifs extérieurs est varié en fonction de la demande actuelle, mais demandera des ajustements au cours des 10 prochaines années pour répondre adéquatement à la demande, notamment en matière de terrains de basket-ball et de soccer, en matière de piscines et de pataugeoires et/ou jeux d'eau et au niveau du réseau cyclable. Des aires de jeux et de détente répondant aux besoins des personnes âgées seront nécessaires.
- Le réseau existant des plateaux sportifs, récréatifs et culturels intérieurs devrait répondre aux besoins futurs de la population, sauf en ce qui a trait aux locaux polyvalents et aux salles de spectacles où une carence très forte s'observe actuellement.

3.2.5.2 Orientations futures en matière d'aménagement

- Maintenir en état le réseau actuel des équipements récréatifs et culturels de l'arrondissement. Rappelons que des investissements annuels moyens de 1,8 M \$ devront être consentis à ce chapitre d'ici 2010, excluant ceux relatifs aux parcs et espaces verts.
- Améliorer le réseau des équipements sportifs et récréatifs extérieurs, notamment en ajoutant des terrains de basket-ball et de soccer et des équipements aquatiques et en développant le réseau cyclable.
- Améliorer le réseau des plateaux récréatifs et culturels intérieurs, notamment en matière de locaux polyvalents et salles de spectacles.
- Mettre en valeur le réseau patrimonial de l'arrondissement à des fins récréatives et touristiques.

- Mettre en valeur, avec la collaboration de la Ville, le potentiel récréatif de plein air et touristique que représente le camping municipal de Beauport et ses territoires avoisinants, le long de la rivière Montmorency.

TABLEAU 30
Arrondissement de Beauport
Synthèse de l'offre et de la demande en matière d'équipements récréatifs et culturels

Équipements récréatifs et culturels	Ratios population par équipement						Synthèse de l'offre	Synthèse de la demande
	Arrondissement			Ville				
	2001	2006	2011	2001	2006	2011		
Réseau des parcs et espaces verts	1 214	1 244	1 250	1 119	1 154	1 165	Moyenne	Moyenne
Aménagements sportifs et récréatifs extérieurs								
Terrains de balle	8 090	8 296	8 334	5 773	5 955	6 011	Faible	Faible
Courts de tennis	4 551	4 666	4 688	3 117	3 215	3 245	Moyenne	Moyenne
Terrains de basket-ball	1 165	1 157	1 060	668	641	605	Très faible	Forte
Terrains de volley-ball	4 551	4 666	4 688	6 959	7 178	7 246	Forte	Moyenne
Terrains de football	2 330	2 314	2 120	6 015	5 766	5 449	Forte	Moyenne
Terrains de soccer	821	762	678	522	504	467	Faible	Très forte
Piscines extérieures	18 203	18 665	18 753	13 368	13 789	13 921	Faible	Moyenne
Pataugeoires et/ou jeux d'eau	10 401	10 666	10 716	7 471	7 706	7 779	Faible	Faible
Patinoires extérieures	6 068	6 222	6 251	5 347	5 516	5 568	Moyenne	Moyenne
Aires de jeu avec modules	2 023	2 074	2 084	2 024	2 088	2 107	Moyenne	Moyenne
Réseau cyclable	2 916	2 990	3 004	1 899	1 959	1 978	Faible	Forte
Plateaux intérieurs								
Gymnases	2 697	2 765	2 778	2 936	3 029	3 058	Forte	Moyenne
Patinoires intérieures	24 270	24 887	25 003	23 091	23 818	24 045	Moyenne	Moyenne
Piscines intérieures	36 405	37 331	37 505	23 091	23 818	24 045	Faible	Moyenne
Salles ou locaux polyvalents	1 456	1 493	1 500	713	736	743	Très faible	Très forte
Salles ou locaux spécialisés	1 025	1 052	1 056	1 447	1 493	1 507	Forte	Très forte
Salles de spectacle	36 405	37 331	37 505	8 328	8 590	8 672	Très faible	Très forte

3.2.6 ARRONDISSEMENT DE LIMOILOU

3.2.6.1 Synthèse de l'offre et de la demande en matière d'équipements récréatifs et culturels

- L'arrondissement de Limoilou dispose d'un réseau de parcs et d'espaces verts dont l'offre actuelle se situe en dessous de ce que l'on retrouve en moyenne sur l'ensemble du territoire de la Ville de Québec. Notons cependant que certains éléments de ce réseau, le Domaine Maigeret et l'Arboretum, le Vieux Port et les berges de la Rivière St-Charles, exercent un attrait pour l'ensemble de la population du territoire. La stabilité de la population (croissance faible) devrait exercer une pression uniquement au niveau du développement de parcs de voisinage, là où s'observent des lacunes importantes actuellement.
- Le réseau des plateaux sportifs et récréatifs extérieurs de l'arrondissement présentent des lacunes importantes à tous les niveaux, sauf en ce qui concerne les équipements aquatiques.
- Le réseau des plateaux sportifs, récréatifs et culturels intérieurs répond aux besoins actuels de la population du territoire, sauf en ce qui concerne les patinoires intérieures. L'arrondissement de Limoilou est dépendant de ses voisins à ce niveau. Des pressions devraient s'exercer plus fortement au niveau des salles ou locaux spécialisés dans l'avenir.

3.2.6.2 Orientations futures en matière d'aménagement

- Maintenir en état le réseau actuel d'équipements récréatifs et culturels de l'arrondissement. Rappelons que des investissements annuels moyens de 1,2 M \$ devront être consentis d'ici 2010 à ce chapitre, excluant ceux relatifs aux parcs et espaces verts qui souffrent actuellement de lacunes et d'un vieillissement importants.
- Améliorer le réseau des équipements sportifs et récréatifs extérieurs à tous les niveaux, sauf en ce qui concerne les équipements aquatiques.
- Améliorer le réseau des plateaux récréatifs intérieurs, notamment en ce qui a trait aux salles et/ou locaux spécialisés.

TABLEAU 31
Arrondissement de Limoilou
Synthèse de l'offre et de la demande en matière d'équipements récréatifs et culturels

Équipements récréatifs et culturels	Ratios population par équipement						Synthèse de l'offre	Synthèse de la demande
	Arrondissement			Ville				
	2001	2006	2011	2001	2006	2011		
Réseau des parcs et espaces verts	1 730	1 752	1 746	1 119	1 154	1 165	Très faible	Moyenne
Aménagements sportifs et récréatifs extérieurs								
Terrains de balle	14 993	15 187	15 134	5 773	5 955	6 011	Très faible	Faible
Courts de tennis	11 245	11 390	11 351	3 117	3 215	3 245	Très faible	Moyenne
Terrains de basket-ball	742	673	641	668	641	605	Moyenne	Moyenne
Terrains de volley-ball	22 490	22 781	22 702	6 959	7 178	7 246	Très faible	Moyenne
Terrains de football	0	0	0	6 015	5 766	5 449	Très faible	Moyenne
Terrains de soccer	1 086	1 068	1 025	522	504	467	Très faible	Forte
Piscines extérieures	11 245	11 390	11 351	13 368	13 789	13 921	Moyenne	Moyenne
Pataugeoires et/ou jeux d'eau	5 623	5 695	5 675	7 471	7 706	7 779	Forte	Faible
Patinoires extérieures	7 497	7 594	7 567	5 347	5 516	5 568	Faible	Moyenne
Aires de jeu avec modules	2 811	2 848	2 838	2 024	2 088	2 107	Faible	Forte
Réseau cyclable	2 272	2 301	2 293	1 899	1 959	1 978	Faible	Moyenne
Plateaux intérieurs								
Gymnases	2 646	2 680	2 671	2 936	3 029	3 058	Forte	Moyenne
Patinoires intérieures	44 980	45 561	45 403	23 091	23 818	24 045	Très faible	Très faible
Piscines intérieures	22 490	22 781	22 702	23 091	23 818	24 045	Moyenne	Moyenne
Salles ou locaux polyvalents	494	501	499	713	736	743	Très forte	Moyenne
Salles ou locaux spécialisés	2 367	2 398	2 390	1 447	1 493	1 507	Très faible	Forte
Salles de spectacle	8 996	9 112	9 080	8 328	8 540	8 672	Moyenne	Moyenne

3.2.7 ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES

3.2.7.1 Synthèse de l'offre et de la demande en matière d'équipements récréatifs et culturels

- L'arrondissement de La Haute-Saint-Charles dispose d'un réseau de parcs et d'espaces verts dont l'offre actuelle correspond à ce que l'on retrouve en moyenne sur le territoire de la Ville de Québec. La croissance de la population au cours des prochaines années (10 %) jumelée à de nouveaux développements domiciliaires devraient exercer une pression à la hausse pour l'aménagement de nouveaux parcs de voisinage et de quartier.
- Le réseau des aménagements sportifs et récréatifs extérieurs de l'arrondissement est varié en fonction de la demande actuelle, mais il souffre de lacunes en matière d'équipements aquatiques. Le réseau cyclable intra et inter-arrondissement est également faible compte tenu de l'étendue du territoire.
- Le réseau des plateaux sportifs, récréatifs et culturels intérieurs souffre également de lacunes pour répondre adéquatement à la demande actuelle autant que future, notamment en ce qui a trait aux salles et locaux polyvalents ainsi qu'aux salles de spectacles. Les besoins en matière de patinoires intérieures peuvent être comblés par l'arrondissement voisin, celui des Rivières.

3.2.7.2 Orientations futures en matière d'aménagement

- Maintenir en état le réseau actuel des équipements récréatifs et culturels de l'arrondissement. Rappelons que des investissements annuels moyens des 0,4 M \$ devront être consentis à ce chapitre d'ici 2010, excluant ceux relatifs aux parcs et espaces verts.
- Améliorer le réseau des équipements sportifs et récréatifs extérieurs de l'arrondissement, notamment en ajoutant des parcs de voisinage, des équipements aquatiques (piscines et/ou jeux d'eau) et des terrains de soccer et en améliorant le réseau cyclable.
- Améliorer le réseau des plateaux sportifs, récréatifs et culturels intérieurs, notamment en matière de gymnases, de salles et/ou locaux polyvalents et de salles de spectacles.

TABLEAU 32
Arrondissement de La Haute-Saint-Charles
Synthèse de l'offre et de la demande en matière d'équipements récréatifs et culturels

Équipements récréatifs et culturels	Ratios population par équipement						Synthèse de l'offre	Synthèse de la demande
	Arrondissement			Ville				
	2001	2006	2011	2001	2006	2011		
Réseau des parcs et espaces verts	1 098	1 174	1 208	1 119	1 154	1 165	Moyenne	Faible
Aménagements sportifs et récréatifs extérieurs								
Terrains de balle	4 722	5 048	5 194	5 773	5 955	6 011	Forte	Faible
Courts de tennis	5 246	5 609	5 771	3 117	3 215	3 245	Faible	Forte
Terrains de basket-ball	579	645	620	668	641	605	Moyenne	Faible
Terrains de volley-ball	11 804	12 621	12 984	6 959	7 178	7 246	Faible	Faible
Terrains de football	0	0	0	6 015	5 766	5 449	Très faible	Moyenne
Terrains de soccer	586	582	569	522	504	467	Moyenne	Moyenne
Piscines extérieures	15 738	16 828	17 312	13 368	13 789	13 921	Faible	Forte
Pataugeoires et/ou jeux d'eau	9 443	10 097	10 387	7 471	7 706	7 779	Faible	Moyenne
Patinoires extérieures	5 246	5 609	5 771	5 347	5 516	5 568	Moyenne	Faible
Aires de jeu avec modules	2 146	2 295	2 361	2 024	2 088	2 107	Moyenne	Faible
Réseau cyclable	2 846	3 043	3 131	1 899	1 959	1 978	Faible	Forte
Plateaux intérieurs								
Gymnases	2 951	3 155	3 246	2 936	3 029	3 058	Moyenne	Forte
Patinoires intérieures	47 215	50 483	51 937	23 091	23 818	24 045	Très faible	Moyenne
Piscines intérieures	23 608	25 242	25 969	23 091	23 818	24 045	Moyenne	Moyenne
Salles ou locaux polyvalents	1 049	1 122	1 154	713	736	743	Très faible	Très forte
Salles ou locaux spécialisés	1 574	1 683	1 731	1 447	1 493	1 507	Moyenne	Très forte
Salles de spectacle	0:47215	0:50483	0:51937	8 328	8 540	8 672	Très faible	Moyenne

3.2.8 ARRONDISSEMENT LAURENTIEN

3.2.8.1 Synthèse de l'offre et de la demande en matière d'équipements récréatifs et culturels

- L'arrondissement Laurentien dispose d'un réseau de parcs et d'espaces verts dont l'offre actuelle dépasse largement ce que l'on retrouve en moyenne sur l'ensemble du territoire de la Ville de Québec. L'étendue du territoire formé de regroupements de plusieurs communautés municipales explique principalement ce phénomène. La croissance de la population jumelée à de nouveaux développements domiciliaires pourraient exercer une pression à la hausse pour le développement de nouveaux parcs de quartier et/ou de voisinage au cours des prochaines années.
- Le réseau des aménagements sportifs et récréatifs extérieurs de l'arrondissement est varié en fonction de la demande actuelle et devrait demander peu d'ajustements au cours des prochaines années, si ce n'est en matière d'équipements aquatiques et de terrains de soccer. Le vieillissement de la population devra également être pris en compte par l'aménagement d'aires de jeux et de détente adaptées à une clientèle qui vieillit.
- Le réseau des plateaux sportifs, récréatifs et culturels souffre de lacunes importantes pour répondre adéquatement aux besoins actuels et futurs de la population de l'arrondissement, notamment en ce qui a trait aux piscines intérieures ainsi qu'aux salles et/ou locaux spécialisés et aux salles de spectacles.

3.2.8.2 Orientations futures en matière d'aménagement

- Maintenir en état le réseau actuel des équipements récréatifs et culturels de l'arrondissement. Rappelons que des investissements annuels moyens de 0,8 M \$ devront être consentis d'ici 2010 à ce chapitre, excluant ceux relatifs aux parcs et espaces verts.
- Poursuivre l'aménagement du réseau des plateaux sportifs et récréatifs extérieurs, notamment en améliorant les équipements aquatiques, les terrains de soccer et les parcs de voisinage et en développant le réseau cyclable intra et inter-arrondissement.
- Améliorer le réseau des plateaux sportifs, récréatifs et culturels intérieurs, notamment en ajoutant une piscine intérieure, des salles et/ou locaux polyvalents et spécialisés et des salles de spectacles.

TABLEAU 33
Arrondissement Laurentien
Synthèse de l'offre et de la demande en matière d'équipements récréatifs et culturels

Équipements récréatifs et culturels	Ratios population par équipement						Synthèse de l'offre	Synthèse de la demande
	Arrondissement			Ville				
	2001	2006	2011	2001	2006	2011		
Réseau des parcs et espaces verts	703	734	745	1 119	1 154	1 165	Très forte	Moyenne
Aménagements sportifs et récréatifs extérieurs								
Terrains de balle	3 457	3 611	3 661	5 773	5 955	6 011	Très forte	Faible
Courts de tennis	2 305	2 407	2 441	3 117	3 215	3 245	Très forte	Faible
Terrains de basket-ball	368	381	353	668	641	605	Très forte	Faible
Terrains de volley-ball	9 218	9 629	9 764	6 959	7 178	7 246	Faible	Faible
Terrains de football	0	0	0	6 015	5 766	5 449	Très faible	Moyenne
Terrains de soccer	299	291	248	522	504	467	Très forte	Moyenne
Piscines extérieures	20 741	21 665	21 969	13 368	13 789	13 921	Très faible	Forte
Pataugeoires et/ou jeux d'eau	11 852	12 380	12 553	7 471	7 706	7 779	Très faible	Moyenne
Patinoires extérieures	3 771	3 939	3 994	5 347	5 516	5 568	Très forte	Faible
Aires de jeu avec modules	1 077	1 125	1 141	2 024	2 088	2 107	Très forte	Faible
Réseau cyclable	938	980	994	1 899	1 959	1 978	Très forte	Forte
Plateaux intérieurs								
Gymnases	2 676	2 795	2 835	2 936	3 029	3 058	Forte	Moyenne
Patinoires intérieures	16 593	17 332	17 575	23 091	23 818	24 045	Forte	Faible
Piscines intérieures	41 483	43 329	43 937	23 091	23 818	24 045	Très faible	Forte
Salles ou locaux polyvalents	691	722	732	713	736	743	Moyenne	Très forte
Salles ou locaux spécialisés	3 073	3 210	3 255	1 447	1 493	1 507	Très faible	Forte
Salles de spectacle	27 655	28 886	29 291	8 328	8 540	8 672	Faible	Moyenne

4 LE PROGRAMME D'INTERVENTION

Le programme d'intervention décrit dans le présent chapitre vise à concrétiser les orientations décrites précédemment en matière de planification des équipements récréatifs et culturels sur le territoire de la Ville de Québec. Il se veut un guide permettant aux décideurs de prioriser les investissements à effectuer au cours des prochaines années afin de répondre le plus adéquatement possible aux besoins de la population en cette matière.

Ce programme d'intervention en matière d'équipements récréatifs et culturels sur le territoire de la Ville de Québec découle d'un processus dans lequel la définition de projets d'intervention fut privilégiée.

Dans un premier temps, une consultation fut effectuée en diverses étapes auprès des divisions de la culture, des sports et de la vie communautaire de chacun des arrondissements ainsi qu'auprès des services communs, des institutions scolaires, des regroupements sportifs et des organismes publics. Cette consultation visait à recenser l'ensemble des projets en matière d'équipements récréatifs et culturels identifiés par les intervenants et visant à répondre aux besoins actuels et projetés des divers groupes d'usagers.

Dans un deuxième temps, un exercice de classification des projets fut réalisé permettant de distinguer les projets relevant du niveau « arrondissement » de ceux relevant du niveau « ville » ainsi que les projets relevant d'un déficit d'entretien, de ceux relevant d'un déficit de fonctionnalité ou d'un déficit d'usage. La grille de classification des projets suivante fut adoptée :

FIGURE 1
Grille de classification des projets
en matière d'équipements récréatifs et culturels

NIVEAUX D'INTERVENTION	ARRONDISSEMENTS								VILLE		
	1	2	3	4	5	6	7	8	Espaces verts	Équipements sportifs	Équipements culturels
Types d'intervention											
Déficit d'entretien											
Déficit de fonctionnalité											
Déficit d'usage											

Dans un troisième temps, une série de huit (8) critères de priorisation des projets ainsi qu'une pondération sur une échelle de cinq (5) intervalles pour chacun des critères furent développées.

La figure suivante illustre la grille suggérée afin de prioriser les projets en matière d'équipements récréatifs.

FIGURE 2
Ville de Québec
Grille de priorisation des projets en matière d'équipements récréatifs

TITRE DU PROJET : _____		N° : _____	
TYPES D'INTERVENTION :		Déficit d'entretien	<input type="checkbox"/>
		Déficit d'usage	<input type="checkbox"/>
NIVEAUX D'INTERVENTION :		<input type="checkbox"/> Arrondissement : _____	
		<input type="checkbox"/> Ville :	<input type="checkbox"/> Espaces <input type="checkbox"/> Équipements sportifs <input type="checkbox"/> Équipements culturels

Critères	Points alloués				
	5	4	3	2	1
1. Niveau de l'offre existante	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
2. Niveau de croissance prévisible de la clientèle utilisatrice	Forte augmentation	Augmentation	Stabilité relative	Diminution	Forte diminution
3. Diversité des clientèles rejointes	Ensemble de la population	Majeure partie	Bonne partie	Faible partie	Très faible partie
4. Niveau de demande prévisible	Très fort	Fort	Moyen	Faible	Très faible
5. Niveau d'urgence	Sécurité compromise	Usages essentiels	Usages courants	Usages fréquents	Usages passagers
6. Adéquation avec les politiques	Très fort	Fort	Moyen	Faible	Très faible
7. Implication du milieu	Très fort	Fort	Moyen	Faible	Très faible
8. Niveau d'effort financier à consentir pour maintenir le équipements actuels	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
TOTAL					
	TOTAL			/ 40	

Enfin, dans un quatrième et dernier temps, l'ensemble des projets furent examinés et classifiés en fonction des critères et de la pondération retenus.

L'annexe C du présent plan directeur des équipements récréatifs et culturels de la Ville de Québec, « Priorisation des projets en matière d'équipements récréatifs et culturels », décrit de

façon exhaustive ce processus. Le lecteur est prié de s'y référer pour de plus amples informations.

Dans les parties qui suivent, nous présentons, successivement, les programmes d'intervention de chacun des arrondissements et celui des unités centrales de la Ville de Québec en matière d'équipements récréatifs et culturels.

4.1 LES PROGRAMMES D'INTERVENTION AU SEIN DE CHACUN DES ARRONDISSEMENTS

Les programmes d'intervention de chacun des arrondissements de la Ville de Québec en matière d'équipements récréatifs et culturels sont décrits dans les pages suivantes. Ces programmes d'intervention énumèrent l'ensemble des projets soumis par l'arrondissement en cette matière, à l'exclusion de ceux dont les interventions sont liées à un équipement récréatif et culturel relevant de l'autorité de la Ville (équipements classés Ville). Ces projets seront traités dans la deuxième partie du présent chapitre.

Tous les projets formant les programmes d'intervention des arrondissements ont été classés en trois catégories, selon le type de déficit qu'ils représentent :

- **Déficit d'entretien** : équipement existant qui nécessite des travaux d'ordre structurant et/ou esthétique afin de remettre l'équipement dans un état satisfaisant pour son usage ou pour se conformer aux différents codes et/ou systèmes normatifs existants (caractère obligatoire);
- **Déficit de fonctionnalité** : équipement existant qui nécessite des travaux de transformation et d'amélioration afin d'en permettre un nouvel usage.
- **Déficit d'usage** : projet qui vise l'implantation d'un nouvel équipement (parc, bâtiment, plateau récréatif, etc.) sur le territoire.

Les interventions liées à la première catégorie de projets (déficit d'entretien ou déficit d'état) visent principalement à maintenir en état le parc d'équipements existant. Elles nécessitent des investissements plus ou moins importants, selon la nature des travaux à effectuer, et ne devraient pas entraîner de nouveaux coûts d'opération.

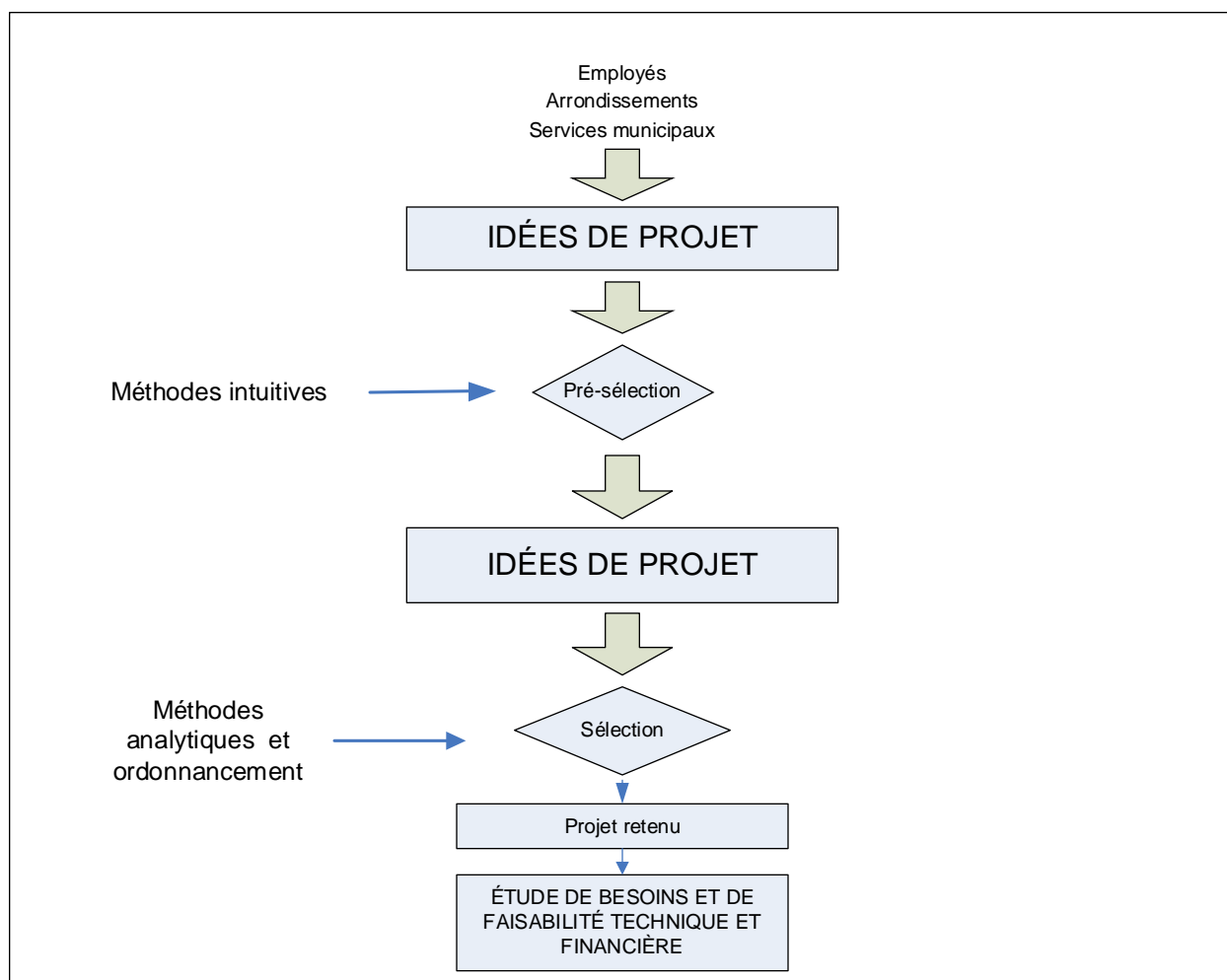
Les interventions liées à la deuxième (déficit de fonctionnalité) et à la troisième catégorie de projets (déficit d'usage) visent principalement à répondre à de nouveaux besoins en matière d'équipements. Elles nécessitent des investissements plus ou moins importants, selon la nature des travaux à effectuer, et devraient entraîner, principalement pour la troisième catégorie de projets (déficit d'usage), de nouveaux coûts d'opération [nouveaux besoins, transformations majeures, changement de vocation, nouveaux équipements].

Dans chacune des catégories, les projets structurants de 100 000 \$ et plus sont classifiés par groupes de priorités : priorités de niveau 1, priorités de niveau 2 et priorités de niveau 3. Le classement de chacun des projets dans l'un ou l'autre des groupes de priorités résulte de l'application des critères de la grille de classification dont on a parlé précédemment. Il faut voir dans la liste des projets regroupés sous chaque priorité une énumération et non un deuxième classement prioritaire.

Les programmes d'intervention des arrondissements, rappelons-le, se veulent un cadre de référence pour les décideurs locaux afin de leur permettre de statuer sur leurs investissements futurs en matière d'équipements récréatifs et culturels sur leur territoire respectif. Les priorités suggérées ici découlent d'une analyse qui se voulait la plus objective possible en fonction de l'importance que représente chaque projet soumis en regard des besoins actuels et futurs de la population en la matière.

Cette méthode et les autres méthodes de classement actuellement disponibles ne donnent pas une évaluation absolue des idées et propositions de projets. Elles permettent simplement de les classer par groupes selon leur niveau d'intervention. En d'autres termes, ces méthodes permettent de conclure qu'en fonction de ces critères, les projets de priorité 1 sont préférables aux projets de priorité 2. Elles ne permettent pas de conclure que le projet de priorité 1 est le meilleur parmi ceux que l'on pourrait considérer, qu'il est faisable ou encore qu'il est mieux de réaliser ce projet que de ne rien faire. Pour obtenir une méthode d'évaluation plus raffinée, il faut se tourner vers les études analytiques plus avancées [études de besoins et études de faisabilité technique et financière].

FIGURE 3
Processus de sélection des projets



Pour pouvoir entreprendre l'étude de besoins et les études de faisabilité technique et financière, il faut que l'idée de projet sélectionnée soit suffisamment définie. Cette définition est normalement basée sur trois paramètres fondamentaux : le but du projet, ses objectifs et l'énumération de ses extrants. Le but, c'est la finalité du projet, l'objectif de haut niveau qu'elle poursuit et dans lequel s'insère le projet envisagé. L'objectif de projet envisagé, c'est sa contribution spécifique à l'atteinte du but poursuivi. L'énumération des extrants est une identification compacte et précise, en termes simples et concrets, des principaux résultats qui seront obtenus une fois le projet complété. Une fois choisie et ainsi définie, cette idée de projet doit être analysée et évaluée de

façon approfondie pour en vérifier l'intérêt et la faisabilité. Ceci est fait dans le cadre des études de besoins et de faisabilité technique et financière qui précèdent une éventuelle décision de réaliser le projet et constitue la base plus objective de cette décision.

Il est à noter que les projets sélectionnés dans les pages suivantes ne nécessitent pas tous une étude plus avancée. Toutefois, tous les projets d'importance financière devraient être supportés par une étude plus détaillée. Tous les projets actuels peuvent être modifiés ou annulés et l'ordre de priorité changé au cours des années, car la stratégie de développement des équipements récréatifs et culturels de la Ville de Québec doit être faite en concordance avec la capacité financière de la Ville et en étroite relation avec les besoins identifiés pour répondre le plus largement possible aux attentes de l'ensemble de la population.

4.1.1 ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ

TABLEAU 34
Priorisation des projets en matière d'équipements récréatifs et culturels
Arrondissement de La Cité

DÉFICIT D'ENTRETIEN	
Priorités 1 :	<ul style="list-style-type: none">• Réaménagement du parc Lucien-Borne• Réaménagement du parc Berthelot• Réaménagement de la place publique du parc Notre-Dame de Pitié• Aménagement d'un passage au parc Roger-Lemelin• Reconstruction complète du centre récréatif Saint-Roch• Réaménagement complet du parc école Saint-Roch
Priorités 2 :	<ul style="list-style-type: none">• Rénovation du parc Saint-Martyrs• Réaménagement du parc du Petit-Moulin• Réfection de terrains et de bâtiments au parc Victoria• Reconstruction du pavillon de service du parc Dollard• Mise aux normes du Centre Mgr Bouffard• Amélioration d'infrastructures dans divers centres communautaires
DÉFICIT DE FONCTIONNALITÉ	
Priorité 1 :	<ul style="list-style-type: none">• Relocalisation de l'îlot-Fleurie dans le cadre du démantèlement des bretelles de l'autoroute Dufferin-Montmorency
DÉFICIT D'USAGE	
Priorités 1 :	<ul style="list-style-type: none">• Aménagement d'un parc de voisinage sous les bretelles de l'autoroute Dufferin-Montmorency• Étude de faisabilité pour l'implantation d'une bibliothèque dans le quartier St-Sauveur• Aménagement de jardins communautaires dans le quartier St-Sacrement• Aménagement du site de la Pointe-aux-Lièvres en parc urbain utilisable quatre saisons• Agrandissement du pavillon de service du parc Saint-Sacrement
Priorités 2 :	<ul style="list-style-type: none">• Aménagement d'un terrain de soccer synthétique au parc Victoria• Ajout d'un jeu d'eau au parc Durocher• Ajout d'équipements récréatifs au parc des Braves

4.1.2 ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES

TABLEAU 35
Priorisation des projets en matière d'équipements récréatifs et culturels
Arrondissement des Rivières

DÉFICIT D'ENTRETIEN	
Priorités 1 :	<ul style="list-style-type: none">• Mise aux normes de l'édifice Victorin-Beaucage• Mise aux normes et aménagement de nouveaux locaux polyvalents et spécialisés du centre communautaire Fernand-Dufour• Reconstruction du pavillon de service Ste-Monique (maison des jeunes)• Mise aux normes et divers aménagements du centre d'art La Chapelle• Réaménagement du parc-école Notre-Dame de Duberger• Ajout de mobilier urbain, finalisation du réseau de sentiers, pavage et aménagement paysager, signalisation et agrandissement du jeu d'eau au parc de Duberger• Installation de mobilier urbain et d'éléments de signalisation au parc de la Colline (Neufchatel)• Finalisation des aménagements intérieurs et extérieurs au centre communautaire Lebourgneuf• Consolidation des aménagements et étude pour l'aménagement d'un agora au parc Jean-Paul-Nolin• Aménagement paysager, ajout de mobilier urbain et aménagement de sentiers au parc de l'Apprentissage• Réaménagement du parc-école Chanoine-Côté (clôtures, mobilier urbain, carré de sable, éclairage)
Priorités 2 :	<ul style="list-style-type: none">• Amélioration de la surface de jeu (gymnase) et autres travaux afférents du centre communautaire C.A.-Savard• Amélioration des infrastructures de l'école secondaire La Camaradière• Aménagement d'espaces de rangement et climatisation de locaux au centre communautaire Michel-Labadie• Finalisation des aménagements intérieurs et extérieurs de la Maison O'Neill
Priorités 3 :	<ul style="list-style-type: none">• Mise aux normes des aires de jeux 3 à 8 ans et installation de mobilier urbain au parc Louis-Latulippe• Réfection du jeu d'eau, du pavillon de service et réaménagement des aires de jeux 5-12 ans au parc du Petit-Bois• Réaménagement des aires de jeux du parc-école Ste-Monique
DÉFICIT DE FONCTIONNALITÉ	
Priorités 1 :	<ul style="list-style-type: none">• Transformation de locaux en salles polyvalentes, centre communautaire C.A.-Savard• Réaménagement de locaux pour les groupes communautaires à la Maison des Quartiers• Aménagement de nouveaux locaux polyvalents et spécialisés (ateliers culturels) au centre communautaire Fernand-Dufour• Agrandissement du pavillon de service du parc des Brumes (salle polyvalente)• Transformation d'une aire de jeux polyvalents en terrain de soccer, parc de l'Apprentissage
Priorités 2 :	<ul style="list-style-type: none">• Transformation de la patinoire en sentiers glacés, parc Louis-Latulippe• Transformation d'un espace vert polyvalent en terrain de soccer, parc-école Chanoine-Côté• Éclairage du terrain de soccer au parc de l'Accueil

- Réaffectation d'une surface verte polyvalente, terrassement et sentier de patinage au parc Émile-Nelligan

DÉFICIT D'USAGE

- Priorités 1 :**
- Finalisation d'acquisition de terrain, ajout d'équipements sportifs, pavillons de services, aménagement paysager et de sentiers, parc de l'Escarpement
 - Aménagement d'un agora au parc Jean-Paul Nolin
 - Aménagement d'un parc Saint-Vincent-Ferrier
 - Aménagement d'un jardin communautaire du parc Prévert
 - Éclairage du terrain de soccer et aménagement d'un jeu d'eau et autres travaux afférents au parc Chauveau
 - Construction d'un gymnase à l'école secondaire La Camaradière
- Priorités 2 :**
- Aménagement d'aires de ballon-panier et de ballon-volant au parc-école La Camaradière
- Priorités 3 :**
- Aménagement de modules de jeux 5-8 ans et 8-12 ans et ajout de mobilier urbain au parc Lachance
 - Installation d'un jeu d'eau au parc-école du domaine St-Charles

4.1.3 ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY – SILLERY

TABLEAU 36
Priorisation des projets en matière d'équipements récréatifs et culturels
Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery

DÉFICIT D'ENTRETIEN	
Priorités 1 :	<ul style="list-style-type: none">• Construction d'un chalet de piscine au parc St-Denys• Relocalisation de la piscine extérieure du parc St-Thomas d'Aquin
Priorités 2 :	<ul style="list-style-type: none">• Amélioration du nombre d'aires de stationnement à l'Expo-Théâtre• Construction d'un bâtiment de service en remplacement du garage existant au presbytère Notre-Dame-de-Foy
Priorités 3 :	<ul style="list-style-type: none">• Réfection des tennis du parc St-Louis-de-France• Réfection de l'aréna Jacques-Côté• Réfection des tennis du parc St-Mathieu• Réfection des tennis du parc St-Yves• Réfection des terrains de tennis Saint-Thomas d'Aquin
DÉFICIT DE FONCTIONNALITÉ	
Priorité 1 :	<ul style="list-style-type: none">• Plantation de conifères (mur pare-vent) à l'anneau de glace Gaétan Boucher
DÉFICIT D'USAGE	
Priorités 1 :	<ul style="list-style-type: none">• Aménagement d'une voie cyclable sur le chemin Ste-Foy, entre les rues Francoeur et Nérée-Tremblay• Aménagement de voies cyclables sur le chemin Ste-Foy (de Nérée-Tremblay à Belmont) et sur le chemin St-Louis (de Jean-Dequin à Charles-Huot)• Aménagement de voies cyclables, chemin des Quatre-Bourgeois (de Bégon à Pie XII)• Aménagement d'un terrain de soccer sur le terrain de l'ancien poste de police
Priorité 2 :	<ul style="list-style-type: none">• Aménagement d'une nouvelle glissade au Centre de ski de Ste-Foy

4.1.4 ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG

TABLEAU 37
Priorisation des projets en matière d'équipements récréatifs et culturels
Arrondissement de Charlesbourg

DÉFICIT D'ENTRETIEN	
Priorités 1 :	<ul style="list-style-type: none">• Réaménagement complet du parc des Verveines• Réaménagement complet du parc Terrasse Bon Air• Réaménagement du parc Notre-Dame• Réfection de la piscine et des vestiaires de l'Arpidrome
Priorités 2 :	<ul style="list-style-type: none">• Aménagement d'un pavillon de service au parc Bon-Pasteur• Réfection des chalets de service du parc Maurice-Dorion : du Plateau et La Planque• Relocalisation de la Maison des Jeunes La Marginale• Mise aux normes des systèmes de réfrigération de l'Arpidrome et de l'aréna Réjean-Lemelin• Acquisition de terrains et amélioration des sentiers du Centre de ski de fond de Charlesbourg
Priorités 3 :	<ul style="list-style-type: none">• Relocalisation du jeu de pétanque et du terrain de balle au parc Maria-Goretti• Réfection de la piste et pelouse (possibilité d'une surface glacée en hiver) du Patro de Charlesbourg• Gazonnement des champs extérieurs des terrains de balle Bon-Pasteur, St-Jérôme et Bourg-Royal
DÉFICIT DE FONCTIONNALITÉ	
Priorité 1 :	<ul style="list-style-type: none">• Aménagement des locaux de musique au Centre culturel et communautaire
Priorités 2 :	<ul style="list-style-type: none">• Transformation du terrain de volley-ball du parc St-Jérôme en d'autres équipements récréatifs (à déterminer)• Installation d'un système d'éclairage pour le terrain de soccer # 2 et autres équipements avoisinants au Patro de Charlesbourg• Réaménagement de la maison Falardeau à des fins culturelles
DÉFICIT D'USAGE	
Priorités 1 :	<ul style="list-style-type: none">• Aménagement d'un centre communautaire pour l'ensemble des organismes logés au 7260 Boul. Cloutier• Ajout d'une salle communautaire au Pavillon du Jardin ou au chalet Lyonnais• Aménagement d'un parc urbain et d'un pavillon de service au site de la Montagne-des-Roches• Amélioration du réseau cyclable de l'arrondissement• Construction d'une piscine intérieure• Soutien à l'acquisition et à la transformation des bâtiments du site Notre-Dame-des-Bois• Aménagement d'un centre communautaire dans le secteur du Boul. Loiret et du Chemin Château-Bigot• Circuit piétonnier d'interprétation patrimoniale, aménagement du parc de la Commune, bâtiment de service, kiosque à musique et place publique, Trait-Carré• Aménagement des terrains du Moulin en fonction d'un concept patrimonial et mise en opération de la roue en exposition permanente
Priorités 2 :	<ul style="list-style-type: none">• Aménagement d'un terrain de soccer senior au parc Chabot• Aménagement d'un parc de rouli-roulant et de courts de tennis (2 à 4) au parc Bon-Pasteur• Aménagement de divers équipements (jeu d'eau, anneau de glace, terrain de soccer,

- basketball) au parc St-Viateur
- Priorités 3 :**
- Aménagement d'équipements pour adolescents (basketball, rouli-roulant) à la Place des Jeunes au bassin de rétention Prince-Albert

4.1.5 ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT

TABLEAU 38
Priorisation des projets en matière d'équipements récréatifs et culturels
Arrondissement de Beauport

DÉFICIT D'ENTRETIEN	
Priorités 1 :	<ul style="list-style-type: none">• Mise aux normes du parc de voisinage du centre communautaire des Chutes• Mise aux normes de divers parcs de voisinage• Finalisation de l'aménagement du parc Cambert• Mise aux normes du parc de voisinage du pavillon Royal• Réfection du toit de l'école de musique des Cascades• Aménagement d'un bloc sanitaire à la hauteur du parc Montpellier
DÉFICIT DE FONCTIONNALITÉ	
Priorités 1 :	<ul style="list-style-type: none">• Aménagement d'un local spécialisé pour la gymnastique
DÉFICIT D'USAGE	
Priorités 1 :	<ul style="list-style-type: none">• Aménagement d'un bâtiment en centre multiservices sociocommunautaires• Aménagement d'une piste cyclable à voies partagées (Parc de la Chute, rue de la Falaise, piste du Littoral, boul. des Chutes)• Acquisition de terrains et aménagement d'une piste cyclable à voies partagées (du camping municipal au parc de la Chute Montmorency)• Raccordement du réseau des piste cyclables de Beauport à celui des autres arrondissements ainsi qu'avec divers lieux publics• Raccordement au pont multifonctionnel de la rivière Montmorency au réseau cyclable et pédestre avec le réseau de motoneige• Aménagement d'un terrain de soccer senior, synthétique et éclairé• Soutien au promoteur pour l'acquisition et la rénovation du Vieux-Couvent de Beauport à des fins de loisirs communautaires ou culturelles• Acquisition de terrains pour en conserver la vocation récréative des pistes multifonctionnelles situées à l'ouest et au nord du camping municipal• Ajout d'un gymnase à l'école Beausoleil
Priorités 2 :	<ul style="list-style-type: none">• Acquisition et aménagement de terrains en vue de poursuivre l'aménagement du parc linéaire de la rivière Beauport• Aménagement d'un parc municipal de quartier (parc Dumonseigne)• Aménagement d'une piscine extérieure (à déterminer)• Aménagement de 3 terrains de soccer seniors naturels (à déterminer)• Aménagement d'une salle de diffusion des arts de la scène (projet inter-arrondissement, Charlesbourg, Limoilou)• Aménagement d'un parc municipal avec un centre multi-sports et communautaire
Priorités 3 :	<ul style="list-style-type: none">• Aménagement de jeux d'eau dans les parcs (programmes vacance-été)

4.1.6 ARRONDISSEMENT DE LIMOILOU

TABLEAU 39
Priorisation des projets en matière d'équipements récréatifs et culturels
Arrondissement de Limoilou

DÉFICIT D'ENTRETIEN	
Priorités 1 :	<ul style="list-style-type: none">• Mise aux normes (rénovations majeures) du centre récréatif Monseigneur-Marcoux• Réaménagement du parc-école Stodacona• Restauration du parc Lairé (mobilier urbain)• Rénovation du parc de voisinage de l'Anse-à-Cartier• Réaménagement du parc-école St-François-d'Assises• Poursuite du réaménagement du parc Ferland (accès et circulation)• Restauration du parc de voisinage Parcatout• Finalisation de l'aménagement du parc-école St-Albert-le-Grand• Consolidation des aménagements du parc-école St-Odile• Consolidation des aménagements du parc-école St-Pie-X
Priorités 2 :	<ul style="list-style-type: none">• Aménagement paysager du site des Jardins Sapinière-Dorion• Consolidation de l'aménagement du parc de la Rivière St-Charles Nord en lien avec la renaturation de la rivière• Rénovation de la Maison Dorion-Coulombe• Modernisation de la salle de spectacles du cégep Limoilou• Finalisation de l'aménagement du parc-école Dominique-Savio
Priorités 3 :	<ul style="list-style-type: none">• Rénovation des 1^{er} et 2^e étages de la Caserne St-Charles• Rénovation du pavillon de service et de la piscine au parc Bardy• Rénovation du centre récréatif St-François-d'Assises (ascenseur, améliorations locatives)
DÉFICIT DE FONCTIONNALITÉ	
Priorité 1 :	<ul style="list-style-type: none">• Réaménagement de la Villa Ringfield
DÉFICIT D'USAGE	
Priorités 1 :	<ul style="list-style-type: none">• Acquisition et aménagement d'un nouveau parc de voisinage sur la rue Godbout• Aménagement de la cour du Patro Roc-Amadour (parc de voisinage)• Aménagement d'un nouveau parc de voisinage sur la rue Conway (parc Conway)• Aménagement d'un nouveau parc de voisinage sur la rue Désilets (parc Désilets)• Aménagement d'un nouveau parc de voisinage (parc Mont-Thabor)
Priorités 2 :	<ul style="list-style-type: none">• Aménagement d'une place publique sur la 1^{re} Avenue• Aménagement d'un terrain de soccer synthétique sur le site du patro Roc-Amadour• Ajout au réseau cyclable du Domaine de Maizerets
Priorités 3 :	<ul style="list-style-type: none">• Aménagement de jardins communautaires sur la rue de la Concorde• Aménagement d'une passerelle sur la rivière St-Charles via le parc de la Pointe-aux-Lièvres• Aménagement d'un lien sous-ferroviaire entre les parcs Conway et Ferland

4.1.7 ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES

TABLEAU 40
Priorisation des projets en matière d'équipements récréatifs et culturels
Arrondissement de La Haute-Saint-Charles

DÉFICIT D'ENTRETIEN	
Priorités 1 :	<ul style="list-style-type: none">• Consolidation de l'aménagement du parc du Boisé-Enchanté (mobilier urbain, clôture, sentiers)• Consolidation de l'aménagement du parc Réal-Cloutier (aménagement paysager et jeux de câbles)• Consolidation de l'aménagement du parc du Grand-Oasis (plantation d'arbres, aires de stationnement, mobilier urbain, clôtures)• Aménagement de jeux d'eau et plantation d'arbres au parc-école du Vignoble• Réaménagement de l'installation sanitaire au Pavillon René-Lafond
Priorités 2 :	<ul style="list-style-type: none">• Consolidation de l'aménagement du parc Véga (construction d'un pavillon de service, mobilier urbain, stationnement)• Construction du pavillon de service du parc Arc-en-Ciel• Aménagement de chambres de joueurs à l'aréna de Loretteville• Amélioration des infrastructures de l'amphithéâtre de l'école secondaire de Neufchâtel
DÉFICIT DE FONCTIONNALITÉ	
Priorités 1 :	Aucune
DÉFICIT D'USAGE	
Priorités 1 :	<ul style="list-style-type: none">• Construction d'un gymnase à l'école l'Aventure• Aménagement d'un nouveau parc de quartier sur las rue Valvue (parc Valvue)• Aménagement d'un nouveau parc de voisinage sur la rue Cloutier (parc Cloutier)• Aménagement d'un parc de verdure sur la rue St-Luc (parc St-Luc)
Priorités 2 :	<ul style="list-style-type: none">• Aménagement d'un terrain de soccer junior au parc de la Chaumière• Aménagement d'un terrain de soccer senior au complexe Phil-Latulippe
Priorités 3 :	<ul style="list-style-type: none">• Aménagement d'un parc de rouli-roulant au parc des Eaux-Fraïches• Aménagement d'un jeu d'eau et d'un terrain de soccer au parc du Grand-Oasis

4.1.8 ARRONDISSEMENT LAURENTIEN

TABLEAU 41
Priorisation des projets en matière d'équipements récréatifs et culturels
Arrondissement Laurentien

DÉFICIT D'ENTRETIEN	
Priorités 1 :	<ul style="list-style-type: none">• Réfection de la piste cyclable de la rue Promenade-des-Sœurs• Réfection de la salle de spectacle du Collège St-Augustin
Priorités 2 :	<ul style="list-style-type: none">• Relocalisation de la maison des jeunes dans la cour d'école des Hauts-Clochers• Aménagement d'un centre d'accueil à la base de plein air de Val Bélaïr• Consolidation de l'accès à la piscine intérieure du CNDF• Réfection des courts de tennis (4) au parc des Primevères
Priorités 3 :	<ul style="list-style-type: none">• Réfection de la salle de spectacle du Séminaire Saint-Augustin
DÉFICIT DE FONCTIONNALITÉ	
Priorités 1 :	<ul style="list-style-type: none">• Acquisition de terrains pour l'expansion du réseau de pistes de ski de fond de la base de plein air Val-Bélaïr
Priorités 2 :	<ul style="list-style-type: none">• Transformation du terrain de balle du parc Jouvence en terrain de soccer• Transformation du terrain de balle du parc Lemay en terrain de soccer• Transformation du terrain de balle du parc de la Rivière Ancienne-Lorette en terrain de soccer
DÉFICIT D'USAGE	
Priorités 1 :	<ul style="list-style-type: none">• Construction d'une piscine intérieure• Aménagement d'un centre communautaire au parc des Primevères• Aménagement d'une voie cyclable sur la rue de l'Hétrière• Aménagement d'une piste cyclable reliant la rue Annette-Leclerc au boulevard Duplessis• Aménagement de jeux d'eau au Parc Delphis-Marpoï et au Parc des Bocages• Aménagement d'un terrain de soccer senior Sainte-Famille• Aménagement de terrains de soccer terrain MTQ (2)
Priorités 2 :	<ul style="list-style-type: none">• Aménagement d'un parc dans une perspective environnementale et récréative (Parc riverain du lac St-Augustin)• Aménagement d'une place publique au parc de la Chanterelle• Réaménagement du parc des Primevères• Compléter les aménagements du boisé de l'Ancienne-Lorette• Compléter les aménagements du sentier de la Rivière Cap-Rouge
Priorités 3 :	<ul style="list-style-type: none">• Aménagement de courts de tennis (4) au parc des Sources (2)• Aménagement d'un jeu d'eau au parc Trois-Saisons• Aménagement de courts de tennis (2) au parc de la Chanterelle• Aménagement d'un terrain de soccer et de football synthétique au campus Notre-Dame-de-Foy• Aménagement d'un terrain de soccer senior dans le district Val Bélaïr• Aménagement d'un terrain de soccer synthétique à la polyvalente Ancienne-Lorette

4.2 LES PROGRAMMES D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET CULTURELS MUNICIPAUX

Les programmes d'intervention municipaux en matière d'équipements récréatifs et culturels sont décrits dans les pages suivantes. On peut les regrouper en trois catégories principales :

- Les interventions visant le développement des parcs et des espaces verts et bleus de nature supralocale, incluant les corridors récréatifs.
- Les interventions visant le développement d'infrastructures à caractère sportif, de nature supralocale, ayant pour finalité de répondre aux besoins de l'élite sportive, que ce soit en matière d'entraînement des athlètes de haut niveau ou en matière de tenue d'événements sportifs de grande envergure.
- Les interventions visant le développement d'infrastructures à caractère culturel, toujours de nature supralocale.

Tous les projets identifiés dans chaque catégorie principale sont classés selon le type de déficit qu'ils représentent :

- déficit d'entretien
- déficit de fonctionnalité
- déficit d'usage

Ces projets de dimension supralocale présentent tous un caractère d'unicité, de par leur nature et leur vocation. Ils peuvent répondre dans plusieurs cas à la fois aux besoins de proximité de la population d'un arrondissement et aux besoins de l'ensemble de la population de la Ville de Québec. Bien que priorisés les uns par rapport aux autres, ils forment également un ensemble, une finalité à atteindre, dont l'ordre de concrétisation dans le temps dépendra des ressources financières disponibles, des opportunités ou encore des volontés populaires et politiques.

Notons enfin qu'une partie des projets d'intervention énumérés dans cette deuxième partie du présent chapitre n'en sont qu'à la phase des ébauches conceptuelles et que des études de faisabilité plus poussées seront nécessaires pour éclairer les décideurs. Il faut voir dans la liste des projets regroupés sous chaque priorité une énumération et non un deuxième classement prioritaire.

4.2.1 LES INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE PARCS, D'ESPACES VERTS ET BLEUS ET DE CORRIDORS RÉCRÉATIFS

TABLEAU 42
Priorisation des projets municipaux

DÉFICIT D'ENTRETIEN	
Priorités 1 :	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en valeur du littoral du fleuve St-Laurent • Développement du réseau cyclable régional • Plantation de conifères (mur pare-vent) à l'anneau de glace Gaétan-Boucher • Renaturation des berges de la rivière Saint-Charles • Mise en œuvre du plan d'aménagement de la Base de plein air de Sainte-Foy - Sillery • Compléter les aménagements cyclables du Littoral et du boulevard Laurier
Priorités 2 :	<ul style="list-style-type: none"> • Restauration du parc Cartier-Brébeuf • Rénovation de la piscine extérieure (Maizerets) • Aménagement d'un nouveau bâtiment d'accueil et diverses améliorations au camping municipal de Beauport incluant l'ajout de lots au camping municipal (Beauport) • Acquisition de terrains en vue d'améliorer le réseau de pistes de ski de fond (Beauport) • Rénovation de la descente de bateaux au parc nautique de Cap Rouge • Remplacement du système d'éclairage du kiosque de la Place d'Youville • Établissement d'un programme d'entretien et d'amélioration du Stade Municipal • Aménagement d'un terrain vague situé vis-à-vis du diffuseur au parc de la Plage Jacques-Cartier
DÉFICIT DE FONCTIONNALITÉ	
Priorités 1 :	<ul style="list-style-type: none"> • Transformation de bâtiments (grange, étable, chapelle) au Domaine Maizerets
DÉFICIT D'USAGE	
Priorités 1 :	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en oeuvre du plan directeur au parc Chauveau • Mise en oeuvre du parc linéaire de la rivière Saint-Charles • Mise en oeuvre du plan d'aménagement au Domaine Maizerets (sentiers, mobilier, etc.) • Finalisation de l'aménagement du parc de la plage Jacques-Cartier • Relocalisation de l'Îlot-Fleurie dans le cadre du démantèlement des bretelles de l'autoroute Dufferin-Montmorency • Aménagement du parc Saint-Roch (sous les bretelles de l'autoroute Dufferin) • Aménagement de voies cyclables sur le corridor du littoral et le boulevard Laurier • Aménagement d'un sentier pédestre le long de la rivière St-Charles de l'embouchure jusqu'aux Marais du Nord • Aménagement de la promenade du Coteau Sainte-Genève • Aménagement d'un parc récréonautique de la Baie de Beauport • Aménagement d'un parc urbain de la Montagne-des-Roches (jonction de la 80^e Rue Loiret, Jean-Talon et des Diamants) • Continuité de la mise en valeur des rivières Beauport, Cap Rouge, Lorette et Montmorency

	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement du Bassin Louise • Aménagement de pistes de ski de fond au nord du camping municipal afin de rejoindre le sentier transcanadien • Acquisition et aménagement de pistes de ski de fond et pistes cyclables à l'ouest de la rivière Montmorency, du camping municipal jusqu'à la chute Montmorency et également pour rejoindre le sentier transcanadien • Aménagement d'un pont et de pistes de ski de fond entre le camping municipal et la Ville de Boischatel • Aménagement d'un sanctuaire d'oiseaux et d'un centre d'interprétation à l'étang du Délaissé
Priorités 2 :	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition d'un terrain pour l'aménagement d'un stationnement pour la piste cyclable (Beauport) • Aménagement de jeux d'eau au Domaine Maizerets • Acquisition de terrains et aménagement des pistes cyclables et de ski de fond (Beauport)
Priorités 3 :	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement d'un sanctuaire d'oiseaux (Camping Beauport) • Aménagement d'un centre d'interprétation au camping municipal

COMMENTAIRES

• Le réseau cyclable

Les interventions projetées devront être prises en compte dans l'élaboration du plan de développement du réseau supralocal de la ville de Québec, actuellement en cours.

• Les parcs linéaires

Les projets de mise en valeur du parc de l'Escarpement et de mise en valeur du littoral des rivières Beauport, Cap Rouge, Lorette et Montmorency devraient également faire l'objet d'attentions particulières.

De plus, tous les projets, selon leur potentialité propre, devraient prendre en compte les éléments suivants :

- l'aménagement de sentiers pédestres;
- l'aménagement d'aires d'observation, de détente et de pique-nique;
- l'accès à des facilités permettant les activités nautiques.

• Les grands espaces verts et bleus

Des plans globaux de développement sont en cours d'élaboration pour la Base de plein air de Ste-Foy, le parc Chauveau et la Baie de Beauport. Toutes les interventions projetées, touchant autant la vocation municipale que des équipements d'arrondissement qui s'y retrouvent,

devraient être prises en compte et y être intégrées. De tels plans devraient être envisagés pour le site du camping municipal et le Domaine Maizerets et l'Arboretum.

4.2.2 LES INTERVENTIONS EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS À CARACTÈRE SUPRALOCAL

TABLEAU 43
Priorisation des projets municipaux

DÉFICIT DE FONCTIONNALITÉ	
Priorités 1 :	<ul style="list-style-type: none">• Centre d'entraînement multi-sports pour athlètes de haut niveau• Aménagement d'un centre d'entraînement pour la gymnastique• Établissement d'un programme d'entretien et d'amélioration du Stade Municipal
Priorités 2 :	<ul style="list-style-type: none">• Réaménagement du Pavillon de la jeunesse : patinoire olympique• Agrandissement du Dojo de Beauport : centre d'entraînement régional de judo et boxe• Aménagement d'un centre intérieur de tir à l'arc• Aménagement d'un complexe intérieur de patinage de vitesse longue piste• Réaménagement du vélodrome Louis Garneau
DÉFICIT D'USAGE	
Priorités 1 :	<ul style="list-style-type: none">• Aménagement d'un complexe aquatique international• Aménagement d'un soccer intérieur ou site extérieur de 2 terrains contigus

COMMENTAIRES

Le Conseil du sport de haut niveau a présenté plusieurs des projets de centre d'entraînement intérieurs mais ils n'ont fait l'objet d'aucune étude de faisabilité (centre d'entraînement, patinoire olympique, tir à l'arc, volley-ball).

Il est important de souligner que plusieurs institutions situées sur le territoire de la ville de Québec desservent actuellement les associations sportives pour l'entraînement ou la tenue de compétitions de haut niveau, et ce, dans la majorité des disciplines. Ce sont les cégeps Garneau, Ste-Foy et Limoilou, ainsi que le Peps de l'Université Laval. Les cégeps ne prévoient pas de nouvelles infrastructures sportives au cours des prochaines années. Cependant, l'Université Laval a des projets en ce sens.

Un projet important d'agrandissement et de réaménagement du Pavillon d'Éducation physique et de Sports (PEPS) de l'Université Laval a fait l'objet d'une étude de faisabilité poussée. Des investissements de plus de 27 M \$ sont envisagés comprenant, entre autres, l'aménagement d'un deuxième bassin aquatique, des gymnases, des salles d'entraînement physique, un stade de football, 4 à 6 terrains de soccer synthétiques, des locaux pour les entraîneurs et le personnel de soutien sportif (encadrement médical, encadrement scientifique, encadrement psychologique), etc. De plus, L'Université Laval souhaiterait établir un protocole d'entente avec la Ville de Québec, comprenant une participation financière de cette dernière, visant à rendre des services aux associations sportives, aux athlètes de haut niveau ainsi qu'à la communauté en général.

Divers éléments devront être pris en compte avant d'aller de l'avant avec l'un ou l'autre des projets d'infrastructures sportives de haut niveau décrits ci-haut.

- a) L'élaboration d'un cadre de référence municipal définissant le rôle et les attentes de la Ville à l'égard du développement du sport de haut niveau, définissant la nature et l'étendue du soutien qu'elle entend lui accorder.

Un tel cadre de référence, recommandation formulée dans la politique en matière d'activités physiques, sportives et de plein air de la Ville de Québec (3 novembre 2003), nous apparaît nécessaire compte tenu des coûts d'investissement et d'opération récurrents qu'entraînera la réalisation de l'un ou l'autre de ces projets.

- b) La mise en place de mécanismes de concertation entre les principaux intervenants (Conseil du sport de haut niveau de Québec, Sports internationaux de Québec, Unité régionale sport et loisir de Québec, associations sportives régionales, institutions scolaires de haut niveau : Université Laval et cégeps, Ville de Québec, etc.) en matière sportive sur le territoire de la Ville de Québec.

Il apparaît évident, à l'analyse sommaire des projets soumis, que ces derniers sont soit complémentaires, soit duplicatifs, en tout ou en partie. Une telle concertation devrait permettre de dégager une vue d'ensemble, pour chaque discipline sportive, des besoins en matière d'encadrement des athlètes de haut niveau et de tenue d'événements sportifs d'envergure sur le territoire de la Ville de Québec et d'identifier, toujours selon une vue d'ensemble, les infrastructures nécessaires pour les satisfaire.

4.2.3 LES INTERVENTIONS EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS SUPRALOCAUX

TABLEAU 44
Priorisation des projets municipaux

DÉFICIT D'ENTRETIEN	
Priorités 1 :	<ul style="list-style-type: none">• Ajout de signalisation et de panneaux d'interprétation de la chute Kabir-Kouba
DÉFICIT D'USAGE	
Priorités 1 :	<ul style="list-style-type: none">• Aménagement d'un centre d'interprétation à l'îlot du Palais• Aménagement d'une salle multifonctionnelle (formation, enregistrement) à l'église Notre-Dame-de-Grâces• Aménagement d'un centre d'interprétation au Morin College
Priorités 2 :	<ul style="list-style-type: none">• Aménagement des terrains du Moulin des Jésuites• Aménagement d'un centre d'interprétation au parc de la chute Kabir-Kouba• Aménagement d'un musée et centre d'interprétation au Village Huron
Priorités 3 :	<ul style="list-style-type: none">• Aménagement d'une salle de diffusion à la Maison de la littérature• Mise en valeur des vestiges archéologiques au parc de la chute Kabir-Kouba• Mise en valeur des vestiges archéologiques au Marais du Nord• Aménagement d'un centre de formation des métiers traditionnels aux Nouvelles Casernes

COMMENTAIRES

Divers projets au parc de la chute Kabir-Kouba et un projet de musée et de centre d'interprétation au Village Huron mériteraient d'être analysés en parallèle et possiblement concertés.

5 L'AXE PRINCIPAL D'INTERVENTION

L'attrait touristique de la Ville de Québec, grâce à son patrimoine historique et architectural, est indéniable. Capitale du Québec, berceau de la civilisation française en Amérique du Nord, joyau du patrimoine mondial de l'Unesco, elle se classe parmi les 10 meilleures destinations touristiques en Amérique du Nord. En 2008, elle célébrera le 400^e anniversaire de sa fondation. *Le développement progressif de son offre en matière d'équipements récréatifs et culturels ne doit donc pas se limiter à combler les besoins de ses citoyens. Elle doit également pouvoir offrir des expériences de calibre international à ses visiteurs.*

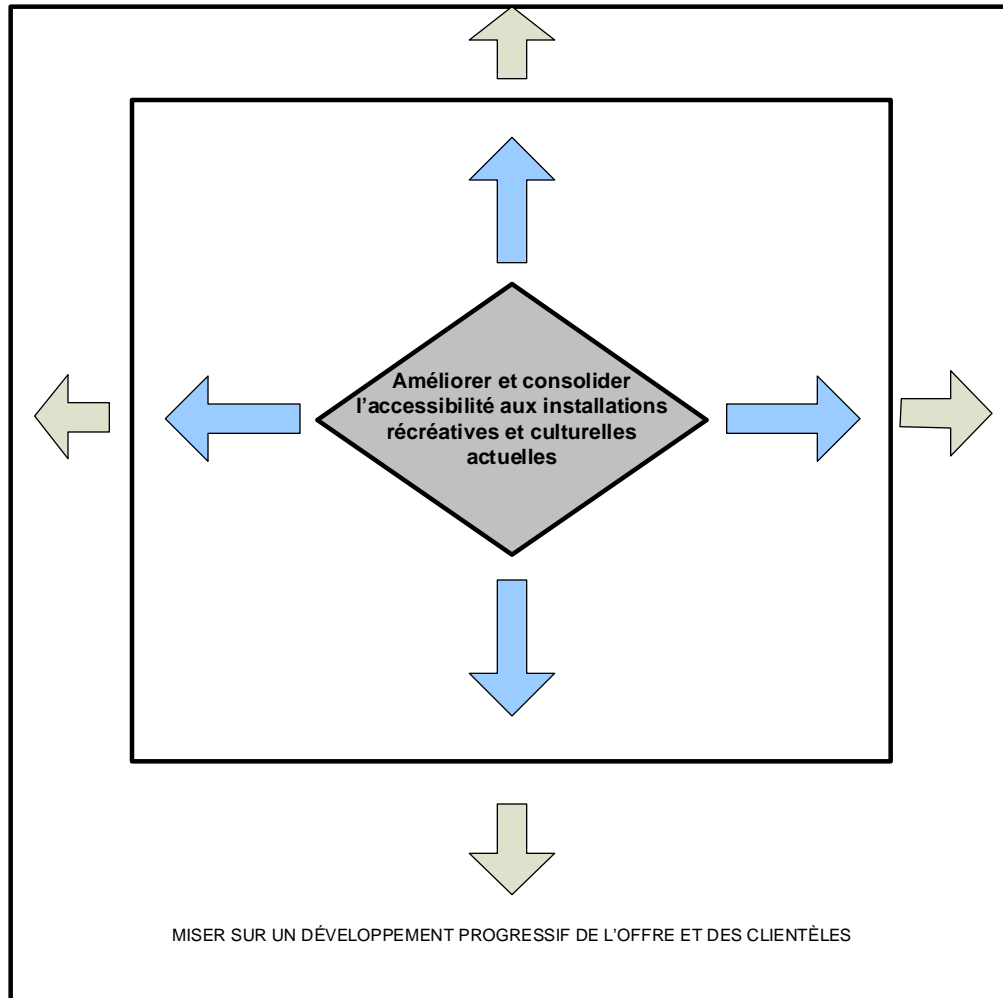
La Ville de Québec devra relever plusieurs défis afin de répondre adéquatement aux besoins de sa population en matière d'équipements récréatifs et culturels au cours des 10 prochaines années. L'accessibilité de tous les citoyens à des services de base pertinents et diversifiés, quel que soit leur arrondissement d'appartenance, le maintien en état du réseau d'équipements récréatifs et culturels implanté au cours des années, l'adaptation et le développement de ce dernier en fonction des nouveaux besoins manifestés et des tendances en matière de pratique récréative et culturelle en sont quelques exemples.

Compte tenu de l'importance des besoins exprimés et des ressources disponibles pour y répondre, les instances décisionnelles, tant au niveau municipal qu'au niveau des arrondissements, seront appelées à faire des choix.

Les interventions à effectuer en matière d'équipements récréatifs et culturels sur le territoire de la Ville de Québec au cours des prochaines années sont multiples et imposantes. Leur mise en œuvre exige donc certaines stratégies d'intervention.

S'il est légitime de travailler au développement de nouveaux équipements récréatifs et culturels, vouloir développer ces nouveaux équipements sans protéger les acquis risque de nuire à la réputation enviable de la Ville de Québec autant que de décourager les nombreux partenaires indispensables à la livraison de services de qualité. La Ville doit donc prendre les moyens pour consolider le potentiel de ses équipements en les entretenant, et investir les sommes requises dans des secteurs significatifs pour contribuer à son image internationale.

Figure 4
Axe principal de développement



5.1 AXES DE DÉVELOPPEMENT

5.1.1 AXE PRINCIPAL DE DÉVELOPPEMENT : AMÉLIORER ET CONSOLIDER L'ACCESSIBILITÉ AUX INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES ET CULTURELLES ACTUELLES

Plusieurs investissements ont été réalisés et prévus afin d'améliorer et de consolider diverses installations récréatives et culturelles. Le réseau des équipements récréatifs et culturels de la Ville de Québec est vieillissant et des efforts financiers importants devront être encore consentis au cours des prochaines années afin de le maintenir en état. Ces efforts devront être faits tout en

améliorant les pratiques et les modes de fonctionnement afin de mieux répondre aux besoins de la population, mais aussi en tenant compte des ressources limitées de la nouvelle ville.

5.1.2 AXES SECONDAIRES DE DÉVELOPPEMENT : MISER SUR UN DÉVELOPPEMENT PROGRESSIF DE L'OFFRE ET DES CLIENTÈLES

Le loisir et la culture sont des objets en mouvance; de nouvelles pratiques émergent ou encore certaines pratiques prennent davantage d'ampleur, demandant d'adapter des équipements récréatifs et culturels existants ou encore d'en ajouter au réseau. Dans ce sens, la Ville de Québec dispose d'un réseau d'espaces verts, bleus et blancs déjà existants sur son territoire dont le potentiel à des fins récréatives, culturelles et touristiques n'est pas encore entièrement développé. De plus, la demande est toujours très forte pour l'utilisation de parcs linéaires permettant plusieurs formes de pratiques récréatives. Enfin, l'aménagement d'équipements sportifs intérieurs et extérieurs de haut niveau, conforme aux normes internationales, pourrait lui permettre de mieux satisfaire ses besoins et d'accroître le nombre d'événements d'envergure nationale et internationale sur son territoire. Toutes ces actions misent sur un développement progressif de l'offre et des clientèles qui optimise les retombées économiques ou qui maximise l'accessibilité pour l'ensemble de la communauté.

Plus spécifiquement, ces axes secondaires de développement sont les suivants :

- Mettre en valeur le potentiel patrimonial à des fins récréatives et touristiques ;
- Mettre en valeur le potentiel d'espaces verts et bleus du territoire de la Ville de Québec à des fins récréatives et touristiques ;
- Poursuivre l'aménagement des corridors récréatifs (parcs linéaires et réseaux cyclables et pédestres) ;
- Aménager des équipements sportifs répondant aux besoins du sport de haut niveau, tant en matière d'entraînement et de compétition qu'en matière de tenue d'événements d'envergure ;
- Adapter le réseau des équipements récréatifs et culturels en fonction des nouveaux besoins manifestés et des tendances ;
- Assurer l'accessibilité la plus équitable possible de la population de chacun des arrondissements à un réseau d'équipements récréatifs et culturels de qualité ;

- Adapter et compléter le réseau d'équipements communautaires afin de répondre plus adéquatement à l'augmentation des besoins pour les organismes communautaires d'aide à la personne ou de développement social et économique ;
- Compléter le réseau d'équipements culturels afin de soutenir adéquatement la production et la diffusion culturelles, tant de niveau amateur que de niveau professionnel.

5.2 LES STRATÉGIES D'INTERVENTION

Les stratégies suggérées dans la présente section, les unes concomitantes les autres successives, se regroupent en quatre catégories, toutes impliquant une concertation nécessaire entre les divers intervenants.

Ces catégories sont les suivantes :

- Les stratégies visant la maximisation de l'utilisation des équipements récréatifs et culturels existants.
- Les stratégies visant la gestion la plus efficace et la plus performante possible des équipements récréatifs et culturels existants ou à venir.
- Les stratégies de financement de la rénovation des équipements récréatifs et culturels existants ou de la construction de nouveaux équipements.
- Enfin, les stratégies et les mécanismes de suivi du présent plan directeur des équipements récréatifs et culturels de la Ville de Québec, afin d'en permettre une adaptation permanente en fonction de la réévaluation des priorités et des ajustements découlant de nouveaux besoins.

5.3 LES STRATÉGIES VISANT LA MAXIMISATION DE L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET CULTURELS EXISTANTS

Les pratiques récréatives, sportives et culturelles des citoyennes et citoyens de la Ville de Québec, conformément aux tendances observées ailleurs au Québec, se diversifieront davantage au cours des prochaines années. Certaines pratiques, compte tenu des changements sociodémographiques, démontreront une croissance. Ces facteurs ne peuvent qu'entraîner une demande plus forte dans le futur pour certains plateaux sportifs, récréatifs ou culturels appelés à accueillir ces pratiques.

Pour répondre à cette nouvelle demande, deux grandes stratégies sont à la portée des décideurs : accroître le nombre de plateaux ou tenter de maximiser le plus possible l'utilisation des équipements récréatifs existants. La première stratégie ne devrait être utilisée qu'en dernier recours, lorsque la deuxième a atteint ses limites.

Afin de maximiser l'utilisation des équipements récréatifs et culturels existant sur le territoire, les pistes d'action suivantes peuvent être envisagées :

- a) Favoriser les regroupements d'associations récréatives, sportives, artistiques et culturelles sur le territoire de la Ville de Québec, afin de concentrer davantage les lieux de pratique et ainsi en maximiser l'utilisation.
- b) Favoriser les regroupements de participants ayant atteint un niveau d'excellence dans leur pratique (sportive, récréative, artistique ou culturelle) afin d'éviter de multiplier les équipements requis pour leur niveau de pratique.
- c) Favoriser les ententes inter-arrondissements permettant de desservir les clientèles de certaines pratiques là où la proximité ne pose pas de problèmes.
- d) Définir des normes de niveau de services en termes de plateaux sportifs offerts aux diverses associations par les arrondissements, afin d'en uniformiser l'usage.
- e) Optimiser les ententes avec les institutions scolaires afin de s'assurer que les plages horaires soient davantage disponibles et que les services en commun soient plus diversifiés.

5.4 LES STRATÉGIES VISANT LA GESTION LA PLUS EFFICACE ET LA PLUS PERFORMANTE POSSIBLE DES ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET CULTURELS EXISTANTS OU À VENIR

Tout équipement récréatif ou culturel entraîne à la fois des coûts d'immobilisation et des coûts d'opération, ces derniers étant récurrents année après année. Faire en sorte que la gestion de ces équipements soit efficace (i.e. qu'ils desservent le mieux possible les clientèles visées) et performante (i.e. les coûts d'opération les plus bas possible) est une des premières préoccupations des administrations publiques de services aux citoyens. La diminution des coûts annuels d'opération peut permettre d'avoir de meilleures disponibilités financières pour faire face aux coûts nécessaires pour maintenir en état les équipements existants ou encore pour en aménager de nouveaux.

Les stratégies à la portée des administrations publiques, permettant d'améliorer la performance en matière de gestion des équipements récréatifs, sont les suivantes :

- a) Décentraliser la gestion des équipements récréatifs au sein de l'appareil administratif municipal afin de créer des centres de coûts et de responsabilité. De telles mesures entraînent généralement une gestion d'ensemble plus serrée de l'utilisation et des coûts d'opération d'un équipement.
- b) Analyser l'opportunité de faire gérer certains équipements récréatifs ou encore certaines fonctions liées à la gestion des équipements récréatifs (ex. : entretien, programmation, etc.) en sous-traitance par l'entreprise privée, à but lucratif ou sans but lucratif. Ces études d'opportunité devront démontrer, hors de tout doute, des avantages pour l'administration publique, que ce soit en termes d'augmentation de la qualité de service aux citoyens ou encore en termes d'économie de coûts d'opération.
- c) Encourager la prise en charge par le milieu en facilitant par le biais de programmes, la rénovation ou l'acquisition d'immeubles par des organismes sans but lucratif.

5.5 LES STRATÉGIES DE FINANCEMENT DE LA RÉNOVATION DES ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET CULTURELS OU DE LA CONSTRUCTION DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS

C'est près de 16 M \$ par année que la Ville de Québec et ses arrondissements devront consacrer au cours de la période 2003-2010 afin de maintenir en état le réseau actuel de leurs bâtiments récréatifs et culturels. Ce montant exclut les coûts de rénovation des parcs et de leurs plateaux sportifs et récréatifs extérieurs. Le niveau d'urgence et/ou les coûts de rénovation diffèrent grandement selon l'équipement à rénover.

Plusieurs stratégies sont présentement utilisées par la Ville et ses arrondissements pour faire face à ces coûts de maintien en état :

- Les immobilisations (emprunts, fonds de roulement)
- Les budgets d'opération
- Les subventions (participation publique et privée)
- Fonds de parcs et espaces verts

Ces stratégies, bien qu'appropriées, et celles dont peut disposer l'appareil municipal, se sont démontrées insuffisantes dans le passé pour faire face aux défis à relever, laissant dangereusement s'aggraver l'état général de certains équipements récréatifs ou culturels. Il appartient aux élus municipaux, dans le cadre du processus budgétaire de la Ville, de prendre les décisions appropriées à ce niveau. Le maintien des actifs par l'entretien des équipements existants et la correction des déficiences fonctionnelles deviendra primordial. À cet effet, la création d'un fonds spécial et l'établissement d'une politique de financement de la pérennité des équipements existants pourraient être des outils de planification appropriés.

L'élaboration du plan directeur des équipements récréatifs et culturels de la Ville de Québec fait état de nouveaux équipements récréatifs et culturels, à caractère d'arrondissement ou à caractère municipal, dont il faudra financer les investissements. Encore ici, c'est généralement le règlement d'emprunt qui est utilisé. Le rythme des investissements dépend à la fois de la volonté politique et des opportunités de partenariat avec le milieu qui se présentent.

Le partenariat avec le secteur scolaire (commissions scolaires) s'annonce difficile dans le contexte actuel, ce dernier investissant très peu dans l'ajout de nouveaux équipements sportifs et culturels. Les commissions scolaires disposent cependant de certaines facilités (locaux et/ou terrains) qu'elles peuvent mettre à la disposition de la Ville pour parfaire son réseau d'équipements. Les milieux scolaires de haut niveau (les trois cégeps du territoire et l'Université Laval) sont généralement plus ouverts à des investissements communs pour de nouveaux équipements sportifs et culturels. Cette possibilité de partenariats devra être exploitée au maximum.

De plus, la Ville de Québec devra se montrer très opportuniste dans la recherche de financement partagé avec les gouvernements supérieurs. La participation de ces derniers est requise pratiquement pour tout projet d'implantation de nouveaux équipements sportifs et/ou culturels ou encore pour l'aménagement des grands parcs et espaces verts et bleus ainsi que pour les corridors récréatifs à caractère municipal. Encore ici, ces partenariats devront être exploités au maximum.

La Ville de Québec pourrait toujours envisager le recours à l'entreprise privée pour le financement de nouveaux équipements récréatifs, sous forme de bail emphytéotique ou de contrat de location de services à long terme. Ces formules évitent le règlement d'emprunt et

l'augmentation du niveau d'endettement de la Ville, mais en augmentent les coûts d'opération annuels. De plus, de telles formules de financement requièrent l'approbation du ministère des Affaires municipales. Cette stratégie peut de plus en plus pallier au manque d'effectifs dans l'opération et l'entretien des équipements récréatifs et culturels, et certains nouveaux projets pourraient servir de « projets pilote » permettant ainsi à la Ville de Québec d'élaborer une politique en ce sens et d'évaluer les avantages et/ou les inconvénients de ces projets.

Enfin, la Ville de Québec peut faire appel également à un mode d'intervention mixte selon lequel la municipalité, de par les pouvoirs dont elle dispose, partage les responsabilités de gestion (planification – direction – contrôle) inhérentes à l'offre de services aux citoyens avec un ou des organismes externes à l'appareil municipal. Ce mode d'intervention implique toutefois une relation de « partenariat » où il existe une compatibilité d'objectifs entre le Service municipal et un ou des organismes du milieu.

5.6 LES MÉCANISMES DE SUIVI DU PLAN DIRECTEUR DES ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET CULTURELS DE LA VILLE DE QUÉBEC

Pour être efficace et performant, le plan directeur des équipements récréatifs et culturels de la Ville de Québec devrait être réactualisé chaque année. Le souci principal des réalisateurs du plan actuel a été, tout au long de la démarche effectuée, de doter la Ville de Québec d'outils permettant cette réactualisation. La banque de données informatisée et cartographique du réseau des équipements récréatifs et culturels de l'ensemble de la Ville et la grille normalisée de critères permettant la priorisation des projets en sont quelques exemples.

Afin de permettre cette réactualisation annuelle du plan directeur des équipements récréatifs et culturels de la Ville de Québec, nous formulons les recommandations suivantes :

a) Tenir à jour la banque de données (inventaire) informatisée et cartographique des équipements récréatifs et culturels de la Ville de Québec en collaboration avec les divers autres services usagers de la Ville

Cette mise à jour exige la nomination d'un responsable au niveau central du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire qui assurera le contrôle de la banque de données et la nomination d'un responsable au sein de chaque arrondissement pour l'ajout ou le retrait des

données. Un guide a été fourni à cet effet. Cette mise à jour est nécessaire pour des fins de gestion et de planification courante, mais également pour réajuster, le besoin étant la normalisation des critères de priorisation.

b) Procéder chaque année à une nouvelle priorisation des projets d'équipements récréatifs et culturels au sein de chacun des arrondissements et de la Ville

Le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, le Service de la culture, les divisions culture, loisirs et vie communautaire et les services municipaux devraient procéder chaque année, à l'aide de la grille normalisée de priorisation des projets, à une nouvelle priorisation des projets prenant en compte ceux qui n'ont pas été réalisés et les nouveaux qui s'ajouteront. Cette opération devrait se faire dans les délais respectant les processus de confection du plan triennal d'investissement et du plan triennal budgétaire de la Ville.

À cet égard, il sera possible d'intégrer d'autres critères de priorisation; par exemple :

- l'impact d'un nouvel équipement sur les coûts d'entretien et de gestion;
- le concept de la centralité d'un arrondissement;
- le potentiel d'offre inter-arrondissements.

c) Maintenir en place le comité aviseur formé dans le cadre de la réalisation du présent plan directeur des équipements récréatifs et culturels de la Ville de Québec, regroupant des représentants des services communs concernés et des arrondissements

Le rôle de ce comité serait double : s'assurer de la validité des orientations du plan directeur et les modifier, au besoin, et émettre des suggestions sur la priorisation des interventions à effectuer sur l'ensemble du territoire de la Ville de Québec.

6 CONCLUSION

L'objectif visé par ce plan directeur des équipements récréatifs et culturels de la Ville de Québec était de fournir un outil de référence aux différents intervenants afin de leur permettre de planifier, sur un horizon de 10 ans, les interventions prioritaires à réaliser en matière de consolidation, de rénovation, de rationalisation ou de développement de nouveaux équipements récréatifs et culturels, et ce, pour chacun des huit arrondissements ainsi que pour l'ensemble du territoire de la Ville de Québec.

Ce rapport s'accompagne d'une base de données importante des caractéristiques reliées aux équipements récréatifs et culturels de la Ville de Québec. Cet outil oblige maintenant les intervenants à maintenir à jour les données, mais surtout à les traiter plus efficacement afin de produire des requêtes plus précises et plus pertinentes, car il n'existe pas de mesures parfaites. L'analyse sur l'état de la situation devra donc toujours être améliorée et, dans certains cas, il faudra privilégier d'autres approches afin d'obtenir des mesures plus justes. Dans ce sens, nous recommandons de poursuivre dans des étapes ultérieures la bonification de l'information actuelle en y intégrant des données additionnelles plus précises. L'importance n'est pas seulement de s'approprier le rapport, mais surtout de l'utiliser comme un outil de gestion.

La Ville de Québec devra relever plusieurs défis afin de répondre adéquatement aux besoins de sa population en matière d'équipements récréatifs et culturels au cours des prochaines années. L'accessibilité de tous les citoyens à des services pertinents et diversifiés, quel que soit leur arrondissement d'appartenance et le maintien en état du réseau d'équipements récréatifs et culturels implantés au cours des années en sont des exemples pertinents.

De plus, en 2008, la Ville de Québec célébrera le 400^e anniversaire de sa fondation. Le développement progressif de son offre en matière d'équipements récréatifs et culturels ne doit absolument pas se limiter à combler les besoins de ses citoyens. Elle doit également pouvoir offrir des expériences de calibre international à ses visiteurs. Elle doit accroître son potentiel et continuer à se classer parmi les 10 meilleures destinations touristiques en Amérique du Nord.

En conséquence, nous avons élaboré plusieurs stratégies visant l'atteinte des objectifs mentionnés. Ces stratégies visent autant à maximiser l'utilisation des équipements récréatifs et culturels existants qu'à permettre un financement et une gestion plus efficaces et plus performants, à long terme, afin de mieux répondre aux besoins futurs. Dans les lignes qui suivent, nous rappelons certaines des recommandations les plus pertinentes du rapport en y ajoutant parfois certains éclaircissements.

- 1) À l'exemple de l'étude additionnelle effectuée sur les besoins en terrains de soccer, nous recommandons de réaliser d'autres études, plus spécifiques, sur le réseau des piscines extérieures et intérieures dans la Ville de Québec, car ce type d'équipements (surtout les piscines intérieures) est susceptible de répondre de plus en plus aux besoins de toutes les couches de la population et accompagne très bien les nouvelles tendances au niveau de la pratique de loisirs. Ces études devront également inclure le réseau actuel des patageoires et des jeux d'eau. Elles devront voir à ce que ces équipements sportifs ainsi que leur emplacement ou leur aménagement répondent aux besoins des familles dans l'esprit d'une meilleure adéquation des ressources qui pourrait mener, dans certains cas, à la rationalisation de certains de ces équipements;
- 2) Nous recommandons également de réaliser des études supplémentaires plus poussées pour préciser l'ampleur et l'adéquation entre les équipements et les besoins par secteur d'intervention, tant au niveau des gymnases et des arénes qu'au niveau du réseau des équipements culturels de proximité et des équipements communautaires. Au niveau culturel, il serait important aussi de mieux distinguer les équipements dédiés à la pratique du loisir culturel. Les informations relatives à cette dimension sont souvent trop faibles si on les compare aux informations connues au niveau professionnel.

Dans le but d'améliorer et de maintenir l'accessibilité de la population de chacun des arrondissements à un réseau d'équipements récréatifs et culturels de qualité, nous formulons les recommandations suivantes :

- 3) Que la Ville de Québec prévoit dans son budget annuel une enveloppe supplémentaire pour procéder à des réfections majeures ou encore pour permettre l'amélioration du réseau actuel des espaces et équipements récréatifs et culturels, tant au niveau du voisinage et du quartier qu'au niveau de l'arrondissement, là où les déficiences fonctionnelles sont les plus marquantes;
- 4) Que la Ville de Québec augmente le budget qu'elle affecte actuellement à l'entretien et à l'opération, dans le but ultime de maintenir l'état et la fonctionnalité de ces équipements récréatifs et culturels sur son territoire. Cette action devra également être accompagnée par la mise en place d'une politique de financement responsable et de mesures plus efficaces

d'économie d'énergie, l'instauration de programmes de maintenance ou encore par l'adoption de nouvelles procédures permettant une gestion plus serrée des coûts, l'augmentation de la qualité des services ou des économies potentielles;

- 5) Ce n'est pas seulement avec l'augmentation des budgets que Ville de Québec parviendra à contrer le déficit d'entretien et à atteindre ces objectifs de maintien de l'état et de la fonctionnalité de ces équipements récréatifs et culturels. En conséquence, nous conseillons au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, en concertation avec les services concernés, de poursuivre tous les efforts nécessaires visant la rationalisation de son parc immobilier.

D'autre part, la Ville de Québec devra aussi faire preuve de vigilance face au vieillissement du parc immobilier de ses partenaires (tant privés que publics, OSBL ou institutions religieuses) dont les ententes comblent une part non négligeable de l'offre dans certains arrondissements.

Enfin, la Ville de Québec devra profiter des opportunités d'acquisition d'édifices publics existants avant de procéder à la construction de nouveaux bâtiments et ce, suite à des analyses de faisabilité technique et financière probantes.

Afin de permettre à la Ville de Québec de s'ajuster aux nouvelles pratiques qui émergent, de compléter son réseau d'espaces verts, bleus et blancs dont le potentiel à des fins récréatives, culturelles et touristiques n'est pas encore entièrement développé, de mieux satisfaire les besoins et d'accroître sa notoriété au niveau national et international, nous formulons les recommandations suivantes :

- 6) Élaborer, en concertation avec les services concernés, la mise en valeur du réseau patrimonial. On reconnaît l'importance de l'attrait exceptionnel qu'exerce le Vieux-Québec, tant pour les citoyens que pour les touristes de passage. D'autres sites mériteraient d'être davantage mis en valeur afin d'en faire des sites d'attraction. La Ville de Québec compte quatre arrondissements historiques sur son territoire, soit le Vieux-Québec, le Trait-Carré à Charlesbourg, Beauport et Sillery. Le Vieux Cap-Rouge (incluant le parc Cartier-Roberval), le vieux village de Sainte-Foy ainsi que les parcs Cartier-Bréboeuf et de la Chute Kabir-Kouba présentent également des sites patrimoniaux d'importance.
- 7) En matière de développement du réseau cyclable et pédestre de la Ville de Québec, nous recommandons d'associer pleinement le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire à l'élaboration du plan directeur concernant le maintien et le déploiement du réseau cyclable et du réseau pédestre sur le territoire de la Ville de Québec, de la même manière qu'il a été associé pleinement à l'élaboration du concept récréatif de la Baie de

Beauport, à l'aménagement du parc Chauveau et à l'élaboration du plan directeur de la Base de plein air de Sainte-Foy (le parc du lac Laberge);

- 8) Nous recommandons également d'associer pleinement le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire à la mise en valeur des espaces verts, blancs et bleus du territoire de la Ville de Québec dont le potentiel à des fins récréatives n'est pas entièrement exploité et dont les aménagements possibles ont un impact déterminant sur la qualité de vie des citoyennes et citoyens de même que sur l'attrait touristique de la Ville de Québec comme une des meilleures destinations en Amérique du Nord ;
- 9) Nous recommandons que le réseau d'équipements culturels soit complété afin de soutenir la production et la diffusion culturelles, tant au niveau amateur que professionnelles. Cette recommandation s'impose afin de stimuler le rayonnement de la capitale à l'approche du 400^e anniversaire de la Ville de Québec en 2008;
- 10) Les organismes communautaires sollicitent de plus en plus le soutien des ressources municipales et, de ce fait, interpellent une intervention plus structurée et davantage concertée. À cet effet, nous recommandons l'élaboration d'un cadre d'action en matière de services sociocommunautaires qui permettra, entre autres, de préciser les champs d'intervention et les responsabilités, de proposer un programme de soutien à la réalisation de projets mobilisateurs à l'échelle des quartiers cibles et d'élaborer un programme de recyclage et d'acquisition de bâtiments publics.
- 11) En matière de sports de haut niveau, nous conseillons la mise en place d'un comité de concertation qui s'assurerait que les projets soumis jusqu'à ce jour, comme l'agrandissement et le réaménagement du Pavillon d'Éducation physique et de Sports (PEPS) et le Centre aquatique de Québec, soient complémentaires et répondent à une stratégie d'ensemble, pour chaque discipline sportive tant, en ce qui a trait à l'encadrement des athlètes de haut niveau qu'à la tenue d'événements sportifs d'envergure sur le territoire de la Ville de Québec;
- 12) De plus, un cadre de référence municipal devrait être élaboré, lequel définirait le rôle et les attentes de la Ville de Québec dans ce domaine de même que la nature et le soutien qu'elle entend lui accorder. Un tel cadre de référence nous apparaît nécessaire compte tenu des coûts d'investissement et d'opération récurrents qu'entraîne la réalisation de projets aussi importants;
- 13) La Ville de Québec devrait également, par l'entremise de son Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, assumer un leadership et une meilleure coordination des appuis aux événements nationaux et internationaux de sport de haut niveau sur son territoire.

Dans le but de permettre à la Ville de Québec d'améliorer sa performance et de s'ajuster à une approche axée sur le client en matière de gestion des équipements récréatifs et culturels sur son territoire, nous formulons les recommandations suivantes :

- 14) Analyser l'opportunité de décentraliser la gestion des équipements récréatifs et culturels au sein de l'appareil municipal et de transférer la gestion de certains équipements ou fonctions reliées à leur gestion à des sous-traitants privés (organismes du milieu ou entreprises) dans le but d'améliorer la qualité des services ou de réaliser une économie potentielle;
- 15) Appuyer le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, dans son leadership de gestion concertée, de tous les services concernés, dans la planification, l'aménagement, la gestion et l'entretien des équipements récréatifs, culturels et communautaires sur le territoire de la Ville de Québec;
- 16) Mettre à jour la banque de données (inventaire) informatisée et cartographique des équipements récréatifs et culturels, en collaboration avec les divers autres services usagers de la Ville;
- 17) Procéder à la mise en place d'une gestion par projet et réaliser, pour tous les projets d'importance financière, des études détaillées (étude de faisabilité) permettant de vérifier la concordance de ces projets avec les besoins identifiés et la capacité financière de la Ville de Québec.
- 18) Maintenir en place le comité aviseur, regroupant des représentants des services communs concernés et des arrondissements, dans le but de poursuivre les démarches recommandées dans le présent plan directeur des équipements récréatifs et culturels de la Ville de Québec.